



**COMMISSION PERMANENTE
DU 30 NOVEMBRE 2023**

PROCES-VERBAL

SOMMAIRE :

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRESENCE	3
LISTE DES POUVOIRS	4
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 OCTOBRE 2023	5
VOTE DE L'URGENCE DES DELIBERATIONS 2023.02106, 2023.01734 ET 2023.02107	5
RAPPORTS D'INFORMATION	7
EXAMEN DES DELIBERATIONS	
* <i>Délibérations relevant de la commission 2</i>	7
* <i>Délibérations relevant de la commission 3</i>	10
* <i>Délibérations relevant de la commission 4</i>	34
* <i>Délibérations relevant de la commission 5</i>	55
* <i>Délibérations relevant de la commission 6</i>	61
* <i>Délibérations relevant de la commission 7</i>	75
* <i>Délibérations relevant de la commission 8</i>	86
* <i>Délibérations relevant de la commission 10</i>	89
* <i>Délibérations relevant de la commission 1</i>	96
ANNEXES	
- Annexe 1 : Récapitulatif des modifications apportées au dossier	98
- Annexe 2 : Résultats de vote des délibérations	101
- Annexe 3 : Amendements	258
- Annexe 4 : Liste d'émargement	267

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

La commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président, le 9 novembre 2023, s'est réunie le 30 novembre 2023, salle des délibérations – 11 Mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 14 h 06, le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance : Madame Florence BARISEAU (arrivée en séance à 14h30), Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE (départ de la séance à 16h35), Monsieur Salvatore CASTIGLIONE (arrivé en séance à 14h30), Monsieur Sébastien CHENU (départ de la séance 15h45), Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON (départ de la séance à 16h35), Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER (arrivé en séance à 15h18), Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Pascal DEMARTHE (arrivé en séance à 14h30), Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT (départ de la séance 15h22), Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ (arrivée en séance à 15h33), Monsieur Luc FOUTRY (départ de la séance à 16h35), Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ-D'OPHOVE, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JULIEN-PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, , Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI (arrivé en séance à 14h30), Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

Étaient absents ou excusés : Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Madame Christine ENGRAND, Madame Samira HERIZI, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Monsieur Jean-Philippe TANGUY.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et indépendants :

Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Anne PINON (de 14h06 à 14h30), Monsieur Maxime CABAYE donne pouvoir à Madame Aurore COLSON (de 16h35 à la fin de la séance), Monsieur Christophe COULON donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA (de 16h35 à la fin de la séance), Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE (de 16h35 à la fin de la séance), Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Laurent RIGAUD donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Antoine SILLANI donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE (de 14h06 à 14h30).

Groupe UDI :

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK (de 14h06 à 14h30), Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Pascal DEMARTHE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT (de 14h06 à 14h30), Madame Maryse FAGOT donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE (de 15h22 à la fin de la séance), Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA (de 14h06 à 15h33).

Groupe MoDem, Républicain et Apparentés :

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE (de 14h06 à 15h18), Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA (de 15h45 à la fin de la séance), Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER.

Groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi :

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN.

Groupe Gauche Républicaine et Ecologique :

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Je demande, si je ne me trompe pas et si mes yeux ne m'abusent guère, à Madame KERRICH de procéder à l'appel, en assurant les fonctions de secrétaire de séance.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président. Je procède donc à l'appel de cette séance.

(Madame KERRICH-BERNARD procède à l'appel nominal des élus)

M. LE PRESIDENT : Merci, Madame KERRICH.

Je constate que nous sommes 39 membres présents et représentés. En application de l'article L.4132-13-1 du Code général des collectivités territoriales, le quorum requis étant de 29, comme chacun le sait, il est donc atteint.

Je précise, comme à l'accoutumée, que la position de vote des élus d'un groupe politique sera exprimée à main levée par le président du groupe politique. Toutefois, chaque élu dispose de la faculté de voter différemment, en l'indiquant oralement sitôt après l'expression de son président de groupe.

Nous évoquerons le rapport d'information avant de passer à la partie délibérative dans l'ordre des commissions suivantes : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 1.

Procès-verbal de la commission permanente du 12 octobre 2023

M. LE PRESIDENT : Concernant l'ordre du jour de notre séance, vous avez été destinataires du PV de la commission permanente du 12 octobre 2023. Si ce document n'appelle pas d'autres observations particulières de votre part, il sera considéré comme adopté.

Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Il est donc considéré comme adopté.

Par ailleurs, en préambule de nos travaux, je vous informe d'ores et déjà du retrait de l'ordre du jour des délibérations 1975 et 1894.

Urgence de la délibération 2023.02106 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SAS RENAULT Electricity à Douai

M. LE PRESIDENT : Nous allons maintenant passer au vote de l'inscription en urgence des délibérations transmises au-delà du délai prescrit par le CGCT, notamment la délibération 2106, pour laquelle Philippe BEAUCHAMPS a la parole. Il va défendre l'urgence de cette délibération.

Monsieur BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : C'est la délibération sur un complément sur l'accompagnement du SIEG Formation. Vous savez que l'on se fait aider pour mettre au point et accompagner toutes les rentrées en formation. On a affaire à un prestataire. On souhaite simplement donner, on a besoin de donner un complément auprès de ce marché pour rémunérer le prestataire, compte tenu du nombre de formations qui sont aujourd'hui à traiter.

Je vous demande de bien vouloir voter l'urgence.

M. LE PRESIDENT : Est-il possible de défendre la bonne urgence, Monsieur le Vice-président ? Je vous sens

plus dissipé dans vos nouvelles fonctions que vous ne le fûtes dans les précédentes. Cela doit certainement être sous le coup de l'émotion ou d'une expérience aux plateaux, je ne sais pas.

Je vous en prie Monsieur le Vice-président. Ce ne sera pas imputé sur vos deux minutes en cours.

M. BEAUCHAMPS : Oui, je défends l'urgence, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Ce n'était pas la bonne urgence.

M. BEAUCHAMPS : Ce n'est pas la bonne urgence ? On ne m'a pas... Je suis désolé.

M. LE PRESIDENT : Il est essentiel que nous passions cette délibération. En effet, pour la continuité de l'activité économique de ce groupe et compte tenu de l'actualité de tout ce qui se fait autour des batteries électriques, on a besoin de délibérer aujourd'hui et non le 15 décembre.

Vote sur l'urgence de la délibération n° 2023.02106

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Monsieur BEAUCHAMPS. Cette délibération est ajoutée à l'ordre du jour de la séance.

Urgence de la délibération 2023.01734 - Prestations d'accompagnement et de gestion du SIEG : affectation complémentaire

M. LE PRESIDENT : Philippe BEAUCHAMPS a la parole pour défendre l'urgence qu'il vient de présenter avec *brio* et *maestria* il y a quelques instants. Si quelqu'un y voit des remarques... Alors, on va voter sur l'urgence comme Philippe BEAUCHAMPS l'a défendue.

Vote sur l'urgence de la délibération n° 2023.01734

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Urgence de la délibération 2023.02107 - Convention pour solde de subvention de fonctionnement 2021 pour l'organisme de formations du social AFERTES d'Arras

M. LE PRESIDENT : C'est Anne PINON qui a la parole pour défendre la bonne urgence.

MME PINON : On va faire cela comme il faut.

Cet organisme...

Non, ce n'est pas du tout envers mon collègue, bien sûr. C'est juste que je fasse les choses comme il faut, pour ma part.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Cet organisme a vécu des changements de direction, ayant induit une non-remontée des pièces nécessaires pour l'instruction des dossiers. La directrice nous sollicite expressément, dans la mesure où elle ne peut pas payer les salaires de décembre et poursuivre le parcours des apprenants. Si nous avons reporté la délibération à la séance plénière de décembre, nous n'aurions pas pu envisager le versement avant la clôture budgétaire, d'où l'urgence de cette délibération, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Madame PINON.

Vote sur l'urgence de la délibération n° 2023.02107

Adoptée à l'unanimité

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président en matière de marchés publics

M. LE PRESIDENT : Conformément à l'article L.4231-8 du Code général des collectivités territoriales, vous avez reçu le rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics. Ce rapport, qui ne fait pas l'objet d'un vote, sera inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine séance plénière.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Normalement, Monsieur HUTIN a des observations à faire. Il est inscrit.

M. HUTIN : Je m'inscris par principe, pour avoir les réponses à mes questions. J'ai eu les réponses. On en parlera donc plutôt en séance plénière.

M. LE PRESIDENT : Il n'y a pas de problème. C'est donc noté.

Rapport d'information des mises à disposition d'agents régionaux auprès d'organismes extérieurs

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Visiblement, il n'y en a point.

On passe à l'examen des délibérations.

Examen des délibérations

Commission n° 2 : Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 Environnement

01 – Milieux naturels

2023.01543 - Renouveau de l'agrément du Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France et approbation du Plan d'Actions Quinquennal 2023-2027

M. LE PRESIDENT : Sont inscrits Paul-Henry HANSEN-CATTA et Alexandre COUSIN. Je propose de commencer par Monsieur HANSEN-CATTA.

M. HANSEN-CATTA : La reconduction de cette convention, comme la première fois, nous nous y opposerons pour la bonne et simple raison que le conservatoire constate – à juste titre ou non, ce n'est pas le débat – une dégradation considérable de la biodiversité malgré son existence. En fait, les sujets sur lesquels se positionne le conservatoire, ce qui ne remet pas du tout en cause la qualité des collaborateurs du conservatoire, correspondent à une politique de *confetti* – le conservatoire le reconnaît lui-même, en constatant la dégradation de la biodiversité –, qui n'a aucun effet sur le recul de la biodiversité dans notre région et dans toutes les régions où exercent les conservatoires. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à la reconduction de cette convention.

M. LE PRESIDENT : Alexandre COUSIN.

M. COUSIN : Nous allons bien évidemment voter pour le renouvellement de l'agrément du conservatoire des espaces naturels. En préambule, tout de même, ce n'est pas une structure de gestion des espaces naturels dans un territoire donné, qui est en mesure de juguler à ce point l'effondrement de la biodiversité. Les facteurs sont mondiaux, les facteurs sont terribles. Vous les connaissez toutes et tous. Ils font leur travail avec des moyens importants et ils le font bien. On les a auditionnés sur la précédente commission. Il faut souligner la qualité de leur travail, la diversité des milieux qui sont gérés, la diversité des métiers qui sont présentés par le conservatoire.

Nous soutenons totalement leur action, avec non pas un petit bémol, mais une petite attention à avoir sur le fait que le CEN ne capte pas tous les moyens pouvant être mis à disposition d'autres associations environnementalistes, qui ont leur particularité, que ce soit dans la défense de certaines espèces, que ce soit dans la défense de certains milieux. Les moyens importants alloués au CEN ne doivent pas non plus mettre en péril les autres associations environnementalistes et de défense de la nature de la région.

M. LE PRESIDENT : Merci.

Pas d'autres remarques ?

Vote sur la délibération n° 2023.01543

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2023.01694 - Plan arbres en Hauts-de-France - Information sur les projets retenus au titre des dispositifs « Plantations d'arbres sur propriétés publiques » et « La Nature en Chemins »

Vote sur la délibération n° 2023.01694

Adoptée à l'unanimité

2023.01703 - Dispositif « plan arbres en Hauts-de-France » : soutien aux projets de plantations de la CCI Grand Lille Hauts-de-France et de l'APEI du Valenciennois Les Papillons Blancs (3 dossiers)

M. LE PRESIDENT : J'ai l'inscription de Monsieur HANSEN-CATTA.

M. HANSEN-CATTA : Ce n'est pas le principe même de la délibération qui est en cause, c'est son coût. Globalement...

M. COULON : Le micro !

M. HANSEN-CATTA : ...un hectare de plantation forestière...

Pardon, excusez-moi.

Un hectare de plantation forestière, d'ordinaire, c'est entre 2 000 et 3 000 euros. Là, on arrive à des taux, en ce qui concerne la Chambre de commerce, de 10 000 euros et, dans l'autre cas, de 25 000 euros l'hectare. Il y a donc un vrai problème. En commission, on ne nous a pas donné d'arguments suffisamment convaincants pour expliquer ces différences entre le prix moyen d'une replantation ou d'une plantation boisée. Faute de réponses et de précisions en la matière, nous voterons contre.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2023.01703

Adoptée à la majorité

2023.01705 - Natura 2000 - site interrégional Hauts-de-France / Ile-de-France - Convention de désignation de la région assurant le rôle d'autorité administrative

Vote sur la délibération n° 2023.01705

Adoptée à l'unanimité

2023.01842 - Modification plan de financement - Biodiversité et Eau

Vote sur la délibération n° 2023.01842

Adoptée à l'unanimité

2023.01843 - Accompagnement du projet des Planteurs Volontaires « Durabilité, biodiversité et animation territoriale comme levier du développement de l'agroforesterie en région Hauts-de-France »

Vote sur la délibération n° 2023.01843

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01877 - Avenants marchés sites orphelins Natura 2000 et mise en œuvre du nouveau marché à partir de 2025

Vote sur la délibération n° 2023.01877

Adoptée à l'unanimité

2023.02034 - FEADER - Natura 2000 - convention relative à l'attribution financière 2023

Vote sur la délibération n° 2023.02034

Adoptée à l'unanimité

03 - Ecocitoyenneté

2023.01773 - Projets au titre du dispositif « Rendez-vous avec l'environnement en Hauts-de-France » (2 dossiers)

Vote sur la délibération n° 2023.01773

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01829 - 8 projets dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature

Vote sur la délibération n° 2023.01829

Adoptée à l'unanimité

04 - Eau

2023.01639 - Etude et opérations de travaux soutenant la gestion durable et écologique des cours d'eau et la lutte contre le ruissellement

Vote sur la délibération n° 2023.01639

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

C'est un sujet sur lequel le Conseil régional devra revenir beaucoup plus en détail, pas seulement en commission permanente, car il est évident que nous allons – normalement, nous devrions avoir le feu vert – investir ce champ, notamment des questions liées à la gestion durable et écologique des cours d'eau et la lutte contre le ruissellement, de façon beaucoup plus importante. Nous ne sommes pas dans nos compétences directes, mais l'Etat nous autorisera normalement à le faire. Un gros travail avait été mené par Christophe COULON. C'est Florence BARISEAU qui prend le relais. Il est évident que, à la lumière de ce que nous avons connu et de ce que nous connaissons encore, notamment dans le Pas-de-Calais, mais le Nord et la Somme aussi, et j'ai en mémoire ce qui est arrivé dans l'Aisne et dans l'Oise, ce sont des sujets sur lesquels on ne peut clairement pas continuer comme on l'a fait ces dernières années.

Commission n° 3 :

Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 Transports

01 – Service de transport ferroviaire régional (TER, Conventions et contrats, gestion des biens et du matériel roulant

2023.00010 - Avenant à la convention TER relatif à l'évolution des titres TER

M. LE PRESIDENT : Mélanie DISDIER a l'amendement n° 1, auquel Christophe COULON se prépare à répondre avec impatience.

MME DISDIER : Merci, Monsieur le Président.

Dans la partie « Mise à jour des modalités contractuelles », ajouter : « La mise en place d'un prix spécial "abonné TER" permettant de récompenser la fidélité des abonnés du TER qui, malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, ont choisi de continuer à privilégier le train pour leurs déplacements. La mise à jour de la gamme "sanction en cas de fraude", afin d'être plus ferme avec ceux qui ne respectent pas les règles. »

Nous souhaitons que cet avenant permette de récompenser la fidélité des voyageurs réguliers et, en même temps, de sanctionner plus durement la malhonnêteté des fraudeurs.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON a la parole.

M. COULON : Je vous demande un instant pour pouvoir vous répondre, car je n'ai pas le texte sous les yeux. Je suis désolé. Je vous demande juste un instant pour vous répondre. Je propose néanmoins le rejet de votre amendement, cela étant.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

L'important, c'est l'avis de l'exécutif. Je vous propose de rejeter votre amendement. En revanche, je vous dirai pourquoi ensuite.

M. LE PRESIDENT : Juste un point : très sérieusement, la convention se suffit à elle-même aujourd'hui et l'expérience que nous avons eue toutes ces dernières années montre que l'on n'a pas besoin de complexifier. La lutte contre la fraude reste un de nos objectifs. Cela n'est donc pas en prenant votre amendement que l'on renforcera en quoi que ce soit l'efficacité. C'est la raison pour laquelle il y a un avis négatif de l'exécutif.

Amendement n° 1 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2023.00010

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Sur la délibération en elle-même, Julien POIX a la parole, puis Héloïse DHALLUIN.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président. Je ferai l'explication de vote en même temps.

Dans cette délibération, la région se dit soucieuse de proposer une gamme tarifaire juste et adaptée aux besoins du plus grand nombre. Je vais commencer par les éléments qui, selon nous, sont positifs : les tarifs de groupes modifiés et élargis, l'extension de durée du dispositif « Coup de pouce » qui passe de 6 à 12 mois et la juxtaposition des tarifs vont dans le bon sens. Cependant, nous constatons qu'il y a des impensés, des décisions assez surprenantes : la hausse tarifaire évoquée dans la presse, + 4,5 % sur la gamme des occasionnels, + 3,6 % sur les abonnements et même 1 % sur les abonnements étudiants, ce qui peut paraître anecdotique, symbolique, dérisoire, mais c'est un symbole fort dans la période que nous traversons, selon nous.

Je vous avais félicités l'an passé pour votre sage et juste décision de ne pas modifier la tarification des TER. Cette année, je ne peux pas, avec mes collègues, être d'accord avec les décisions que vous avez pu prendre, encore plus au regard des faibles recettes que cela va dégager à travers ces hausses. C'est une logique qui, selon nous, est socialement et symboliquement pénalisante. Aujourd'hui, on nous propose, en tant qu'élu, de valider cette hausse que nous ne souhaitons pas. Sur un trajet Lille - Valenciennes, par exemple, on va augmenter, certes, seulement de 44 centimes, mais c'est 44 centimes. Sur un trajet TER Lille - Lens, sur une ligne fortement impactée par les difficultés, l'abonnement va coûter en moyenne 74,40 euros. C'est 2,60 euros de plus, mais corrélés à un service dégradé sur ce secteur. D'autant plus que, sur d'autres secteurs, la SNCF a déjà augmenté ses tarifs de 5 % en janvier, notamment sur le TGV.

Il y a d'autres sources, à notre sens, pour dégager et moduler les tarifs. D'ailleurs, cette semaine, une proposition assez intéressante et alternative est venue des rangs des Républicains, proposition déposée par le député LR VERMOREL-MARQUES, qui avait l'idée de baisser la TVA de 5,5 % sur les billets de TER, en compensant avec une hausse de la taxe sur les tabacs. On peut trouver d'autres ressources. D'ailleurs, des amendements à gauche ont été déposés dans le sens suivant : taxer le kérosène sur le transport aérien, mais aussi augmenter la TVA, par exemple, sur les billets du transport aérien, en particulier sur les liaisons intérieures. C'était les propositions qui avaient pu être mises sur la table.

Il y a aussi la question des droits de péage. On en a parlé, ce sont les plus élevés d'Europe : + 8 % pour les TER et Intercités, sur les services conventionnés, c'est 35 % à 40 % du prix du billet, 9 euros du kilomètre en France, alors qu'en Italie on est à 2,77 euros et en Suède à 1,40 euro. En France, ce droit de péage va abonder à 100 % le...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes 53.

M. POIX : Je fais aussi l'explication de vote à la place de Madame DELLI, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : D'accord.

M. POIX : Cependant, en France, il faut constater que ces droits de péage vont abonder à 100 % l'infrastructure et le réseau. Il faut donc trouver une solution alternative à cette dépendance pour pouvoir jouer sur le prix du billet. C'était une proposition alternative, cette baisse de la TVA, qui était intéressante.

Sur la fraude, Monsieur le Président, vous en avez parlé. Monsieur BODEL, que l'on a entendu en Commission Transports, nous affirmait que, par exemple, la fin de la délivrance des tickets à bord des trains et l'arrondi à l'euro supérieur qui va disparaître étaient une mesure de sagesse pour récupérer 10 à 13 millions d'euros de fraude. D'où sort ce chiffre ? Sur quelle projection est-il calculé ? Je tiens à rappeler que c'est une mesure qui va fracturer encore les territoires, puisque si l'on prend des gares, par exemple, Trith-Saint-Léger, vous n'avez pas d'automate, la gare est fermée. Comment prendre son ticket lorsque l'on n'a pas accès au *smartphone*, ni au service numérique ? Je tiens à tirer la sonnette d'alarme pour qu'il y ait des mesures d'ajustement, de prise en compte des différents publics et des territoires sur cet abandon de l'arrondi à l'euro supérieur.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Héroïse DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Merci, Monsieur le Président. Je ferai l'explication de vote en même temps.

Monsieur le Président, vous nous présentez au vote ce jour l'avenant à la convention TER relatif à l'évolution des titres TER pour début 2024. Comme à votre habitude, cette délibération, qui concerne directement les usagers du TER, est soumise au vote en commission permanente non publique, alors que celle-ci aurait mérité encore un débat public lors de notre séance plénière.

Venons-en donc à cette délibération : une augmentation de 4,5 % sur la gamme des occasionnels, une augmentation de 3,6 % sur les abonnements et une augmentation de 1 % pour les étudiants. A l'heure de l'urgence climatique, de la crise du pouvoir d'achat et de l'envolée des prix, vous faites le choix d'augmenter les tarifs. Ce choix, questionnons-le. En effet, rappelons-le, c'est bien la région et non la fatalité qui détermine la politique tarifaire du TER. Partout en Europe et en France, des initiatives de tarifications attractives pour le transport ferroviaire apparaissent afin de limiter l'impact de l'augmentation du prix des carburants sur les ménages et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Prenons ne serait-ce qu'un exemple chez nous, en France, avec la région Occitanie, où le choix est fait de faire voyager gratuitement les jeunes entre 16 et 26 ans. Une politique payante et ambitieuse, puisque c'est une région qui connaît, contrairement à la nôtre, une forte augmentation de fréquentation de ses TER : + 20 % en 2022, selon SNCF Voyageurs. En comparaison, sur la même année, nous sommes à + 5 % dans les Hauts-de-France et nous étions en négatif avant le Covid. Force est de constater que les habitants des Hauts-de-France ne se sont pas franchement tournés vers le train depuis 2019. Pensez-vous qu'augmenter les tarifs va amener plus de monde dans les trains et favoriser la transition écologique ?

Enfin, l'inflation a bon dos. Nous le disons régulièrement, mais votre politique d'ouverture à la concurrence est-elle étrangère à cette augmentation tarifaire ? La concentration des actifs TER et les investissements réalisés dans le seul objectif d'en déléguer l'exploitation au privé est une politique qui coûte déjà cher aux contribuables. Evidemment, nous nous satisfaisons de l'augmentation des prix cassés ou encore de la gratuité pour nos petits amis à quatre pattes, qui seront dorénavant mis dans la catégorie « bagages à main ». Cependant, était-ce vraiment une priorité dans des trains régulièrement bondés ?

En conclusion, je dirais que nous nous privons d'une politique tarifaire ambitieuse, à la hauteur des enjeux sociaux, dans une région où les revenus des habitants sont parmi les plus faibles, d'une politique tarifaire à la hauteur des enjeux écologiques et qui aurait pu contribuer à nous faire aimer le train. Nous voterons évidemment contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON. Attendez, il y a peut-être...

Allez-y.

MME DISDIER : Monsieur le Président, je souhaitais reprendre la parole.

Lorsque j'entends mes collègues, Monsieur POIX et Madame DHALLUIN, s'exprimer, je ne comprends pas leur position sur l'amendement que nous avons proposé précédemment et même vous, d'ailleurs, Monsieur le Président. Vous ne m'avez répondu que sur la partie des sanctions en cas de fraude, mais nous avons présenté une première partie qui consistait à récompenser la fidélité des abonnés du TER. J'ai entendu mes collègues. Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe que beaucoup de fidèles, qui ont leurs abonnements, subissent énormément de difficultés. C'est ce que vous venez de dire. D'ailleurs, dans le Pas-de-Calais, vous-même, Monsieur le Président, vous êtes intervenu dans la presse pour exprimer votre mécontentement sur le nombre de bus insuffisant pour remplacer les trains qui ne peuvent pas passer actuellement à cause des inondations. Vous votez contre. C'est exactement ce que nous proposons, tout simplement. Je suis extrêmement déçue que cet amendement ne soit pas passé. Pour moi, c'est plus une décision sectaire que sur le sujet même de cet amendement.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Merci.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Décevoir Madame DISDIER, je ne sais pas si cela vous fera plaisir ou si cela vous décevra vous-même, je vous laisse le choix.

Il faut être un peu honnête à un moment. Bien évidemment, il est tout à fait logique que cela ne satisfasse personne, nous les premiers, que d'appliquer une évolution tarifaire. Seulement, en ayant lu un certain nombre de réactions des associations d'usagers, qui regrettaient, certes, une proposition d'augmentation des tarifs, qui ne la cautionnaient pas, quelque part, mais la comprenaient et la trouvaient mesurée, je me dis que, finalement, les propos excessifs qui sont les vôtres sont hors contexte.

Je vous trouve vraiment malhonnêtes sur certains points. Je prends l'exemple de votre campagne de promotion en ce moment sur les parvis des gares, en disant : « Rendez-nous les trains, 11 000 trains supprimés ». Qui les a supprimés ? Par qui ont-ils été supprimés ? Par quel défaut ? A cause de quoi ? Vous ne le dites jamais. Vous ne parlez jamais de la nature de la suppression des trains. Vous laissez entendre que c'est le Conseil régional qui a supprimé ces trains – bien sûr que si –, alors que la réalité, c'est des problèmes humains, c'est du post-Covid, etc. Vous essayez de prospérer sur notre dos et ce n'est pas honnête intellectuellement. Je me permets de vous le dire.

Les augmentations tarifaires, vous prenez toujours l'Occitanie. J'ai beaucoup de respect pour la présidente DELGA. C'est une femme particulièrement engagée et une excellente présidente de Régions de France. Prenez l'étude menée par la FNAUT et Régions de France en 2021 : lorsque cette étude prend un cas type de 40 kilomètres, un trajet de 40 kilomètres, la moyenne française est de 8,93 euros ; 8,93 euros un trajet moyen de 40 kilomètres. L'Occitanie est à 9 euros, la région Hauts-de-France est à 8,50 euros. Ainsi, lorsque l'on se met à regarder clairement, lucidement, notamment la FNAUT, c'est une association d'usagers, qui a fait cette étude avec Régions de France, on voit que votre discours qui consiste à dire que, avec nous, notre politique tarifaire, ce sont les sauterelles, on va tout faire, c'est le réchauffement climatique garanti, je pense que l'on comprend qu'il y a là un peu d'excès.

Cela ne nous fait pas plaisir de devoir être acculés à cette obligation d'une contribution, même pas à la hauteur de l'inflation. Nous aimerions vous rappeler – je pense que certains sur les bancs de votre groupe, honnêtes sur un plan intellectuel – que, depuis 2016, nous avons absorbé 17 % d'inflation ; depuis 2016, 17 % d'inflation.

Voilà, Monsieur le Président, ma réaction aux propos qui viennent d'être indiqués sur les propositions d'évolution tarifaire.

M. LE PRESIDENT : J'en ai une autre, car j'ai lu dans la presse que les cartes grises augmentent, le prix des abonnements augmente. C'est vraiment dommage que les titres ne permettent pas d'être un peu plus long. Oui, ils augmentent en dessous du niveau de l'inflation. C'est cela la vérité. C'est cela la stricte vérité. On veut faire croire que l'on a changé de politique. Je n'ai pas changé de politique. Le vrai sujet, c'est que si l'on ne répercute pas l'inflation, à un moment donné, vous êtes obligés de diminuer le service. Quelles sont les recettes des régions ? C'est la seule carte grise. Nous sommes la région la moins chère de France avec la Corse. Pour lire cela, pour trouver cela, bon courage ! Certainement pas sur les bancs de l'opposition. Vous allez me dire que ce n'est pas votre vocation. D'accord.

Toutefois, on doit tout de même rappeler que l'augmentation faite cette année, c'est celle de l'inflation. Tout augmente. Depuis des années, on fait tampon et l'Etat nous met la tête sous l'eau. Voilà la vérité. Les communes ont obtenu plus de 1 milliard d'euros dans le PLF, les départements en France ont obtenu plus de 210 millions d'euros dans le PLF et les régions, zéro. Voilà exactement ce qu'il en est. A la veille d'un mouvement qui va s'engager sur la décentralisation, on sait clairement quelles sont les intentions du gouvernement à notre égard.

Derrière, disons les choses clairement, soit on fait exploser notre seule recette... Dans ce cas, je le dis aussi, je n'ai pas l'intention de pénaliser ceux qui achètent des voitures et je n'ai pas non plus l'intention de perdre les agences de location qui ont fait le choix des Hauts-de-France. Si l'on augmente, c'est du niveau de l'inflation. Mon grand argentier, qui est maintenant derrière moi et plus en face, aurait aimé que l'on aille beaucoup plus loin. Je n'ai pas voulu et je l'assume. Lorsque je vous dis que cela augmente, mince ! Lorsque c'est du niveau de l'inflation, il ne faut tout de même pas exagérer ! Sur les abonnements, vous nous faites le même cinéma. C'est de la démagogie « pur jus » !

Monsieur POIX, j'ai salué auprès de mes proches votre honnêteté intellectuelle, lorsque vous avez pris une décision courageuse il y a quelques mois sur le plan politique. J'aimerais que vous fassiez preuve de la même honnêteté intellectuelle lorsque vous parlez de l'augmentation des tarifs. Ce n'est pas un fait personnel, ce n'est pas une mise en cause. Je le complimentais. Cela le dérange peut-être que je le complimente, mais c'est une autre histoire.

Je vais jusqu'au bout de mon raisonnement. On aura une autre approche tarifaire le jour où la première exigence sera satisfaite : la régularité, bon sang ! Beaucoup de personnes se moqueraient royalement du tarif qu'elles payent. D'autant plus que, dans la région des Hauts-de-France, le train est tout de même sacrément subventionné. Il faudrait juste que l'on ait la garantie, un peu plus qu'avec les niveaux actuels, d'arriver en temps et en heure. Voilà la vérité. Si les trains arrivaient en temps et en heure, ce ne serait même plus une question d'argent pour beaucoup de personnes, voilà la stricte vérité, surtout lorsque l'on paie, comme nous, aussi largement le prix du billet de train. Christophe COULON a eu raison de remettre les pendules à l'heure et, en tout cas, de remettre les locomotives sur les rails, notamment sur ce sujet, pour éviter toute démagogie.

J'en ai assez lorsque l'on nous dit : « Ils ont changé de politique. » Non. On augmente l'inflation, ce que l'on aurait dû faire depuis longtemps, car c'était 17 %. Si j'avais fait un rattrapage de l'inflation, on serait à 20 % d'augmentation. On ne l'a pas fait. Les 17 % dont parle Christophe COULON ont été pris dans la poche de la région, à nous de nous débrouiller, et non dans la poche des habitants de la région.

Au bout d'un moment, si demain je décidais d'augmenter les tarifs de 10 % ou la carte grise de 10 %, je l'assumerais comme un grand. Cependant, je n'ai pas envie qu'on laisse penser que l'on a changé d'attitude, car ce n'est pas le cas. L'inflation, c'est strictement la même chose, notamment sur les étudiants. Oui, c'est 1,6 %, mais cela aurait dû être beaucoup plus si l'on avait appliqué l'inflation. La différence, c'est nous qui la prenons.

Au bout d'un moment, vous pouvez faire votre grand numéro, vous pouvez aller dans les gares. Lorsque j'y vais, je sais pertinemment ce que les personnes pensent. Elles me disent en permanence : « Il faudrait que la SNCF soit au rendez-vous. »

Dernier point, vous l'avez évoqué tout à l'heure. Je vais vous dire encore une fois pourquoi on a manifesté notre mécontentement, avec Christophe COULON. La SNCF nous dit : « On a bien informé les personnes en amont. » Cela signifie que, lorsque vous prenez le train maintenant, vous devez forcément aller sur le fil TER pour savoir si, oui ou non, votre train sera bien là le lendemain. Cela signifie que lorsque le train est au rendez-vous, c'est maintenant devenu une exception. J'ai dû crier, je l'assume. Samedi dernier, des amis prenaient le train pour se rendre à Paris. Le premier train était annulé. Le directeur régional, le samedi matin, m'a dit : « On le sait depuis 17 heures hier. » Oui, car il faut maintenant aller sur les sites la veille au soir pour savoir si votre train sera bien là. Parfois, vous ne le savez pas.

Dernier point sur les bus de substitution. Oui, il y a des bus de substitution le matin et le soir. Lorsque vous arrivez à Amiens et que vous aviez prévu de prolonger jusqu'à Etaples, non, car il fallait prendre un bus de substitution à partir de Paris. D'Amiens à Etaples, ce n'est pas prévu... De qui se moque-t-on ? Le directeur régional de la SNCF se fend d'une lettre. Il n'a rien d'autre à faire. Plutôt que de mettre des bus de substitution, il nous écrit un courrier en disant : « C'est parce que l'offre de bus de remplacement est pauvre. » Cela va bien ! On leur fait confiance et voilà comment les personnes sont traitées.

Au bout d'un moment, vous pouvez nous dire tout ce que vous voulez. Le premier sujet, c'est la régularité. On a repris la SNCF, car il n'y avait pas mieux dans le cadre du premier lot d'ouverture à la concurrence. La vérité est là. Les autres groupes arrivaient en terrain conquis, en pensant : « Comme Xavier BERTRAND crie après la SNCF, nous, de toute façon, on n'a rien à faire. On a juste à ramasser cela. » Non, ce n'est pas vrai. Le vrai sujet, c'est que lorsqu'il n'y a pas d'ouverture à la concurrence, bon sang, qu'ils fassent leur travail et que les instructions soient claires ! Cela, ce n'est pas le problème de ceux qui sont derrière les guichets, ce n'est pas le problème de ceux qui conduisent les locomotives, ce n'est pas le problème des contrôleurs, avec qui je me suis encore exprimé il y a 15 jours. Ils m'ont dit : « Vous savez, Monsieur BERTRAND, on est la dernière roue du carrosse. Nous n'avons même pas les informations. » Voilà la vérité.

Au bout d'un moment, il y a une priorité : si la SNCF régionale ne nous considère pas comme le premier interlocuteur, dans ce cas, que l'on mette le client en premier interlocuteur et premier acteur à respecter. Je suis prêt à ce que l'on passe derrière, mais que l'on respecte au moins le client. A bon entendeur ! Le client, le Conseil régional le respecte, autrement l'augmentation aurait dû être de plus de 20 % depuis des années. Cette année encore, on fait moins que l'inflation. Je ne demande pas que l'on nous dise merci, mais j'aimerais que l'on raconte un peu moins d'âneries.

Sur cette délibération, qui est contre ?

M. COUSIN : Monsieur le Président, rappel au règlement.

M. LE PRESIDENT : Vous le ferez après, j'ai annoncé le vote.

Vote sur la délibération n° 2023.00010

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Qui a fait un rappel au règlement ? Monsieur COUSIN ?

M. COUSIN : C'est moi. Rappel au règlement, article 2.2, pour mise en cause personnelle. C'est Monsieur POIX qui va...

M. POIX : Merci.

Très rapidement, Monsieur le Président, mon intervention était aussi dans un sens de proposition. On avait un panier de mesures. Je pense que, de votre posture présidentielle nationale, avec vos collègues des autres régions, vous pouvez aussi rentrer dans l'arène politique à ce niveau pour appuyer ces propositions : la TVA à 5,5 %, la question sur les droits de péage, qui sont une dépendance énorme au niveau du réseau. Je pense qu'il y a là un levier. Ce n'est pas à l'usager, car nous parlons d'usager et non de client. C'est important dans notre logiciel de pensée. L'usager ne doit pas payer, aussi symbolique que cela puisse paraître. L'usager ne doit pas être la variable d'ajustement.

Nous avons bien vu que, dans les années précédentes, vous avez fait le choix, je l'ai cité dans mon intervention, de ne pas augmenter. Ici, il y a un rééquilibrage, mais je pense que le symbole est fort en politique. Il y a d'autres voies que l'on peut utiliser. On a aussi parlé d'écotaxe poids lourds. Je sais que cette idée d'écotaxe poids lourds nous sépare, mais ce sont aussi des débats qui, bien entendu, doivent se dérouler ailleurs.

Je pense aussi, par exemple, on parlait des étudiants. Il va falloir que l'on muscle notre communication vis-à-vis d'eux, notamment sur la question des abonnements. Nombre d'agents à bord des trains nous indiquent que beaucoup d'étudiants ne connaissent pas les dispositifs, prennent des billets ponctuels, occasionnels. Je ne veux pas que SNCF se fasse de l'argent sur le dos des étudiants. Il va donc falloir que nous, dans les lycées, dans les universités, on explique aux étudiants qu'ils peuvent prendre des abonnements. Bien souvent, ils n'ont pas connaissance de ces abonnements. Ils prennent des billets ponctuels.

Nous choisissons une autre voie. Nous proposons dans notre campagne de terrain pas seulement de la critique, mais de la proposition : le ticket climat, la réouverture de certaines lignes. Nous ne faisons pas du « SNCF-bashing » ou de la « région-bashing ». Nous essayons de proposer une campagne collective sur des propositions alternatives, avec un logiciel de pensée alternatif. Je voulais le préciser pour la qualité de notre débat, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pour la qualité du débat, la région subventionne 76 % du prix des billets TER. Pour la qualité du débat, la région subventionne 88 % des abonnements. C'est dans la région que les abonnements sont les moins chers de France. Allez jusqu'au bout du raisonnement. Vous nous dites qu'il faut se battre sur ces combats. Il n'y a pas de posture dans ce que j'ai dit. Je continue à me battre pour cela. La TVA à 5,5 %, Christophe COULON en a parlé ce matin, notamment à la radio. On continue à se battre pour cela. Le tarif des péages, c'est un scandale national. On continue à se battre. Cependant, en attendant, il faut faire la maille. Il y a un budget à préparer, il y a un budget à voter. Que dit-on ? « Non, la qualité du service baissera, car on ne peut pas faire les investissements » ?

Ce sont les mêmes, d'ailleurs, qui sont bien souvent pour la gratuité. La gratuité n'existe pas, il y a toujours quelqu'un qui paye : c'est soit l'usager, soit le contribuable. Avec les finances qui sont aujourd'hui les nôtres, je le dis très clairement, nous sommes amenés aujourd'hui à prendre cette décision. Ce n'est pas un rattrapage, c'est moins que l'inflation. Encore une fois, je ne demande pas que l'on nous dise « Vous faites le maximum », ce serait beaucoup demander, mais tout simplement de reconnaître que, à chaque fois, on essaie de préserver les deux.

J'ai une différence sémantique très importante. J'en ai assez que l'on dise que ceux qui prennent le train sont des usagers. Ce doit être des clients, des personnes qui ont le choix. Pour l'instant, elles ne l'ont pas. Elles ont juste le choix, bien souvent, d'expliquer le motif de leur retard à leur employeur. C'est cela le vrai sujet. Un client, on le respecte davantage qu'un usager. Si la SNCF a longtemps considéré que les usagers, c'était ainsi, qu'ils feraient de leur mieux, je veux maintenant qu'ils passent d'une obligation de moyens à une obligation de résultat. On doit respecter les habitants de cette région qui prennent le train.

Ensuite, un rappel au règlement de qui ? De Monsieur COULON, pour mise en cause ?

M. COULON : Oui, au titre de l'article 2.3.

Je voudrais juste, pour détendre l'atmosphère sur ce sujet, sans mise en cause personnelle, je ne vais citer que les villes : c'est bien beau de s'insurger contre la hausse des tarifs lorsque l'on siège dans une assemblée dans laquelle on est minoritaire. Toutefois, lorsque je lis, dans les conseils municipaux de Méricourt, vous saurez qui est élu régional de Méricourt, que l'on augmente de 3 % en cette rentrée les concessions de cimetière, lorsque j'entends que le passage en DSP dans la commune d'Hénin-Beaumont fait augmenter le prix du billet d'entrée à la piscine de 1 euro, lorsque j'entends que la ville de Lille augmente, elle aussi, un certain nombre de prestations périscolaires, je me dis finalement que ces personnes, qui n'augmentent pas plus que l'inflation, sont bien obligées de le faire également.

M. LE PRESIDENT : C'était pour la sérénité des débats, Monsieur COULON ? D'accord. J'avais dû rater une gare !

Sur le 10, qui est contre ? Non, c'est voté. Je suis étourdi.

2023.00122 - Mise en place du package TER Cité Internationale de la langue française

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX ?

M. POIX : Pas d'intervention, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2023.00122

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Au fait, sur le caractère public ou non, je vous signale que la presse est présente. En général, avec les réseaux sociaux, vous savez faire, je n'ai donc pas trop d'inquiétude en la matière. Ensuite, ce n'est pas diffusé. On n'aura pas les honneurs de *C à vous*. Que voulez-vous que je vous dise ? C'est dommage, il n'y a même pas à faire attention ou non aujourd'hui. C'est vraiment dommage !

Monsieur COULON aussi, vous passez souvent, avec Monsieur CHENU, tout cela, maintenant.

M. COULON : Je fais attention.

M. LE PRESIDENT : Je ne vais pas regarder tout cela, mais je vois qu'il y a maintenant deux stars montantes : Christophe COULON et Monsieur CHENU. Je ne sais pas qui vous fait vos blagues, mais elles sont reprises sur la 5. Il y a beaucoup d'audience.

2023.00889 - Convention de financement entre SNCF Voyageurs et la région Hauts-de-France portant sur la réalisation d'un espace de vente TER en gare de Paris Nord

M. LE PRESIDENT : Mélanie DISDIER, Christophe COULON.

M. CHENU : On a le public qu'on peut !

MME DISDIER : Monsieur le Président, dans cet amendement, remplacer « D'allouer une subvention d'investissement de 721 171 euros à SNCF Voyageurs pour le financement des études et des travaux relatifs à la création d'un espace de vente TER en gare de Paris Nord. Le coût global de l'opération est estimé à 721 171 euros hors taxes en investissement, aux conditions économiques de 2022, soit un taux de participation régionale de 100 %. La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1^{er} janvier 2023. D'affecter une AP 2023 de 721 171 euros », remplacer par : « D'allouer une subvention d'investissement de 360 585,50 euros à SNCF Voyageurs pour le financement des études et des travaux relatifs à la création d'un espace de vente TER en gare de Paris Nord. Le coût global de l'opération est estimé à 721 171 euros hors taxes en investissement, aux conditions économiques de 2022, soit un taux de participation régionale de 50 %. La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1^{er} janvier 2023. D'affecter une AP 2023 de 360 585,50 euros. »

Nous souhaitons que le reste du financement de la création de son espace de vente TER en gare de Paris Nord, à hauteur de 50 % restant, soit pris en charge par l'Etat, par la SNCF Voyageurs et la région Ile-de-France. Ce guichet permettra de mettre en avant, pour partie, les Jeux olympiques de Paris 2024 et engendrera donc des retombées économiques pour l'Etat, la SNCF Voyageurs et la région Ile-de-France. Il convient donc de répartir les financements entre chaque entité.

Merci.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Deux éléments, parallélisme des formes : généralement, lorsque la région vous propose d'investir dans de la vidéoprotection dans les gares, ce n'est pourtant pas notre priorité, vous le votez bien en tête. Pourtant, c'est 100 % de l'investissement. Vous ne demandez jamais que la SNCF le fasse. Ici, on est, quelque part, dans la même logique. C'est-à-dire que l'on doit payer pour qu'il y ait une infrastructure dont nous avons besoin, dont nos usagers-clients ont besoin, au sein d'une propriété de SNCF Gares & Connexions, c'est-à-dire un guichet d'accueil. Je suis très étonné que vous protestiez contre le fait que l'on ouvre un guichet d'accueil, alors que, si je me souviens bien, vous aviez, dans le précédent...

Laissez-moi finir. Je ne vous interromps pas, Madame DISDIER. Je ne m'énerve pas, j'explique.

Je me souviens de manifestations de conseillers régionaux RN à un moment, qui disaient : « Les guichets dans les gares », c'était à Roubaix, d'ailleurs, avec des conseillers régionaux et conseillers municipaux de Roubaix, « cela ferme ! » Oui, on est dans une gare nationale, on n'y peut rien. Dans une gare nationale, ici, on investit pour avoir un guichet, une information TER à disposition des clients, cela vous gêne. Je ne comprends pas la logique.

Finalement, nous sommes mis sous pression d'une décision de la SNCF de fermer son guichet, dans lequel nous avons un certain nombre de distributeurs. Puisque nous voulons continuer à être présents en gare du Nord, il faut que nous nous prenions par la main, sans quoi tout disparaît. On veut qu'il y ait absolument ce bureau d'information. Il est *a priori* bien placé, voie 15, voie 16. Si vous les prenez, vous allez tout droit, ce sont les Hauts-de-France. Vous aurez un bon accueil, vous aurez un café.

Je propose le rejet de cet amendement.

M. LE PRESIDENT : Il n'y aura pas un café pour chaque billet, Monsieur COULON. Il ne faut pas que l'on survende tout cela. On est bien d'accord.

Madame DISDIER ?

MME DISDIER : Explication de vote.

M. LE PRESIDENT : Explication de vote.

MME DISDIER : Monsieur COULON, j'aimerais que vous ne fassiez pas exprès de ne pas comprendre. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. A quel moment m'avez-vous entendue dire que l'on était contre l'installation de ce nouveau guichet ? Nous estimons juste que ce n'est pas uniquement aux contribuables de la région Hauts-de-France de financer ce guichet, car il sera utilisé par beaucoup de monde, notamment pendant ces Jeux olympiques qui génèrent beaucoup d'économie. Pourquoi la ville de Paris et l'Etat ne pourraient-ils pas en prendre une partie financière, tout simplement ?

S'il vous plaît, Monsieur « COLLOMB », j'aimerais que vous ne... Cela fait deux fois !

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON, vous n'avez pas la parole. C'est Madame DISDIER qui a la parole.

MME DISDIER : Deux fois en 20 minutes, je trouve que cela fait trop. Arrêtez de faire semblant de ne pas comprendre ce que je dis. Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON.

M. COULON : Monsieur COULON ou Monsieur COLLOMB ? Ce n'est pas la même personne.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON.

M. COULON : Merci.

Madame DISDIER, j'ai parfaitement compris ce que vous dites. J'ai juste voulu rappeler que vous acceptiez dans certains cas que nous soyons à 100 % de financement dans quelque chose qui ne nous appartient pas. Ici, tel n'est pas le cas. Pourtant, c'est un guichet qui deviendra purement TER. Voilà pourquoi il nous semble opportun de le financer. Par ailleurs, vous oubliez que nous sommes là dans un immobilier, avec une logique de loyer, et que nous sommes soumis, malgré notre bonne volonté et notre bonne mine, à l'ensemble des tarifs que Gares & Connexions nous appliquent. C'est ainsi, nous le regrettons, mais il faut faire l'effort.

Voilà, Madame DISDIER. Nous le faisons, car voie 15, voie 16, il n'y aura pas un café pour tout le monde, le président a raison, mais il y aura un bon accueil. Pour les JO, bien sûr, mais ce sera un guichet TER permanent, au-delà des JO. C'est cela l'esprit de cet investissement.

M. LE PRESIDENT : On vote l'amendement.

Amendement n° 2 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2023.00889

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Sur la délibération, Julien POIX et Héroïse DHALLUIN. On va commencer par Madame DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Monsieur le Président, on ne peut que se féliciter d'avoir une telle vitrine pour le TER Hauts-de-France dans la première gare d'Europe. Toutefois, l'espace semble sous-dimensionné. Y aura-t-il une possibilité d'ajouter des guichets si l'espace ne répond pas entièrement aux besoins des usagers ? De plus, la gare de Paris Nord est une gare anxio-gène, confrontée à de nombreux problèmes de sûreté. Nous vous alertons afin qu'il y ait une vigilance toute particulière quant à la sûreté des agents et des usagers.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Julien POIX.

M. POIX : Lorsque l'on parle de guichets, je me souviens de la fameuse bataille que nous avons dû mener au début du mandat, avec d'autres, sur la fermeture des 13 guichets dans les gares des Hauts-de-France. On a appris en Commission Transports qu'un terrain d'entente avait été trouvé entre la région et SNCF pour rouvrir ces guichets sur une amplitude horaire plus grande, de 6 heures à 20 heures. Je m'en réjouis, mais cela a un prix. Je me souviens que l'on avait dit que la région ne paierait jamais, ne sortirait pas « un kopeck » pour rouvrir ces guichets. Finalement, on a dû le faire.

Je pense que l'on n'est pas très rancunier, puisque l'on est capable de sortir 721 171 euros pour cet espace, qui sera effectivement une vitrine, un sas d'accueil pour les personnes qui transiteront vers notre région. Il faut le reconnaître. Cependant, Gares & Connexions et la SNCF en général s'en sortent très bien sur ce sujet.

C'est la grande mode pour les régions de disposer des vitrines de ce type, puisque vous avez la Normandie à Saint-Lazare, vous avez AURA à la gare de Lyon, qui a la même officine. C'est bien pour accompagner le voyageur dans son « expérience » de voyage, pour reprendre la communication, et voir comment cet espace sera optimisé. Aura-t-on des outils de centralisation d'informations touristiques ? Y aura-t-il aussi, je pense que c'est important, l'installation de bornes Pass Pass ? On en parle au sein du syndicat Mobilités Hauts-de-France. Il y aura l'installation d'une borne à Lens, qui permettra de prendre les billets urbains et interurbains sur tout le réseau des AOM membres de Pass Pass. Avons-nous aussi prévu, dans cet espace de vente TER Hauts-de-France, une borne Pass Pass pour permettre aux touristes ou aux usagers qui arriveraient de prendre un ticket de bus de Valenciennes, un ticket de tramway ou un ticket de bus sur Lens ? Cela permettrait de combiner leurs tickets et, surtout, de fluidifier leur expérience de voyage vers notre belle région.

M. LE PRESIDENT : Juste un point : « Gares & Connexions s'en sortent bien. » Savez-vous à combien ils voulaient faire l'opération au départ ? Entre 1,5 million et 1,7 million. Dans une vie antérieure, on disait que j'arrivais un peu à négocier. J'essaie toujours de continuer à le faire, mais voilà ce qui était une bonne opération pour eux, pas 700 000. Plus d'une fois, j'ai été harcelé par Franck DHERSIN pour que l'on signe. On a bien fait d'attendre, car on est aujourd'hui à 700 000. Ce n'est pas donné, mais il faut tout de même savoir qu'un loyer va nous être payé. SNCF prend en charge le loyer pendant 3 ans, jusqu'à l'ouverture à la concurrence. On peut penser ce que l'on veut, mais je connais des négociations qui se font un peu plus en faveur de la SNCF que celle-ci.

Nous allons payer l'aménagement intérieur. L'idée est que, avec la rénovation complète de la gare du Nord, leur espace disparaît. Si c'était pour qu'il soit à l'extérieur de la gare du Nord, « facialement », cela existait encore, mais c'était un chaos impossible pour les usagers. Il faut savoir que, aujourd'hui, le ticket, je ne sais pas qui prend encore ici son ticket au guichet, mais il y a tout de même une particularité à la gare du Nord : près de 250 clients TER par jour prennent un billet physiquement sur place, c'est-à-dire plus de 90 000 usagers par an. Ce n'est tout de même pas négligeable. Si je ne me trompe pas, c'est dix fois plus que dans les autres gares en moyenne. Cela a donc un intérêt.

Toutefois, j'ai pensé : les usagers prendront leur billet à des bornes ou sur leur application. Dans ces cas, on négociera que, gare du Nord, personne ne se fera verbaliser ou n'aura de supplément si l'on prend aussi son billet à l'intérieur. Néanmoins, derrière, il y a aussi le contexte de l'ouverture à la concurrence. Avec l'ouverture à la concurrence, est-ce que ce sera la SNCF ou quelqu'un d'autre qui aura aussi besoin d'avoir un billet ? Voilà pourquoi j'ai commencé à changer un peu mon fusil d'épaule, car, à un moment donné, c'était : c'est trop cher, je ne veux plus.

Ensuite, il y a eu un troisième aspect : on s'est aperçu – ce qui montre bien que cela sert de négocier – que l'on pouvait en faire un espace de visibilité et de service pour des personnes de la région. Certains m'ont dit : « Si l'on a un guichet, on va nous faire des reproches lorsqu'il y aura du retard. » Il faut tout assumer, même si c'est la SNCF qui est la cause de ce retard. Toutefois, je pense que l'on peut en faire un bel espace de visibilité pour la région. Oui, c'est petit, mais ce n'est pas si mal. Si l'on rationalise l'intérieur, on devrait pouvoir en faire beaucoup. Bien évidemment, il y a des espaces plus grands. Comme ce sont des espaces de restauration rapide qui ont des moyens plus importants que la région, on ne pouvait pas les racheter. On peut en faire quelque chose d'assez malin.

Je demanderais bien à la commission en charge que vous réfléchissiez et que l'on vous présente les projets d'aménagement. Si vous avez des idées de services à l'intérieur, je pense que cela vaut la peine. Si on le réussissait, c'est plutôt mieux. Cela coûte beaucoup moins cher que ce qu'ils en voulaient, mais cela coûte tout de même cher. Dans ce cas, il faut en faire une opportunité.

C'est la raison pour laquelle, à la fin, le prix plus l'espace de visibilité, j'ai dit : « On y va ! » Voilà exactement les raisons qui nous ont poussés à faire cet espace de vente TER en gare de Paris Nord, mais pas seulement de billets TER.

Monsieur COULON, vous vouliez ajouter autre chose ?

M. COULON : Absolument pas, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2023.00889

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01300 - Avenant 6 à la convention n° 17002257 du 16 juin 2017 relative à l'acceptation des titres urbains sur le réseau TER circulant au sein du ressort territorial du SIMOUV

Vote sur la délibération n° 2023.01300

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01935 - Convention portant sur la réalisation des travaux sur le site d'Amiens Historique (Amiens Sud) dans le cadre du transfert de propriété des sites de maintenance

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, j'ai une prise de parole de Madame DHALLUIN, qui n'a pas été inscrite pour la 1935.

M. LE PRESIDENT : Elle n'était pas inscrite, mais je lui donne la parole.

MME KERRICH-BERNARD : Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Elle n'était point inscrite.

MME DHALLUIN : Monsieur le Président, fidèles à nos positions sur ces sujets liés à l'ouverture à la concurrence, nous maintenons que le choix de l'exécutif régional de se saisir de toutes les opportunités pour mettre en compétition les opérateurs de transport ferroviaire et, par ricochet, de mettre en compétition les salariés ne nous convient toujours pas. Nous voterons bien évidemment contre cette délibération.

Je vous remercie.

Vote sur la délibération n° 2023.01935

Adoptée à la majorité

02 – Services de transports interurbains et scolaires

2023.00115 - Avenant n° 2 au Contrat d'Objectifs de Service Public (COSP) n° 21002017 de la Régie régionale de Transports du Pas-de-Calais (RRT62)

Vote sur la délibération n° 2023.00115

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01735 - Avenants aux conventions de délégation et de gestion entre trois Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) de l'Aisne et la région Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.01735

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01760 - Avenants aux conventions d'exploitation des lignes régulières routières de transport de voyageurs relatifs à l'évolution de l'offre sur le territoire du Pas de Calais - Périmètres 4 et 6

Vote sur la délibération n° 2023.01760

Adoptée à l'unanimité

2023.02003 - Rapports d'activité 2022 des Délégations de Service Public et des Contrats d'Objectifs de Service Public des Régies pour le transport interurbain et scolaire

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX, explication de vote.

M. POIX : Quelques remarques sur ces rapports d'activité concernant les délégations de service public et contrats d'objectifs des régies de transport interurbain. C'est un débat que l'on avait déjà eu auparavant sur la question de l'âge du parc des bus et autocars, qui n'apparaît pas dans le rapport, qui est très synthétique. Je conçois que l'on ne puisse pas non plus envoyer le contenu complet de tous les rapports. Je voulais savoir où l'on en était, si la région avait avancé sur son plan d'envergure régionale pour accompagner le renouvellement de ce parc, qui a une moyenne d'âge de 8 ans pour les autobus et 7,5 pour les autocars. Lorsque l'on arrive à cette échéance, il faut songer à les remplacer.

Ensuite, il y a la question du choix de l'énergie qui va mettre en mouvement ces matériels. A-t-on tranché entre GNV, hybride ou électrique, en sachant que des études, qui remontent déjà à 2015, montrent qu'il y a tout de même des options à privilégier ? On est plutôt sur le GNV, mais va-t-on tenter l'hydrogène, l'électrique ? C'est toujours mon questionnement sur cette délibération, qui n'évoque pas tout cela. Je voulais terminer sur ce point : nous sommes à l'heure des choix en matière de renouvellement du matériel roulant, mais il faudrait que l'on demande, dans ces rapports, à introduire des critères Rev3 sur la décarbonation, sur le bilan carbone annuel des DSP, des régies, qui pourraient y figurer pour éclairer aussi nos choix.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Olivier ENGRAND veut-il répondre sur ce sujet ? Il peut répondre.

M. ENGRAND : Oui, Monsieur le Président.

Tout d'abord, nous allons présenter à la prochaine commission les deux audits réalisés dans les deux régies, dans lesquels ces points sont abordés, avec la durée et moyenne d'âge de l'ensemble du parc. Ce sera même beaucoup plus large, puisque vous aurez une présentation complète du fonctionnement, qu'il soit de l'exploitation comme de la gestion financière de ces régies, qui vous permettra de vous faire une idée bien précise de l'ensemble des questions que vous pouvez vous poser, Monsieur POIX. Ce sera avec grand plaisir que l'on pourra en échanger dès jeudi prochain.

M. LE PRESIDENT : Il y avait une explication de vote ?

M. GUINIOT : Normalement, j'étais inscrit, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Vous n'êtes point inscrit, mais je vous donne la parole.

M. GUINIOT : Je suis inscrit sur mon papier.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Je pensais que vous aviez le même que moi.

M. LE PRESIDENT : Excusez-moi de ne pas puiser mes références chez vous. C'est une constante chez moi.

Monsieur GUINIOT, vous avez la parole.

M. GUINIOT : Merci, Monsieur le Président.

Nos références sont parfois très bonnes, Monsieur le Président.

Satisfaire ma curiosité : dans l'annexe n° 1 de la délibération, il y a une synthèse assez intéressante, notamment sur les notions de « haute qualité de service ». S'agissant de la DSP de l'Oise – évidemment, c'est l'Oise, ce sont donc les meilleurs –, 98,81 %. Sur celle du Nord, 96,96 %, le baromètre de qualité. Sur la RTA, cela tombe tout de même entre 82,4 % et 86,8 %. Première question : y a-t-il une explication ? Pourquoi 10 % de qualité en moins ? Monsieur COULON pourra peut-être nous le dire.

Puis, c'est plus brouillardieux pour la DSP et la régie dans le Pas-de-Calais. Tous les critères sont en augmentation. « Arrange-toi avec cela », c'est ce qui est écrit. Il n'y a pas de... On ne sait pas. C'est ce qui est écrit dans le rapport, je n'y peux rien, dans l'annexe. Il n'y a pas de chiffres. Y a-t-il un problème particulier ? N'avez-vous pas eu le temps d'analyser les contrôles ? Je ne pense pas que ce soit un secret-défense. Pourquoi une moins bonne qualité pour la RTA ? Monsieur COULON, vous savez tout cela.

M. LE PRESIDENT : Les tête-à-tête exclusifs, c'est une chose. Ici, ce n'est pas tout à fait ainsi.

Christophe COULON souhaite-t-il répondre ?

M. COULON : Oui, Monsieur le Président.

En communauté de pensée avec le président ENGRAND, puisque nous sommes télépathes, lui et moi, d'abord, je comprends pourquoi vous n'étiez pas inscrit. C'est une question de dernière minute, Monsieur GUINIOT. Il n'y a pas d'attaque. Rassurez-vous. Solidarité picarde, rassurez-vous. Question de dernière minute, dans le sens où c'est une question qui relève plus de la commission. Techniquement, vous répondre tout de suite est un peu difficile.

Je me permets de vous proposer, si ce n'est vous-même – je ne sais pas de quelle commission vous êtes membre, vous êtes en 3 ? –, que le président ENGRAND, qui vous a parlé à la fois de la présentation des audits sur les deux régies et des évaluations des deux régies, puisse revenir sur une explication circonstanciée. J'espère vous satisfaire, Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Je vous remercie, Monsieur COULON. Je comprends bien que vous ne puissiez pas tout savoir.

M. LE PRESIDENT : Vous n'avez pas la parole, Monsieur GUINIOT.

D'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2023.02003

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Aura-t-il la réponse par écrit ou d'ici la fin de cette réunion ?

M. COULON : En commission.

02 Grandes infrastructures de transport

01 – Infrastructures ferroviaires et Transports collectifs en Site Propre

2023.00663 - Modification du coût et du programme de la phase Réalisation (travaux) de l'opération de modernisation de la ligne Beauvais-Abancourt-Le Tréport et de la phase Avant-Projet/Projet (APO) pour les ouvrages d'art (OA)

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Je vais commencer par un proverbe allemand qui dit que tout dans la vie a une fin, sauf la saucisse qui en a deux. Dans le cas... Vous allez comprendre. Dans le cas de la ligne Abbeville - Le Tréport...

M. LE PRESIDENT : Attendez, je ne veux pas vous interrompre, mais cela peut faire l'objet d'un rappel au règlement. Votre voisin de gauche s'est ostensiblement moqué de vous à ce moment précis. Si cela vous avait échappé, vous pouvez faire une mise en cause personnelle sur la base de l'article 2.2.

M. POIX : En tout cas, cela ne passera pas à *C à vous*, c'est sûr.

M. LE PRESIDENT : Je voulais vous le dire.

M. POIX : Merci.

M. LE PRESIDENT : C'est à vous que revient cette responsabilité, Monsieur POIX.

M. POIX : Je m'arrangerai avec lui, Monsieur le Président.

Dans le cadre de la ligne Abbeville - Le Tréport, on ne voit pas le début du commencement de cette fin. On a déjà évoqué le sujet en commission et en séance plénière. Cependant, le report du planning des travaux pour « recalibrer les études » nous fait nous poser des questions. On a le risque de voir cette ligne devenir une ligne fossile. Pourquoi les petits ouvrages sous voie n'ont-ils pas été englobés dans les premières études et dans les premiers plans de financement de régénération réalisés entre 2018 et 2020 ? Il semble, si l'on regarde l'annexe, que les erreurs ont été commises dès l'origine. Je ne sais pas d'où viennent ces erreurs, mais la convention initiale prévoyait, en effet, un financement de 71 millions d'euros, ce qui est tout de même bien loin des 140 millions d'aujourd'hui.

Aux conditions économiques de la période 2018-2019, en prenant l'inflation des matériaux, etc., ce surcoût nous interpelle, qui serait de plus de 10 millions sur les travaux. Un surcoût sur les matières premières de 400 000 euros, cela s'entend, puisque le coût des matériaux change. Un surcoût sur l'opération de régénération, c'est-à-dire 4 millions d'euros en plus, c'est un peu vague. Un surcoût sur les 21 petits ouvrages réalisés sous voie, 3,6. Cependant, ces ouvrages étaient déjà présents. Ils n'ont pas poussé après la pluie. Ils étaient déjà présents à ce moment.

De multiples erreurs de calibrage vont finalement être épongées par la collectivité et pénaliser les usagers et les élus locaux, qui n'arrêtent pas de prêcher dans le désert. Ce n'est pas à la région de « remettre au pot ». C'est mon analyse. La SNCF et l'Etat doivent prendre leurs responsabilités. C'est inadmissible, on l'a déjà dit à plusieurs reprises.

C'était l'un de mes premiers rendez-vous de mandat, l'association « Abbeville - Le Tréport » que j'avais rencontrée ici même. Je l'ai dit, je l'ai redit à Monsieur DHERSIN, je le redis à Monsieur COULON : il y a des lignes qui ont des destins identiques, comme Epinal - Saint-Dié qui a pris 3 ans pour rouvrir et 21 millions d'euros. Pourtant, sur Epinal - Saint-Dié, il y avait deux tunnels, six passages à niveau, des éléments très techniques. Sur Abbeville - Le Tréport, on arrive au bout de 10 ans à bientôt 140 millions pour 34 kilomètres.

Il est temps de se réveiller au niveau de l'Etat et que cette ligne fantôme redevienne vraiment une ligne de vie. Au-delà de tous les partis, c'est une mesure que nous attendons avec impatience. J'espère un jour pouvoir prendre train pour aller à la mer en partant d'Amiens. Je pense que je vais encore attendre quelques années. Je ne sais pas si je le ferai d'ici la fin du mandat.

M. COULON : Je ne veux pas vous faire une réponse qui laisserait entendre que nous bottons en touche.

D'abord, vous avez vu l'engagement financier du Conseil régional sur le ferroviaire. Monsieur POIX, vous savez bien d'où nous venons sur l'entretien des petites lignes. Lucidement, vous avez vu d'où nous venons. Cinq cents millions d'euros dans ce CPER sur le ferroviaire, ce n'est pas uniquement pour le plaisir de faire des chèques. C'est parce que l'infrastructure – malheureusement, c'est ainsi fait – a souffert d'un très grand nombre de désordres et n'a pas été régulièrement entretenue.

Je veux bien que l'on fasse vite, Monsieur POIX. Il faut s'adresser aux personnes qui nous font des devis. On n'en a qu'un. On nous dit au début que c'est 40 et l'on est maintenant à 140. On ne sait pas le financer dans ce CPER. Ce n'est pas possible. On est donc comme un lapin dans les phares d'une voiture. On nous dit « C'est ainsi. Tu vas de ce côté ou de ce côté. »

M. LE PRESIDENT : Pas d'une voiture, d'un train.

M. COULON : Malheureusement, nous aurions aimé que le sujet fût tranché depuis longtemps, stabilisé financièrement depuis longtemps. Le mieux aurait été que nous n'héritons pas de cette situation.

Quoi qu'il en soit, dans les jours qui viennent, je vais organiser, avec les conseils régionaux du territoire, une réunion sur ce secteur pour aller dialoguer avec les associations. En effet, se faire traiter de « margoulines », et je suis poli, dans certains articles de presse – c'est la liberté de la presse de le faire et la liberté des personnes interrogées de le dire –, cela ne fait pas plaisir d'être pris pour le responsable ou pour un « minteux », comme on dit dans le coin. Franchement, nous essayons toujours de faire autant que nous le pouvons. Ici, on est face à un obstacle financier : 40, 140.

Nous ne lâchons pas cette affaire. Le Président BERTRAND et le Secrétaire général pour les affaires régionales ont récemment demandé d'activer une étude complémentaire sur des trains dits légers, pour voir si ce n'est pas une solution, un *shunt*, si je puis dire, en matière de temporalité de réouverture du service. Nous ne lâchons certainement pas l'affaire. Cependant, ne nous faites pas le reproche de ne pas savoir mettre en œuvre quelque chose, dont on nous présente une facture même pas inflationniste, mais stratosphérique. Malheureusement, nous ne savons pas...

Pourquoi ? Je ne sais pas. Demandez peut-être au BE du côté de la SNCF, vous aurez la réponse. Hélas, nous ne l'avons pas.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2023.00663

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Juste un point sur ce sujet : j'ai eu l'occasion de le dire et nous l'avons écrit, avec Monsieur le Préfet de région, aux élus. Je n'abandonne pas ce dossier pour une simple et bonne raison : je pense très sincèrement que notre région est l'une de celles qui se transformeront le plus en matière touristique dans les années qui viennent. Or, ne pas avoir une ligne ferroviaire pour desservir cette partie de la Picardie maritime serait une folie.

Le seul sujet est que, compte tenu des enjeux financiers, pour 140 millions d'euros, l'Etat n'avait pas la possibilité de tout inscrire. Je l'entends. Toutefois, on s'est engagé de deux façons : soit une étude nous permettant d'avoir des investissements moins lourds, soit dans le cadre de la clause de revoyure du CPER à mi-parcours. C'est un engagement que l'on a pris. De toute façon, quoi qu'il arrive, il me faut une desserte ferroviaire pour relier la Picardie maritime. Je ne vois pas comment faire autrement. C'est aussi simple que cela.

En attendant, vous le savez bien, il faut des études pour financer. Cela prendra des années. Il faut maintenir un haut niveau de desserte en bus en attendant. Encore une fois, je ne peux pas vouloir le développement économique de ce territoire sans qu'il y ait de desserte pour s'y rendre. Il n'y a pas seulement la desserte touristique pour les touristes, il y a aussi les personnes qui en ont besoin pour se rendre à Abbeville, notamment, que ce soit pour l'accès aux services publics ou pour aller travailler. C'est aussi simple que cela. C'est pourquoi ce dossier, pour moi, n'est pas refermé.

Je comprends l'inquiétude des uns et des autres. Si c'était le cas, on leur dirait : « C'est terminé, on ne le fait pas ». Non. J'ai toujours l'intention de le faire. Ce n'est pas le maire d'Abbeville qui me démentira. Il a toujours été un ardent défenseur de ce dossier, ainsi que Monsieur MAQUET et Monsieur JUMEL. Je ne partage pas vraiment ses idées. Néanmoins, le moins que l'on puisse dire, c'est que tout le monde travaille ensemble sur ce dossier.

2023.00664 - Financement des travaux de régénération de trois ouvrages d'art sur la ligne Beauvais-Abancourt-Le Tréport à réaliser en 2024

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Non, Monsieur le Président. C'est bon. J'ai dit ce que j'avais à dire.

Vote sur la délibération n° 2023.00664

Adoptée à l'unanimité

2023.01662 - Modification du coût et du programme de l'opération relative aux travaux de réalisation des écrans acoustiques le long de la voie ferrée sur le Réseau Ferré National (RFN) et desservant le port de Calais

Vote sur la délibération n° 2023.01662

Adoptée à l'unanimité

2023.01669 - Modification du coût et du programme de l'opération relative au remplacement des menuiseries chez les riverains pour la modernisation de la voie mère de Calais

Vote sur la délibération n° 2023.01669

Adoptée à l'unanimité

2023.01719 - Financement de la régénération (études et travaux) du capillaire fret Saint-Omer – Lumbres par un Gestionnaire d'Infrastructure Conventionné (GIC)

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX, Madame DHALLUIN. Monsieur POIX en premier.

M. POIX : La question de cette régénération de capillaires par une gestion d'infrastructure conventionnée, outre qu'elle pose le problème de la sous-traitance et du danger de l'absence de formation, ma collègue Héroïse DHALLUIN en parlera plus longuement, elle questionne aussi plus globalement le plan de la région pour la revitalisation des capillaires.

Je voudrais profiter du temps qui m'est donné pour poser une question à Monsieur ENGRAND et Monsieur COULON sur la situation de la ligne de fret Valenciennes - Mons. Les études ont été votées ici il y a plus d'un an. Je n'ai pas d'informations précises à ce sujet. Elle n'apparaissait pas dans le CPER. Pourtant, elle est capitale, puisque c'est tout de même un bassin industriel. Vous avez Toyota, Valdunes, des industries qui sont implantées et qui ont besoin de cette ligne de fret. Selon moi, il faudrait que l'on pense plus loin que le fret. On doit aussi songer à la réouverture de ce tronçon aux voyageurs. Actuellement, il n'a pas de liaison entre Valenciennes et Bruxelles, alors que l'on a tout de même l'Agence ferroviaire européenne à Valenciennes. Les personnes ne peuvent pas venir directement du Parlement sans transiter par Lille ou par Paris. Cela me paraît un peu incohérent.

Je relance donc le débat. Je voudrais, si c'est possible, peut-être pas maintenant, que l'on puisse avoir un point en Commission Transports sur le calendrier, sur l'échéancier et sur des relations avec nos amis belges, entre Infrabel et SNCF. En effet, j'ai cru comprendre – il y a eu un article au mois de juin – que c'était encore un peu bloquant et que les études des deux côtés de la frontière avaient du mal à converger pour aboutir à quelque chose de concret. Je ne désespère pas non plus, avant la fin du mandat, de voir cette ligne ouverte au fret, en attendant de la voir, peut-être dans plus longtemps, ouverte aux voyageurs.

Merci.

M. LE PRESIDENT : D'accord pour avoir le débat. Le vrai sujet, c'est la stratégie de l'Etat sur le fret. Nouvelles orientations, nouvelle stratégie.

Il y a un point où je suis d'accord, c'est la question de la convergence. Lorsque deux pays sont concernés, notamment deux régions, même limitrophes, c'est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît.

Christophe COULON.

M. COULON : Monsieur POIX, je croyais votre vue à la hauteur de votre discernement politique, si je lis vos récents écrits. Trois millions d'études sur cette ligne dans le CPER. Trois millions, absolument. Bon discernement, moins bonne vue ! C'est cela, 3 millions d'euros d'études. Absolument.

M. LE PRESIDENT : Très bien.

Qui est contre... Madame DHALLUIN ! Pardonnez-moi.

MME DHALLUIN : Vous m'aviez oubliée, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas possible.

MME DHALLUIN : Monsieur le Président, comme nous l'avons dénoncé lors de la délibération concernant l'avenant au CPER, SNCF Réseau a choisi de déléguer pour cette ligne une partie de sa mission de maîtrise d'ouvrage, à savoir la maintenance, comprenant l'entretien et le renouvellement, au titulaire du contrat de gestionnaire d'infrastructure conventionnée. Avec la mise en place d'un GIC, l'Etat, mais également la région sont privés des compétences techniques et de sécurité reconnues des cheminots de SNCF Réseau. L'Etat a contraint SNCF Réseau à ne plus pouvoir se positionner sur la maintenance de ses propres lignes. Le plan de performance imposé par l'Etat n'a eu pour conséquence que de décimer les effectifs de Réseau. Quand bien même la régénération est une bonne nouvelle pour la pérennité du trafic de fret sur la ligne Lumbres - Saint-Omer, la question se pose sur la formation des cheminots qui seront responsables de la maintenance et, surtout, de la sécurité.

Je pense, en outre, à ce caténariste grièvement blessé le 9 octobre à Lille, sous-traitant pour un sous-traitant. Derrière chacune de ces questions de sécurité, on retrouve la vie et l'intégrité physique des usagers et des agents.

Nous voterons malgré tout pour cette délibération. Je vous remercie.

Vote sur la délibération n° 2023.01719

Adoptée à l'unanimité

2023.01845 - Financement des études projet (PRO), du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Boves-Compiègne

M. LE PRESIDENT : Mélanie DISDIER. Christophe COULON répondra.

MME DISDIER : Dans la partie DECIDE, remplacer « D'allouer une subvention de 2 071 236 euros à SNCF Réseau pour le financement des études projet du dossier de consultation des entreprises (DCE) dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Boves - Compiègne. Le coût total de l'opération est estimé à 2 917 234 euros hors taxes, soit un taux de participation régionale de 71 %. La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1^{er} janvier 2024. D'affecter une AP 2023 de 2 071 236 euros », de le remplacer par : « D'allouer une subvention de 1 458 617 euros à SNCF Réseau pour le financement des études projet du dossier de consultation des entreprises, dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Boves - Compiègne. Le coût total de l'opération est estimé à 2 917 234 euros hors taxes, soit un taux de participation régionale de 50 %. La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1^{er} janvier 2024. D'affecter une AP 2023 de 1 458 617 euros. »

C'est un amendement que nous avons déjà fait plusieurs fois. La pédagogie est l'art de la répétition. Nous le représentons donc une fois de plus, car nous souhaitons que SNCF Réseau participe au financement des études de projet à hauteur de 50 %. Une fois de plus, nous ne voulons pas que les habitants des Hauts-de-France participent à plus de 50 %.

J'en profite pour toujours vous donner notre étonnement et notre effarement sur le coût des études toujours extrêmement élevé. Vous avez abordé, Monsieur COULON, il y a cinq minutes, le sujet de la ligne Abbeville - Le Tréport, qui était prévue au départ à 40 et qui se retrouve à 140. Pourtant, il y a aussi eu... combien de millions d'études ? Parfois, on se demande un peu le coût des études qui, selon moi, sont souvent peu efficaces.

Je vous demande de voter cet amendement pour que SNCF Réseau revoie sa copie et finance à 50 % cette dépense. Merci.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON a la parole.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Madame DISDIER, permettez-moi à mon tour d'être un peu pédagogue. Je crois que, l'année dernière, Franck DHERSIN avait pu vous dire que la loi empêchait SNCF Réseau de s'endetter. C'est la loi. Par pédagogie, puis-je vous suggérer, si parfois vous croisez un parlementaire, qui plus est influent à l'échelle d'un groupe constitué dans une assemblée nationale, pouvez-vous lui proposer de déposer une PPL sur le statut de Réseau et la capacité à éventuellement s'endetter ? Cela permettrait de ne plus avoir ce débat l'année prochaine, car vous faites une proposition hors la loi. Je vous le suggère. J'espère faire œuvre de pédagogie. Il n'y a pas de mise en cause personnelle, bien évidemment.

Monsieur le Président, vous m'avez coupé le sifflet tout à l'heure ou, plutôt, je n'ai pas pris le train en marche pour rebondir sur l'interpellation de Madame DHALLUIN concernant le GIC.

M. LE PRESIDENT : Pardonnez-moi d'avoir détaillé.

M. COULON : Je vous en prie. C'est vous le chef de gare. L'ambiance est bonne cet après-midi !

M. LE PRESIDENT : Je vois que vous êtes là pour me contrôler.

M. COULON : Exactement. Je ne vous poinçonnerai pas, Président.

M. LE PRESIDENT : C'est passé de mode.

Monsieur COULON, vous avez la parole.

M. COULON : Bien sûr.

Je voulais juste rappeler que le GIC, Madame DHALLUIN, avait notamment permis de diminuer de 30 % à 50 % les coûts de maintenance d'une infrastructure. On ne vole pas le travail des cheminots. On va se le dire franchement.

Non, c'est moi qui le dis. Vous n'avez pas dit cela, Madame DHALLUIN, évidemment pas. Je me permets de le dire, car c'est une crainte que l'on peut avoir. Un GIC, ce n'est plus les équipes, les cheminots qui sont en charge. C'est un intervenant conventionné. Cela baisse les coûts, nous l'avons constaté. Il y a tellement de travail. Il y a tellement de travail pour tout le monde. Le problème est que, aujourd'hui, il faut être capable de « délivrer » – comme on dit en beau technocrate, que je ne suis pas – pour que ces études aillent plus vite, qu'elles coûtent moins cher. Hélas, on est devant un système assez fermé. Je le découvre, je le déplore. J'aimerais que sur ce point aussi, si tant est que des parlementaires s'intéressent au sujet, on puisse éventuellement faire évoluer la loi et le statut.

M. LE PRESIDENT : Cependant, il ne faut pas prendre des habitudes. Ce n'est pas parce que vous vous occupez de la SNCF qu'il faut arriver en retard. Deux minutes dix, Monsieur COULON.

Où en est-on ? A-t-on voté l'amendement ? Pas encore.

M. COUSIN : Monsieur le Président, dans notre groupe, Madame HAMDANE ne prendra pas part au vote. Nous votons contre.

M. LE PRESIDENT : D'accord.

Amendement n° 3 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2023.01845

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Vote sur la délibération n° 2023.01845

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Juste un point sur les études. Je viens de demander que l'on prenne un certain nombre d'études qui ont été réalisées et que l'on reconstitue exactement l'investissement qui aura été celui – Madame DISDIER, cela peut vous intéresser – de SNCF Réseau en matière de temps passé et de personnel affecté à ces études. Je veux connaître la réalité du coût en interne de ces études, à comparer au montant qui nous aura été facturé. J'ai toujours en travers de la gorge l'étoile de Saint-Pol, où il s'avère que, entre la première étude et la deuxième, je ne sais pas comment ils ont pu faire, ils avaient oublié de nombreux passages à niveau. Si ce n'est pas un scandale, il faut m'expliquer ce que c'est.

Je souhaite donc que l'on reprenne un certain nombre d'études qui ont été faites et que l'on reconstitue exactement le coût de cette étude. C'est de l'argent public que l'on a investi. Nous sommes en droit de le connaître. Cela fait longtemps que je pense que les études mettent beaucoup de temps. Cela fait aussi longtemps que j'ai tout de même le sentiment que ces études coûtent un peu plus cher que le coût réel pour la maison SNCF Réseau. A bon entendeur !

02 – Gares et pôles d'échanges

2023.01434 - Financement des études préliminaires pour la mise en accessibilité des quais de la gare d'Orchies

Vote sur la délibération n° 2023.01434

Adoptée à l'unanimité

2023.01654 - Financement des travaux (REA) pour la mise en accessibilité du quai "gare basse" de la gare de Calais-Fréthun

Vote sur la délibération n° 2023.01654

Adoptée à l'unanimité

2023.01786 - Prolongation des délais de l'opération relative à l'aménagement du parking relais Nord du pôle d'échanges multimodal de la gare de Béthune

Vote sur la délibération n° 2023.01786

Adoptée à l'unanimité

2023.01868 - Modification du coût de l'opération relative à la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la gare de Saint-Quentin

Vote sur la délibération n° 2023.01868

Adoptée à l'unanimité

03 – Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2023.01859 - Convention de prestation de services entre la région et le Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe pour la poursuite du programme d'études

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Oui, Monsieur le Président.

Mea culpa, Monsieur COULON. Oui, vous avez raison, il y a bien 3 millions d'euros dans le CPER sur la ligne Valenciennes - Mons. J'avais raté cela. *Mea culpa*.

Sur la question des ports intérieurs, le CPER a avancé, puisqu'il a permis de graver dans le marbre le raccordement, l'embranchement de deux ports intérieurs sur quatre, Nesle et Marquion. Vous connaissez ma position. Je continuerai à batailler pour que 100 % des ports intérieurs soient embranchés. C'est nécessaire si l'on veut créer les conditions d'un report modal optimal.

Je voudrais aussi profiter de la parole qui m'est donnée pour questionner le modèle économique des ports intérieurs, leur destination réelle, tout comme, plus globalement, l'efficacité du modèle économique du canal. Je pense intéressant que l'on puisse prochainement, dans la Commission Transports, auditionner des fédérations de transporteurs fluviaux, pour qu'elles nous donnent leurs retours d'expérience sur le calibrage du canal, s'il est viable économiquement, s'il va favoriser un réel report modal sur la route... justement sur le canal, pas sur la route.

Deuxième point sur la question des ports, j'alerte une fois de plus : les ports intérieurs ne doivent pas devenir des zones franches à entrepôts logistiques. J'ai en effet des craintes lorsque l'on voit ce qui se prépare, peut-être, du côté de Marquion. La question se pose.

Je vous fais donc cette proposition, Monsieur COULON, Monsieur ENGRAND, d'auditionner les professionnels du transport fluvial et les bateliers, pour qu'ils nous présentent leurs ressentis sur le dossier et sur la viabilité économique du canal et des ports. Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? Monsieur COULON ?

M. COULON : En commission.

Vote sur la délibération n° 2023.01859

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01981 - Avenant à la convention d'application du protocole constitutif d'un partenariat pour le lancement des études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Sur la 81 ? C'est celle que l'on vient de faire, je pense.

M. LE PRESIDENT : Non, ce n'est pas tout à fait la même.

M. POIX : Je n'aurai pas d'intervention. J'ai dit ce que j'avais à dire. Merci, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2023.01981

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

06 – Autres infrastructures logistique et de mobilité

2023.02066 - Norlink - Décarbonation

Vote sur la délibération n° 2023.02066

Adoptée à l'unanimité

03 Economie portuaire

03 – Aménagement et maintenance du patrimoine

2023.01956 - Port de Boulogne-sur-Mer - Calais - Maintenance et sécurisation des infrastructures portuaires

Vote sur la délibération n° 2023.01956

Adoptée à l'unanimité

2023.02094 - Avenant au protocole transactionnel concernant l'acquisition par la région d'un terrain situé 1 rue des Garennes à Calais, appartenant à la société Venator, et règlement des contentieux existants entre les parties

Vote sur la délibération n° 2023.02094

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 - Gouvernance

2023.01959 - Modification de la grille tarifaire pour les occupations domaniales portuaires dans le domaine non concédé

Vote sur la délibération n° 2023.01959

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 4 :
Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

01 Formation

01 – Dispositif de formation

2023.01734 - Prestations d'accompagnement et de gestion du SIEG : affectation complémentaire

Vote sur la délibération n° 2023.01734

Adoptée à l'unanimité

2023.01736 - Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle : remises gracieuses et affectation de crédits complémentaires

Vote sur la délibération n° 2023.01736

Adoptée à l'unanimité

2023.01737 - Convention PACTE 2019 : modalité de reversement du trop-perçu

Vote sur la délibération n° 2023.01737

Adoptée à l'unanimité

2023.01805 - Format Innovation : 3 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2023.01805

Adoptée à l'unanimité

2023.01931 - Marché en vue de l'acquisition, la livraison, l'installation et la mise en service, de 10 studios tout-en-un mobiles et fixes pour la production de vidéos des organismes de formation et TPE de la région Hauts-de-France (matériel et logiciel)

Vote sur la délibération n° 2023.01931

Adoptée à l'unanimité

02 Relation avec les entreprises

01 – Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2023.01723 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SAS THYROALTER à Loos

M. LE PRESIDENT : Samia SADOUNE a la parole.

MME SADOUNE : Monsieur le Président, chers collègues, sur cette délibération relative à la Commission 4 Relations avec les entreprises, puisqu'il s'agit de subventions aux entreprises au sens large et non sur l'objet en particulier de la subvention allouée à la SAS THYROALTER, l'occasion m'est donnée d'attirer votre attention sur la situation des entreprises sur le Calaisis en général, tout particulièrement de l'entreprise Draka du groupe Prysmian à Calais.

Vous n'êtes pas sans savoir que près de 90 salariés se sont entendu annoncer, le 20 novembre dernier, la fermeture du site de Calais, avec un plan social qui a débuté le 28 novembre, alors que la société Prysmian annonce un bénéfice de 2 milliards d'euros d'ici 2027. Présente à Calais depuis 1987, cette fermeture s'ajoute à celles de Meccano, Synthexim et tant d'autres ces dernières années. Qu'advient-il de Catensys ces prochaines semaines ? Le Calaisis, avec près de 10 % de la population du département du Pas-de-Calais, cumule depuis de trop nombreuses années les difficultés sur son territoire.

Nous sommes allés à la rencontre de ces salariés, qui s'investissent au sein de leur entreprise pour la grande majorité depuis plus de 30 ans. Lors de nos différents échanges, nous y avons rencontré des hommes et des femmes qui aiment leur métier et leur ville. Ils se sont investis au-delà de leurs obligations contractuelles, renonçant aux RTT, aux bonifications d'heures supplémentaires exécutées le soir, le week-end, afin de ne pas mettre en difficulté leur entreprise. Nous y avons rencontré des épouses, des enfants, des compagnons et des compagnes, fiers de cet engagement et de leur savoir-faire, mais tellement meurtris par le sort qui leur était donné, peu de considération, et tellement en colère face à cette annonce présentée comme un cadeau empoisonné à l'approche des fêtes de fin d'année. Nous y avons rencontré celles et ceux pour qui le travail n'est pas un vain mot. Ils ne demandent pas la charité, ils demandent à être respectés.

Si nous savons que le développement économique de nos territoires doit ou peut se conjuguer par l'accompagnement des pouvoirs publics, c'est avec beaucoup de bienveillance vis-à-vis de nos populations que nous sollicitons systématiquement le conditionnement des subventions aux grandes entreprises. Nous savons que des rapports ministériels, parlementaires, de la Cour des comptes et du CESER posent la pertinence d'établir un engagement environnemental et social dans l'obtention des subventions publiques.

Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que cette situation ne vous laisse pas insensible et que vous avez d'ores et déjà prévu de rencontrer ces hommes et ces femmes, qui contribuent largement au développement de notre territoire. Je vous en remercie. Madame Faustine MALIAR a aussi présenté la situation au ministère de l'Industrie, qui semblait malheureusement la découvrir.

Aussi, nous faisons le vœu que nous soyons unanimement unis aux côtés des salariés de Draka, afin de demander le report du plan annoncé au minimum après les fêtes de fin d'année, que soit trouvée à chacun et chacune une solution digne et pérenne, de saisir le gouvernement afin que Calais puisse urgemment et concrètement bénéficier du Plan de réindustrialisation 2030, de demander aussi à Draka, à Billy-Berclau, de garantir que l'usage de la subvention de 300 000 euros, accordée ici en 2022, n'amène pas, *in fine*, à la fermeture de son site à court et moyen terme.

Cette grande porte sur l'Europe et le monde qu'est Calais mérite mieux qu'une succession de fermetures, laissant derrière elles usines vides et chaînes industrielles, comme avec Synthexim. Calais doit retrouver la place qu'elle a toujours eue, comme cité de l'excellence et de la modernité, tournée vers l'Europe et le monde.

M. LE PRESIDENT : Comme vous n'étiez pas sur THYROALTER, je vais vous répondre sur la situation de cette entreprise. Je me suis entretenu à différentes reprises avec les acteurs de ce dossier. En toute transparence, je me suis entretenu hier avec le CEO Europe de ce dossier, sachant que le directeur du site n'est plus en mesure d'avoir le moindre dialogue avec les représentants du personnel. Il n'a pas pu tout me dire, car ils ont des instances normalement prévues lundi et mardi, s'il n'accepte pas de décaler le plan. C'est la question, cette semaine, de la discussion d'un accord de méthode en la matière.

Il faut savoir que j'ai un peu l'habitude des dossiers économiques, que ce soit des implantations, de bonnes nouvelles, mais aussi des restructurations, de moins bonnes nouvelles. On a affaire à des représentants du personnel qui sont sérieux et responsables. Il faut bien que la direction les considère comme tels. Derrière, il faut aussi bien voir les choses : ce sont des périodes très difficiles et encore plus difficiles lorsque l'on se situe en fin d'année. On a notamment été à deux doigts d'un drame, avec l'un des salariés, qui n'habite pas à Calais, mais à côté de Calais. Le responsable du personnel et le représentant syndical étaient complètement bouleversés par ce qui a failli arriver à leur collègue. Fort heureusement, il est tiré d'affaire.

Sur ce dossier, très clairement, je me suis fait expliquer la situation. Elle sera expliquée aux salariés. On sait que, en France, on va tout de même vers la fin de ce plan d'installation. Ils comptaient beaucoup sur le marché américain. Visiblement, le marché américain, pour des raisons X et Y, semble défaillant. Ils justifient donc leur fermeture, ce sera à eux de le faire auprès des salariés.

Toutefois, derrière, il y a tout de même un certain nombre de sujets. Lorsque l'on propose aux salariés qui sont à Calais un reclassement dans les autres usines du groupe, pas forcément à Douvrin, mais dans d'autres départements, il faut considérer que ce n'est pas très sérieux. Vous ne proposez pas à quelqu'un qui a plus de 50 ans, qui a une femme et des enfants sur place et qui est propriétaire : « Vous mettez la maison sur une remorque et vous la déplacez dans l'Yonne. » J'ai donc indiqué que, sur le papier, ils pouvaient l'écrire, mais qu'il ne fallait pas se contenter de cela. Accepteront-ils ou non de décaler avec l'accord de méthode ? On ne sait pas.

Ceci étant, j'ai insisté sur un point, avec un tout petit peu d'expérience : il faut donner de la visibilité aux salariés assez rapidement. J'ai aussi indiqué que si des propositions n'étaient pas dignes de ce nom, j'interviendrais auprès de l'Etat pour dire que, dans ce cas, un PSE, s'il correspond un minimum, ne peut pas être validé par l'Etat.

D'autre part, la question qui se pose, c'est le recours à un conseil pour ces salariés. Ils ont choisi de prendre le conseil qui avait été utilisé pour l'affaire Bridgestone. Je n'ai absolument pas à porter de jugement, mais c'est quelqu'un de sérieux. Il ne cherche pas les effets de manche médiatiques, mais à faire avancer la cause des salariés. Je rappelle que, sur le dossier Bridgestone, plus de 96 % des salariés ont aujourd'hui retrouvé un emploi. Cela montre que le conseil qu'ils ont choisi cherche des solutions et non le battage médiatique. Je l'ai indiqué au CEO, qui s'interrogeait. Je lui ai dit : « Lorsque vous avez des acteurs représentants du personnel qui sont responsables et des conseils qui ont déjà fait leurs preuves, cela vaut la peine d'établir un vrai dialogue avec eux. »

J'avais proposé de les rencontrer hier à Calais, sur place. Ils ont souhaité différer. D'une part, il y avait eu le drame de leur collègue. D'autre part, ils voulaient attendre, pour que l'on puisse vraiment se parler, d'avoir eu leurs instances lundi et mardi. Ce sera donc mercredi. J'ai proposé sur place ou ce sera à la sous-préfecture. L'important est que cette réunion puisse avoir lieu et que l'on puisse donner un maximum de visibilité.

D'autre part, avec Natacha BOUCHART, nous saisissons le ministère. Je veux exactement le même dispositif sur le Calaisis que celui que nous avons eu sur le Cambrasis, c'est-à-dire avec les mêmes efforts. Cela montre d'ailleurs, encore une fois, que lorsque tout le monde s'y met, on arrive à avoir des résultats sur la revitalisation, la réindustrialisation. En effet, il a encore fallu... On va dire que je me comporte de façon mal élevée, mais Tereos a finalement fait ce qu'ils auraient dû faire dès le départ.

En ce qui concerne... Ne dites pas Buitoni, dites Nestlé. Vous savez, ceux qui ont largement les moyens, qui cherchaient à se cacher derrière Buitoni. Au groupe Nestlé de trouver un autre groupe pour la réindustrialisation du site et d'autres moyens pour redynamiser l'emploi sur ce territoire. Il nous faut la même chose sur Calais. C'est aussi simple que cela. Cela permet d'engager des moyens d'Etat et d'allier tout le monde. La région répondra présente.

En attendant, ma première priorité, c'est la situation de ces salariés. Que leur est-il proposé pour rebondir ? Qu'est-il proposé pour faire rebondir le territoire ? Voilà exactement où l'on en est. Cela fait suite au long entretien que j'ai eu hier matin avec le CEO, avant de le rencontrer la semaine prochaine. C'est lui-même qui viendra. Il y a aussi Monsieur BARON, mais c'est Monsieur DEL BRENNA qui viendra, si je ne me trompe pas.

Vote sur la délibération n° 2023.01723

Adoptée à l'unanimité

02 – Consolidation financière des entreprises

2023.01780 - Avenant n° 2 à la convention de prêt Saerstahl Ascoval à Saint-Saulve : sécurisation du prêt régional avec une double caution

M. LE PRESIDENT : Même vote, Monsieur CHENU ?

M. CHENU : Non. Nous n'avons pas d'intervention et nous votons pour.

Vote sur la délibération n° 2023.01780

Adoptée à l'unanimité

2023.01801 - HSWT - Modification des conditions de remboursement du prêt régional et signature de l'acte d'adhésion au protocole de conciliation

Vote sur la délibération n° 2023.01801

Adoptée à l'unanimité

2023.01803 - ADD PUBLICITE - Modification des conditions de remboursement du prêt régional selon le protocole de conciliation

Vote sur la délibération n° 2023.01803

Adoptée à l'unanimité

05 – Développement des grandes entreprises

2023.01650 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SAS ARCELORMITTAL Tubular Products Hautmont

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN, Madame KERRICH, puis on aura une explication de Monsieur POIX. Monsieur BEAUCHAMPS est dans les *starting-blocks* pour vous répondre s'il y a lieu. Monsieur EYMERY aussi.

Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Monsieur le Président, c'est Monsieur POIX qui interviendra.

M. POIX : Merci.

Très rapidement, sur cette délibération concernant ArcelorMittal Tubular à Hautmont, notre réflexion n'a pas changé sur le conditionnement des aides aux multinationales, qui doit être plus strict, plus ferme. On est conscient des difficultés de l'entreprise, mais le montage financier final, qui est créé ici pour rattraper le coup, nous paraît discutable. En effet, 150 000 euros et aucun emploi. Dix emplois étaient prévus sur 4 ans. Ils ne sont finalement pas présents dans la balance lorsqu'il s'agit de juger sur pièce.

Notre logique est simple, je vous l'ai déjà énoncée ici : nous devons changer de logiciel en matière d'aides aux entreprises. Les TPE-PME et artisans doivent bénéficier de subventions directes de la région. Les multinationales ou les grands groupes, qui ont les reins suffisamment solides *via* leurs maisons mères, doivent se voir octroyer des prêts remboursables. C'est de la justice. C'est une politique d'aide équilibrée qui s'adapte aux capacités de chaque acteur économique.

Nous voterons donc contre cette délibération, car nous voulons ce changement de logiciel et de logique dans l'attribution des subventions aux grands groupes.

Qu'en est-il également des participations des autres collectivités, notamment de Val de Sambre, les 50 000 euros ? C'est une délibération qui pose un problème. Lorsque l'on voit les difficultés que certains commerçants ont à rembourser des PGE post-Covid, il y a une sorte de deux poids, deux mesures, qui nous interpelle dans cette délibération.

Merci.

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, pour les mêmes raisons, nous avons fait le choix de nous abstenir sur cette délibération. On ne peut pas accepter qu'un grand groupe, comme celui d'ArcelorMittal, ne remplisse pas ses objectifs d'emplois, qui n'étaient déjà pas très élevés, 10 emplois sur 4 ans. On note bien qu'il y a une délibération modificative. On revient donc sur une partie de ce qui avait été annoncé initialement. Néanmoins, ce n'est pas suffisant. On ne peut pas, dans la situation économique dans laquelle nous sommes, nous satisfaire de ce que nous dit ce groupe. Nous nous abstenons donc sur cette délibération.

M. POIX : C'est bon, Monsieur le Président. Je n'interviens pas.

M. LE PRESIDENT : Monsieur EYMERY.

M. EYMERY : Monsieur le Président, nous nous sommes déjà exprimés en Commission Economie sur cette délibération. De la même manière que nous avons eu un raisonnement similaire sur une délibération pour une usine à Rosult – celle-ci a été retirée avec bonheur par Monsieur BEAUCHAMPS –, il y a deux portes d'entrée sur ce sujet. Il y a d'abord le fait que, pour parler familièrement, lorsque l'on a tapé dans la main, l'entreprise et la collectivité, il s'agit que chacun tienne ses engagements. En l'occurrence, l'entreprise, pour des raisons qu'elle peut peut-être justifier, dit : « Finalement, mon investissement n'a pas été de 3 millions. Il n'est que de 2 millions. » Cependant, lorsqu'il y a une telle différence sur la création d'emplois prévue à 10 emplois et que l'on est à zéro, quelque chose ne va pas.

La deuxième porte d'entrée, c'est, en quelque sorte, l'autorité de la parole publique. A partir du moment où le Conseil régional, avec la légitimité qui lui est assurée, dit : « J'engage l'argent public sur telle base », que cette base n'est pas respectée et que le donneur d'ordre passe finalement cela en pertes et profits, cela le déconsidère également. C'est la raison pour laquelle nous avons exprimé toutes nos réserves et notre... je ne veux pas dire « désarroi », car nous avons une politique générale qui est de ne pas pénaliser les entreprises. Toutefois, en l'occurrence, il y a quelque chose qui ne va pas. Cela laisse un goût amer dans la bouche.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. BEAUCHAMPS : Mes chers collègues, les deux délibérations auxquelles vous faites référence ne sont pas les mêmes.

La première, dont j'ai souhaité le retrait dans la commission permanente précédente, était une délibération pour une entreprise où plusieurs millions, voire dizaines de millions avaient été investis et où il manquait finalement 60 emplois. L'entreprise disait : « Je n'ai pas les 60 emplois, car je ne les ai pas trouvés. » Je n'ai pas trouvé cette explication normale. Lorsque l'on investit des dizaines de millions d'euros, c'est que l'on a les employés pour faire fonctionner les investissements. Je pense que l'on avait peut-être été un peu abusé sur le nombre d'emplois devant être réellement créés. J'ai donc dit : « Pas satisfaisant. » J'ai demandé au Président, qui l'a accepté, de retirer cette délibération à la suite de notre commission.

Aujourd'hui, on est dans un autre cas. On a aidé une entreprise pour des investissements et, effectivement, de la création d'emplois. Je voudrais vous rappeler quel est aujourd'hui le dispositif. Le dispositif d'aide aux grandes entreprises prévoit un investissement supérieur à 2 millions d'euros ou la création de plus de 100 emplois. Aujourd'hui, on est sur un investissement de plus de 2 millions d'euros, mais les 10 emplois créés n'ont effectivement pas été réalisés. Pourquoi ? L'investissement devait être supérieur et un four qui devait être créé ne l'a pas été. C'était pour ce four que l'on avait les 10 emplois.

J'ai demandé, en tout état de cause, que l'on retravaille pour le futur. Je ne change pas les règles du jeu une fois que la partie a eu lieu. Cependant, pour le futur, je demande que l'on affecte très clairement les subventions que l'on donne soit à l'investissement en totalité, soit à l'emploi, soit en partie à l'investissement et en partie à l'emploi. Ainsi, nous n'aurons plus ces discussions.

M. LE PRESIDENT : Voilà qui est bien dit.

Le côté grand groupe ou non, je vais vous dire quelque chose : je veux que l'on continue à montrer aux grands groupes que, dans la région, ils trouveront toujours un interlocuteur avec le Conseil régional. En effet, le jour où il y aura des choix à faire entre différentes régions, être une région avec qui il y a un vrai dialogue et où l'on cherche des solutions avec les entreprises, quelle que soit leur taille, cela peut ne pas être inutile. Si vous avez besoin que je détaille, je peux davantage détailler, notamment pour Arcelor. S'ils sont plutôt bien ici, cela peut être utile pour l'avenir.

Vote sur la délibération n° 2023.01650

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2023.01665 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS LAINIERE de Picardie BC à Buire-Courcelles

M. LE PRESIDENT : Amendement de Madame DELANNOY.

MME DELANNOY : Merci, Monsieur le Président.

Nous proposons de remplacer « D'allouer à la SAS Lainière de Picardie une subvention d'un montant de 500 000 euros pour son programme d'investissement » par : « D'allouer à la SAS Lainière une avance remboursable d'un montant de 500 000 euros ». Comme vous le savez, nous préférons l'avance remboursable, qui présente un double avantage : permettre dès son remboursement l'engagement du Conseil régional au bénéfice d'un autre acteur économique et de ne plus créer d'effets de concurrence déloyale entre acteurs économiques.

Merci.

M. BEAUCHAMPS : Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère régionale, vous voulez parler d'avances plutôt que de subventions et vous choisissez, dans toutes les délibérations que l'on présente, une au hasard, je suppose.

Je vais vous parler de textiles, puisque vous choisissez la Lainière de Picardie. A une époque où notre région souhaite, depuis un certain temps, renouer avec la fabrication textile, la première solution et la meilleure, c'est d'accompagner les belles entreprises qui s'y situent déjà, notamment les entreprises qui sont restées très concurrentielles, étant donné qu'elles réalisent des textiles techniques. Vous savez que, dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, on a accompagné notre beau fleuron Dickson-Constant. En Picardie, on est aujourd'hui amené à accompagner la Lainière de Picardie. Vous savez ce que c'est. C'est une entreprise qui travaille pour toutes les sociétés du luxe, dans un tissu très technique, thermocollé. Si cette entreprise veut ne pas être dépassée par les Chinois et que l'on continue à voir ses activités, elle doit investir massivement.

Le plan d'investissement, vous l'avez eu en commission, c'est 14 millions d'euros, 4 millions d'euros dans un premier temps. Une fois de plus, si l'on veut garder et redémarrer sur des bases solides une activité dans la région Hauts-de-France, commençons par aider nos belles entreprises, nos belles pépites qui ont survécu grâce à l'innovation et à la technicité.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Monsieur BEAUCHAMPS.

Monsieur EYMERY, à quel titre ?

M. EYMERY : Simplement...

M. LE PRESIDENT : A quel titre ?

M. EYMERY : ...je saisis l'occasion de...

M. LE PRESIDENT : A quel titre prenez-vous la parole ? Vous êtes intervenus. Oui, mais à quel titre ?

M. EYMERY : Si vous voulez que je n'intervienne pas, j'interviendrai à une autre occasion, puisque j'avais posé une...

M. LE PRESIDENT : Monsieur, on n'intervient pas ainsi. Vous assumez la fonction de président de groupe depuis quelques minutes. Vous devez connaître le règlement. A quel titre intervenez-vous ? C'est tout. C'est la question que je pose.

M. EYMERY : Explication de vote.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Voilà.

M. EYMERY : Sur cette aide au développement, à l'occasion de la commission, j'en ai profité pour demander au président ce qu'il en était de la filière textile régionale pour la fabrication de masques, pour laquelle vous aviez pris un certain nombre d'engagements au moment du confinement. Je n'ai pas eu de réponse en commission. J'ai pensé qu'il fallait peut-être le temps de réunir les éléments pour nous donner cette réponse en commission permanente.

M. LE PRESIDENT : Non, mais attendez, ne cherchez pas à travestir la vérité. On a dit que l'on souhaitait que ce soit le cas. Que croyez-vous ? Que j'ai installé des machines à coudre dans les sous-sols de la région ? Soyez sérieux, Monsieur ! Cela vous changera.

Amendement n° 4 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2023.01665

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Je n'ai pas vu votre vote pour votre groupe, Monsieur. A quel moment levez-vous la main ? Pour ? Contre ? Abstention ? Monsieur EYMERY ?

M. EYMERY : Je lève la main et je pourrais vous dire : soyez sérieux.

M. LE PRESIDENT : Sur l'amendement, que votez-vous ?

M. EYMERY : Pour.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Vous levez la main au moment où on le dit, Monsieur EYMERY.

M. COUSIN : Monsieur le Président, sur les trois prochaines délibérations, il y a un vote différencié. Madame HAMDANE votera contre et nous voterons pour.

M. LE PRESIDENT : D'accord. C'est bon pour vous, Mesdames ? Très bien.

Vote sur la délibération n° 2023.01665

Adoptée à la majorité

2023.01695 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS OUVEO à Masnières

Vote sur la délibération n° 2023.01695

Adoptée à la majorité

2023.01697 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SA PLASTIC OMNIUM à Flers en Escrebieux

Vote sur la délibération n° 2023.01697

Adoptée à la majorité

2023.01743 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS CHEMOURS France à Villers-Saint-Paul

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN, vous avez demandé la parole.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président. Je ferai l'explication de vote, si vous voulez bien.

Tout d'abord rendre hommage à Michèle Rivasi, députée européenne, qui est décédée hier subitement. Une militante infatigable de la santé environnementale face aux *lobbies*. Nos pensées vont à sa famille, ses amis, ses collègues et particulièrement à son amie Karima DELLI.

Concernant cette délibération pour une aide au développement des grandes entreprises, une subvention allouée à la SAS Chemours France, à Villers-Saint-Paul, pour un montant de 800 000 euros sur un investissement de 232 millions d'euros, rappeler que Chemours est l'un des principaux acteurs du scandale des polluants éternels, les PFAS, des substances d'une extrême toxicité pour la santé, associés à des cas de cancers, d'infertilité, couplés à une forte dissémination et une grande persistance dans l'environnement. On en trouve partout : dans l'eau, dans les sédiments, dans l'air, dans les poussières, dans les poissons ; au bout de la chaîne, nous en avons tous dans notre sang et nous en rajoutons tous les jours.

Un article du *Monde*, publié en mars 2023, révèle leur présence dans toute la France, notamment dans les Hauts-de-France. Des procès sont ouverts partout dans le monde depuis 20 ans, grâce à des lanceurs d'alerte, des journalistes d'investigation notamment. En juin dernier, la télévision néerlandaise dévoilait que l'entreprise Chemours connaissait déjà, il y a 30 ans, les graves pollutions des eaux de son usine et dans ses environs, et les conséquences toxiques et cancérigènes. Aux Etats-Unis, pour solder toutes les poursuites liées aux plaintes d'une eau potable contaminée aux PFAS dans les réseaux publics de distribution d'eau, les groupes chimiques américains, dont Chemours, ont proposé 1,2 milliard de dollars. C'est dire l'ampleur du scandale.

Vous nous proposez d'aider Chemours à hauteur de 800 000 euros pour leur projet de diversification de production d'ionomères et de membranes Nafion, à Villers-Saint-Paul. Les ionomères contiennent bien des PFAS, en particulier des fluoropolymères. Ces fluoropolymères ne sont pas dénués de problèmes, car ils ont souvent comme impuretés d'autres PFAS et nécessitent pour leur fabrication des intermédiaires de synthèse PFAS.

Ce n'est pas d'une aide de la région pour la dépollution d'un industriel dont nous avons besoin, mais d'un soutien aux nombreuses victimes actuelles et à venir. Même si cet industriel se fixe pour objectif de réduire de 99 % par rapport à 2018 les rejets de composés fluorés, c'est beaucoup trop et sans garantie. Le pollueur doit être le payeur, notamment pour qu'il ne continue pas, surtout lorsqu'il connaît la dangerosité de ces substances. Dans l'Aisne, les habitants de cinq communes sont privés d'eau potable pour cause de dépassement de métabolites de chloridazone, un pesticide interdit, et par ces PFAS. Beaucoup d'autres communes le seront sans doute.

Nous nous opposons au vote de cette aide aux polluants éternels.

Vote sur la délibération n° 2023.01743

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Je tiens à vous dire que, sur ce sujet, on a aussi saisi les autorités sur cette question. J'ai eu l'occasion de le dire à l'un de vos anciens collègues.

2023.01755 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS DSP (DUPONT) à Chauny

M. COUSIN : Monsieur le Président, vote différencié : Madame HAMDANE vote contre les deux prochaines, nous votons pour.

Vote sur la délibération n° 2023.01755

Adoptée à la majorité

2023.01758 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS AALBERTS SURFACE Technologies à Villers-Cotterêts

Vote sur la délibération n° 2023.01758

Adoptée à la majorité

2023.01767 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS INNOVAFEED à Nesle

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Sur cette délibération qui concerne la production de protéines d'insectes, plusieurs remarques.

La première est un questionnement. Pourquoi cette délibération n'est-elle pas présentée en Commission Agriculture ? De mon avis, cette question de la production d'insectes pour les animaux et pour les végétaux, pour l'engrais, intéresse plutôt la Commission Agricole.

D'où ma deuxième interrogation, qui est plutôt une demande de réflexion sur cette filière. C'est-à-dire que la production de protéines issues d'insectes, qui est un vrai sujet – on sait qu'il faut produire des protéines issues d'autre chose que de l'animal pour compenser et notamment être efficace en matière d'émissions de gaz à effet de serre –, est toutefois un gros sujet, notamment lorsque ce sont de très grosses structures. En l'occurrence, InnovaFeed est une très grosse structure, qui implique un certain nombre de questionnements sur le traitement des déchets issus de cette entreprise agricole, sur la production d'énergie, sur la consommation d'un certain nombre de produits. Simplement avoir en réflexion l'idée d'avoir un plan sur cette question des protéines issues d'insectes.

M. LE PRESIDENT : Même si c'est un secteur nouveau, qui ne s'installe pas n'importe comment et sans aucun contrôle.

Vote sur la délibération n° 2023.01767

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Sur les innovations, notamment dans le domaine de l'alimentation et de l'alimentation animale, il vaut mieux que ce soit certains et pas d'autres qui soient à la tête de cette région. Autrement, on serait passé à côté de deux innovations majeures et de deux entreprises qui feront certainement la fierté de notre pays dans les années à venir.

2023.01778 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS MOUSLINE pour le site de Rosières en Santerre

Vote sur la délibération n° 2023.01778

Adoptée à l'unanimité

2023.01779 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SICA NORD Céréales à Dunkerque

M. COUSIN : Vote différencié : Madame HAMDANE vote contre.

M. LE PRESIDENT : Si vous pouvez le dire auparavant, cela simplifiera la vie pour l'enregistrement.

Vote sur la délibération n° 2023.01779

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2023.01788 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention pour la SAS Léon GROSSE Façades pour le site de Pinon

Vote sur la délibération n° 2023.01788

Adoptée à l'unanimité

2023.01799 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SA CBA Meubles à Pérenchies

Vote sur la délibération n° 2023.01799

Adoptée à la majorité

2023.01827 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention pour la SAS SICAD France pour son site de Billy-Berclau

Vote sur la délibération n° 2023.01827

Adoptée à la majorité

2023.01839 - Aide au développement des grandes entreprises - subvention à la SAS VANHEEDE Environnement à Billy-Berclau

Vote sur la délibération n° 2023.01839

Adoptée à l'unanimité

2023.01892 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS LIONOR à Steenbecque

Vote sur la délibération n° 2023.01892

Adoptée à la majorité

2023.01902 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS société industrielle de chauffage à Merville et Billy-Berclau

Vote sur la délibération n° 2023.01902

Adoptée à l'unanimité

2023.01917 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SASU HYDROMETAL France à Dunkerque

Vote sur la délibération n° 2023.01917

Adoptée à l'unanimité

2023.01920 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SASU BLEDINA à Steenvoorde

Vote sur la délibération n° 2023.01920

Adoptée à la majorité

2023.02106 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SAS RENAULT Electricity à Douai

Vote sur la délibération n° 2023.02106

Adoptée à l'unanimité

06 – Aide à l'implantation

2023.01771 - Aide à l'implantation : subvention allouée à la SAS groupe POVATAJ à Amblainville

Vote sur la délibération n° 2023.01771

Adoptée à l'unanimité

07 – Outils financiers

2023.01680 - Prise de participation au capital de la société Normandie Littoral

Vote sur la délibération n° 2023.01680

Adoptée à l'unanimité

2023.01681 - Création d'un fonds d'investissement « petit capital développement » dans le cadre du programme régional FEDER 2021-2027

Vote sur la délibération n° 2023.01681

Adoptée à l'unanimité

2023.01682 - Augmentation de capital de REV3 Capital pour accompagner les startups à vocation industrielle

Vote sur la délibération n° 2023.01682

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01774 - Apport en compte courant à la SEM Hauts-de-France Développement

Vote sur la délibération n° 2023.01774

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01790 - Avenant n° 7 à la convention Fonds régional Recherche Innovation 2021-2025 région et Bpifrance : nouvelle dotation pour les dispositifs mutualisés et Start'ARR

Vote sur la délibération n° 2023.01790

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01819 - Approbation de la convention triennale région - FRG 2024-2026 et dotation du fonds création

Vote sur la délibération n° 2023.01819

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

08 – Développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée

2023.01822 - Avenant à la convention de prêt suite à la fusion-absorption de la société KANOPY par la société GLOBAL VISION

Vote sur la délibération n° 2023.01822

Adoptée à l'unanimité

2023.01835 - Aide au développement des PME : subvention allouée à la société Camille FOURNET à Tergnier

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN.

M. COUSIN : C'est moi qui vais intervenir.

Sur cette délibération, nous allons voter contre. Je serai très bref dans mon intervention. Il s'agit d'une entreprise qui fait des produits à base de peaux d'alligators. A l'heure de l'effondrement de la biodiversité, il nous apparaît incongru de continuer à produire ce type de produits, qui n'ont plus leur place dans le cadre d'un « bien vivre ensemble » dans notre société.

M. LE PRESIDENT : C'est intéressant. Cela pose bien de vraies différences sur l'avenir et sur le développement économique de notre région.

Vote sur la délibération n° 2023.01835

Adoptée à la majorité

09 – Appui au développement RH des entreprises

2023.01626 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société TRANSOFICO à Compiègne

Vote sur la délibération n° 2023.01626

Adoptée à la majorité

2023.01738 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société GIVE à Fourmies via L'OPCO2i

Vote sur la délibération n° 2023.01738

Adoptée à l'unanimité

2023.01753 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : ASSISTECH Maintenance à Neuf-Mesnil via l'OPCO2i

Vote sur la délibération n° 2023.01753

Adoptée à l'unanimité

13 – Performance industrielle

2023.01627 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SAS VIQUEL à Grisolles

Vote sur la délibération n° 2023.01627

Adoptée à l'unanimité

2023.01710 - Investissement Performance Industrielle : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Madame DELANNOY.

MME DELANNOY : Merci, Monsieur le Président.

J'aurais deux petites questions à vous poser, très proches sur le fond, qui concernent deux entreprises différentes. Dans la délibération 1710, il est question des entreprises QUOTE HUILE et MARCANTERRA.

Pour MARCANTERRA, le descriptif du projet stipule 36 salariés, 25 CDI et 11 CDD. Dans la partie « Enjeux Emploi », la mention est faite de 25 CDI en ETP dans la case « emplois sauvegardés » et de 5 CDI en ETP dans « emplois créés ». Cela signifie que, après avoir perçu la subvention, 5 CDD seraient passés en CDI, mais 6 CDD perdraient leur contrat. Pourrions-nous avoir plus de détails sur les effectifs ?

De même, pour l'entreprise QUOTE HUILE, le descriptif du projet fait état de 3 CDI créés, mais un nombre d'emplois sauvegardés de zéro. Pourrions-nous là aussi avoir plus de détails sur les effectifs de l'entreprise ? Combien de salariés à l'heure actuelle ?

Merci.

M. LE PRESIDENT : Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Très bien. Je ne sais pas à quoi servent les commissions thématiques. Il faudra m'expliquer.

Cette délibération, d'abord, vous a été transmise avant. Elle concerne 37 entreprises. Je n'ai pas la réponse pour les 2 que vous visez sur les 37. Je trouve surtout que de telles questions justifiées ont leur place en commission thématique, plutôt que de nous parler d'avances et de subventions.

Je vous donnerai les réponses. Je les ferai donner ou je les donnerai moi-même à la prochaine commission thématique, 37 entreprises, avec pour chaque entreprise un détail. Vous avez aussi le droit, me semble-t-il, de m'envoyer des *mails*, si vous voulez des questions ou des remarques plus précises sur une des 37 entreprises aidées.

MME DELANNOY : Une petite explication supplémentaire.

M. LE PRESIDENT : De vote ?

MME DELANNOY : De vote.

En commission, Monsieur THEVENIAUD a essayé de rappeler, mais la connexion était mauvaise avec Amiens. A la fin, on n'a pas pu en parler. C'est pourquoi j'en parle maintenant, mais on a bien noté. Merci.

Vote sur la délibération n° 2023.01710

Adoptée à l'unanimité

2023.01716 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SAS LICQUES Volailles

Vote sur la délibération n° 2023.01716

Adoptée à l'unanimité

2023.01739 - Délibération modificative relative à la subvention accordée à la SAS groupe VESSIERE à Longueil-Sainte-Marie

Vote sur la délibération n° 2023.01739

Adoptée à l'unanimité

2023.01746 - Appel à projets Industrie du Futur en Hauts-de-France 2023 : financement de 5 projets d'innovation industrielle et prolongation du délai de dépôt des candidatures

Vote sur la délibération n° 2023.01746

Adoptée à l'unanimité

2023.01828 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SARL établissement Gérard DURINCK à Roubaix

Vote sur la délibération n° 2023.01828

Adoptée à l'unanimité

03 Développement économique

01 – Ambitions HDF

2023.01590 - Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) du 19 au 25 juin 2023 - Pavillon collectif Hauts-de-France - Liste des participants et montant de leur participation

Vote sur la délibération n° 2023.01590

Adoptée à l'unanimité

2023.01763 - Master Plan Bioéconomie : projet NATURKUB

Vote sur la délibération n° 2023.01763

Adoptée à l'unanimité

2023.01810 - AMIENS CLUSTER : délibération modificative - désaffectation et affectation complémentaire

Vote sur la délibération n° 2023.01810

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01812 - Association POLENERGIE : subvention complémentaire

Vote sur la délibération n° 2023.01812

Adoptée à l'unanimité

2023.01858 - Agrotransfert Ressources et Territoires : modification du programme d'actions 2023 du centre technique

Vote sur la délibération n° 2023.01858

Adoptée à l'unanimité

2023.01860 - Club Héliom : financement du programme d'activités 2023 (animation filières)

Vote sur la délibération n° 2023.01860

Adoptée à l'unanimité

02 – Maison des entrepreneurs

2023.01646 - Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat : programmes annuels d'activité 2023-2024 des associations Les Entrep'

Vote sur la délibération n° 2023.01646

Adoptée à l'unanimité

2023.01895 - Délibération modificative : BGE Littoral Opale - phases 1 et 4 - année 2022

Vote sur la délibération n° 2023.01895

Adoptée à l'unanimité

03- Actions transversales

2023.01571 - Programme 2023 de la plateforme CEA Tech en région Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.01571

Adoptée à l'unanimité

05 – HDF International

2023.01642 - Délibération modificative : avenant n° 1 à la convention de partenariat opérationnel entre la région et Business France pour la période 2023-2025 - « développement du VIE à temps partagé »

Vote sur la délibération n° 2023.01642

Adoptée à l'unanimité

2023.02001 - Nord France Invest : modification du programme d'activités 2023

Vote sur la délibération n° 2023.02001

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

08 – Plan emploi

2023.01924 - Plans locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : financement des programmes d'activité 2023 - délibération supplémentaire

Vote sur la délibération n° 2023.01924

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 Artisanat

04 – Développement des TPE artisanales commerciales et de service – volet artisanat

2023.01264 - Délibération modificative relative à l'aide au développement des TPE attribuée à la SARL Le Livre d'Histoire – LORISSE située à AUTREMENCOURT (02)

Vote sur la délibération n° 2023.01264

Adoptée à l'unanimité

2023.01708 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2023.01708

Adoptée à l'unanimité

07 – Centres-villes – Centres-bourgs

2023.01629 - Soutien aux communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs »

Vote sur la délibération n° 2023.01629

Adoptée à l'unanimité

05 Apprentissage

01 – Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2023.01741 - Participation régionale à la mise en place d'évènements locaux visant à promouvoir l'apprentissage et l'alternance, les métiers, leurs perspectives d'insertion professionnelle et favorisant le rapprochement entre employeurs et futurs apprentis

M. LE PRESIDENT : Sandra DELANNOY a la parole. D'accord. Elle est inscrite.

Vote sur la délibération n° 2023.01741

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Contribuer aux dépenses des Centres de Formation des Apprentis

2023.01666 - Attribution d'une subvention au CFA régional Jean Bosco pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Mesure et évaluation de l'empreinte territoriale » au titre du Fonds de soutien pour le développement de l'apprentissage dans les Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.01666

Adoptée à l'unanimité

2023.01747 - Mise en œuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage - programmation 2023 - phase 3

Vote sur la délibération n° 2023.01747

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

MME DELANNOY : Là, j'avais la parole, sur la 1747.

M. LE PRESIDENT : Vous n'êtes pas inscrite, mais allez-y, au titre d'un rappel au règlement, comme j'ai appelé au vote. Allez-y.

MME DELANNOY : Merci, Monsieur le Président.

Dans la délibération 1747 portant sur la mise en œuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage - programmation 2023 - phase 3, j'aurais besoin d'un petit éclaircissement.

En page 6 des annexes de cette délibération, nous trouvons la présentation du projet de construction d'un centre de formation à Maubeuge. Page 7, nous trouvons le budget prévisionnel de l'opération. Sur celui-ci, nous pouvons constater que la région va s'engager à hauteur de 4,9 millions d'euros et que le CFA BTP sera autofinancé à la même hauteur. Lorsque je regarde ne serait-ce que les projets portés – beaux projets, d'ailleurs – partout dans la région, nous pouvons voir nos subventions, subventions de la région, l'autofinancement pour les constructions et rénovations de bâtiments. Il est toujours question de participation des agglomérations de communes, de la ville concernée et des OPCO. Nous nous étonnons que ce ne soit pas le cas pour ce projet. Ce n'est pas stipulé. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Egalement, vous prévoyez que le CFA soit construit, fini d'ici août 2025. N'est-ce pas un peu ambitieux lorsque l'on sait que celui de Gravelines, dont le budget a été voté lors de la précédente mandature – où je n'étais pas, ce devait être fin 2018, peut-être 2019 –, sort seulement de terre ?

Voilà mes questions. Merci.

M. LE PRESIDENT : Arnaud DECAGNY.

M. DECAGNY : D'abord, il faut féliciter le CFA BTP, car ils ont doublé le nombre d'apprentis en quelques années. Ils investissent massivement dans la région. Vous avez cité Gravelines et Maubeuge, mais on pourrait aussi citer Marly, qui va avoir un nouveau centre de près de 20 millions d'euros.

Sur Maubeuge précisément, ils vont faire un investissement très important. Madame la Conseillère régionale, nous avons voté ici, en séance, une disposition concernant le pacte SAT, qui vient aider de manière significative et un peu plus importante la création de CFA pour la Sambre-Avesnois-Thiérache. Le CFA est aidé à une hauteur maximale de près de 50 %. Simplement, s'il était aidé un peu plus significativement, les conditions de marché du CFA BTP devraient être modifiées, car il devrait faire un appel d'offres public. Ce n'est pas le cas dans cette procédure de marché. Il est donc aidé à la hauteur maximale de ce que va faire la région. Il n'est pas utile que le bloc communal l'aide outre mesure, dans la mesure où l'on est déjà au maximum de la subvention possible.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

03 – Agir pour l'insertion des jeunes non ou peu qualifiés

2023.01312 - Soutien financier pour l'année 2023 à l'ingénierie déployée par la Fédération Nationale des Ecoles de Production en région Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.01312

Adoptée à l'unanimité

2023.01321 - Attribution du Fonds d'amorçage pour les écoles de production en 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01321

Adoptée à l'unanimité

04 – Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formations d'apprentis en Région

2023.01570 - Participation au financement de l'ANAF (Association Nationale des Apprentis de France) pour le déploiement d'actions régionales au bénéfice des apprentis

Vote sur la délibération n° 2023.01570

Adoptée à l'unanimité

2023.01692 - Entrepreneuriat dans l'apprentissage - Concours Créa'Sup 2023-2024

Vote sur la délibération n° 2023.01692

Adoptée à l'unanimité

2023.01748 - Convention de partenariat entre la région Hauts-de-France et l'Opérateur de Compétences Uniformation, pour l'orientation, la formation et l'emploi des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés pour la période 2023-2028

Vote sur la délibération n° 2023.01748

Adoptée à l'unanimité

2023.01846 - Attribution des projets 2024 dans le cadre de l'appel à Projet Réussite des Apprentis

Vote sur la délibération n° 2023.01846

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01912 - Opération « Parcours Emploi Jeune PEJ » portée par le réseau des Maisons Familiales Rurales : participation régionale pour 10 MFR

Vote sur la délibération n° 2023.01912

Adoptée à l'unanimité

05 – Adapter la carte des formations aux besoins des entreprises et des jeunes

2023.01831 - Attribution d'une subvention à Douaisis Agglo pour le financement d'une étude préalable visant à développer l'apprentissage sur l'arrondissement de Douai

Vote sur la délibération n° 2023.01831

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

06 Innovation numérique et sociale

02 – Starter ESS

2023.01299 - Soutien régional aux projets Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) : association TAF by Citéo

Vote sur la délibération n° 2023.01299

Adoptée à l'unanimité

2023.01706 - Réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire : programme d'activités 2023 SCIC autonomie et solidarité

Vote sur la délibération n° 2023.01706

Adoptée à l'unanimité

2023.01713 - Aides aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire - 2 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2023.01713

Adoptée à l'unanimité

2023.01791 - Aide à l'Innovation sociale - 3 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2023.01791

Adoptée à l'unanimité

2023.01903 - Accélérateur de Coopérations Territoriales Economique (ACTE) soutien aux projets : 3 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2023.01903

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 5 : Lycées, recherche, enseignement supérieur
--

01 Lycées

01 – Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2023.01878 - Réalisation d'équipements sportifs sous maîtrise d'Ouvrage Communale : participation financière de la région à la Ville de GRANDE-SYNTHÉ pour la réhabilitation et extension du gymnase « Salle de sports Noordover avenue de Suwalki », au bénéfice du lycée du Noordover à GRANDE-SYNTHÉ

Vote sur la délibération n° 2023.01878

Adoptée à l'unanimité

2023.01965 - Réalisation d'équipements sportifs sous maîtrise d'Ouvrage Communale : participation financière de la région à la Communauté Urbaine d'Arras pour la réhabilitation énergétique de la salle de sport Guy Mollet à ARRAS, au bénéfice du lycée Guy Mollet (délibération n° 2022.01114 du 4 octobre 2022) : Attribution d'une subvention

Vote sur la délibération n° 2023.01965

Adoptée à l'unanimité

2023.01975 - LE QUESNOY – Lycée des 3 Chênes – Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle AE 120 et sa cession au profit de la Ville de Le Quesnoy et transfert loi 2004 de la parcelle AE 108 pour partie par la Ville au profit de la Région Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Retrait de la 1975.

Délibération retirée

02 – Equiper les EPLE

2023.00953 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques pour le Baccalauréat Professionnel MELEC (Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés) des lycées de la région Hauts-de-France (complément de financement)

M. LE PRESIDENT : Madame SADOUNE a demandé la parole ?

MME KERRICH-BERNARD : Pas de prise de parole, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2023.00953

Adoptée à l'unanimité

2023.00970 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques pour le BTS SIO (Services Informatiques aux Organisations)

Vote sur la délibération n° 2023.00970

Adoptée à l'unanimité

2023.01813 - Attribution de subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques et de fonctionnement général (en mode subvention)

Vote sur la délibération n° 2023.01813

Adoptée à l'unanimité

03 – Permettre aux EPLE de fonctionner

2023.00920 - Convention de mise à disposition de la salle de sport du Lycée Dinah Derycke à Villeneuve-d'Ascq au profit des associations sportives de la Ville de Villeneuve-d'Ascq

Vote sur la délibération n° 2023.00920

Adoptée à l'unanimité

2023.01722 - Avenant n° 1 à la convention n° 23004885 Occupation et utilisation des locaux situés au sein du lycée Camille Desmoulins au Cateau-Cambrésis au profit du Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis pour le compte de son Institut de Formation d'Aides-Soignants

Vote sur la délibération n° 2023.01722

Adoptée à l'unanimité

2023.01807 - Conventions d'hébergement et de restauration

Vote sur la délibération n° 2023.01807

Adoptée à l'unanimité

2023.02040 - Dotation complémentaire de fonctionnement aux EPLE pour 2023 (2^e phase)

Vote sur la délibération n° 2023.02040

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 – Financer et Accompagner les Contrats Aidés

2023.01673 - Délibération modificative complémentaire Parcours Emploi Compétences (PEC) Solde des contrats PEC 2022 - Dispositif d'accompagnement (APEC)

Vote sur la délibération n° 2023.01673

Adoptée à l'unanimité

02 Education

01 – Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2023.01777 - Délibération modificative concernant : « Actions de prévention contre le sexisme et d'éducation à la sexualité en direction des jeunes des Hauts-de-France - Année scolaire 2023/2024. »

Vote sur la délibération n° 2023.01777

Adoptée à l'unanimité

2023.01897 - Poursuite et évolution du dispositif d'accompagnement des jeunes, des lycéens et des apprentis sur la base de la carte Génération #HDF

Vote sur la délibération n° 2023.01897

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01916 - Actions Educatives 2023/2024 - Ecole Européenne Lille Métropole de Marcq-en-Barœul

Vote sur la délibération n° 2023.01916

Adoptée à l'unanimité

02 – Accompagner l'orientation et l'information

2023.01820 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Proch'Orientation : pour une orientation choisie et une trajectoire réussie vers l'emploi

Vote sur la délibération n° 2023.01820

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01826 - Acquisition de bus de l'orientation et de la formation dans le cadre du déploiement d'un dispositif mobile régional

Vote sur la délibération n° 2023.01826

Adoptée à l'unanimité

04 Enseignement supérieur

01 – Soutien aux projets des établissements d'enseignement supérieur

2023.01720 - Appel à Manifestation d'Intérêt - Structuration et développement de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France - Délibération de modification du cadre d'intervention, de répartition et de désaffectation année 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01720

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01776 - Actions transversales en faveur des doctorants et de l'international pour 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01776

Adoptée à l'unanimité

2023.01952 - Hors CPER 2021-2027 : Réalisation d'un complexe sportif sur le campus principal de Beauvais - Institut Polytechnique UniLaSalle Beauvais

Vote sur la délibération n° 2023.01952

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

03 – Aides aux étudiants

2023.01724 - Initiatives étudiantes Hauts-de-France - Attribution des subventions aux associations étudiantes

Vote sur la délibération n° 2023.01724

Adoptée à l'unanimité

05 Recherche

01 – Grands projets structurants (dont CPER)

2023.01170 - CPER 2021-2027 – MOSOPS (MOdélisation, Simulation, Optimisation des impacts, des soins et des Parcours de Santé) - programmation 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01170

Adoptée à l'unanimité

2023.01171 - CPER 2021-2027 - Résistances, Complications, facteurs de vulnérabilité et approche holistique pour les Innovations Thérapeutiques dans les Maladies Inflammatoires et Infectieuses (RESIST OMICS) - programmation 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01171

Adoptée à l'unanimité

2023.01173 - CPER 2021-2027 - L'innovation TEChnologique au service de la SANTE de précision aiguë et chronique (TECSANTE) - programmation 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01173

Adoptée à l'unanimité

2023.01174 - CPER 2021-2027 - WAVETECH ordres et matières pour la « Deep Tech » - Programmation 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01174

Adoptée à l'unanimité

02 – Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2023.01569 - Le SRESRI Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en actions : déploiement 2024 -2028

Vote sur la délibération n° 2023.01569

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01652 - Appel à projets « Recherche clinique dans les établissements de santé en région Hauts-de-France » : lancement de la 5^e édition

Vote sur la délibération n° 2023.01652

Adoptée à l'unanimité

2023.01679 - Dispositif STaRS - Soutien à l'accueil de Talents de la Recherche Scientifique - 4^e session 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01679

Adoptée à l'unanimité

2023.01698 - Projets de Recherche - Délibération modificative

Vote sur la délibération n° 2023.01698

Adoptée à l'unanimité

2023.01768 - Protocole de coopération entre la région Hauts-de-France et la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) - affectation au titre de l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2023.01768

Adoptée à l'unanimité

2023.01772 - Protocole de coopération entre la région Hauts-de-France et le Centre INRIA de l'Université de Lille – Programmation 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01772

Adoptée à l'unanimité

2023.01783 - Accord de coopération ANR / région Hauts-de-France 2020-2023 – avenant de renouvellement de l'accord pour 2024-2026

Vote sur la délibération n° 2023.01783

Adoptée à l'unanimité

2023.01785 - Dispositif ValoRIS - Soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France et la réactualisation du cadre d'intervention - 6^e session 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01785

Adoptée à l'unanimité

2023.01809 - Appel à projets Allocations de recherche 2024

Vote sur la délibération n° 2023.01809

Adoptée à l'unanimité

2023.01918 - Revalorisation des Allocations doctorales 2020 et 2021 - délibération modificative

Vote sur la délibération n° 2023.01918

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 6 :

Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

01 Aménagement du territoire

02 – ACTes – Projets structurants

2023.01849 - Fonds de soutien aux projets structurants - FSPS - projets d'investissement

Vote sur la délibération n° 2023.01849

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – ACTes – Redynamisations centralités

2023.01836 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Vote sur la délibération n° 2023.01836

Adoptée à l'unanimité

2023.01837 - Accompagnement des villes lauréates du plan national Action Cœur de ville

Vote sur la délibération n° 2023.01837

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01838 - Accompagnement des villes lauréates des dispositifs régionaux en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

Vote sur la délibération n° 2023.01838

Adoptée à l'unanimité

04 – Soutien aux communes

2023.01847 - Fonds d'intervention « maintien du dernier commerce de proximité dans une commune »

Vote sur la délibération n° 2023.01847

Adoptée à l'unanimité

05 – Parcs Naturels Régionaux

2023.01620 - Syndicat mixte espaces naturels régionaux : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

M. LE PRESIDENT : Alexandre COUSIN a demandé la parole.

M. COUSIN : Succinctement, pour nous féliciter de ce plan, cette convention pluriannuelle d'objectifs d'ENRx, qui en avait besoin. Il va pouvoir avancer sereinement, avec des moyens clairs, dans ses missions essentielles dans notre région pour la partie rurale, la partie agricole, dans le beau travail qu'il effectue depuis des années.

Vote sur la délibération n° 2023.01620

Adoptée à l'unanimité

07 – Dispositifs territoriaux spécifiques

2023.01850 - Fonds spécifique pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache : projets d'investissement

Vote sur la délibération n° 2023.01850

Adoptée à l'unanimité

08 – Aménagement numérique des territoires

2023.01745 - Signature de la charte intitulée « Déclaration sur une action conjointe en vue de promouvoir la transformation numérique durable dans les villes et collectivités de l'UE » afin de participer à la plateforme living-in.eu

Vote sur la délibération n° 2023.01745

Adoptée à l'unanimité

09 – Prospective et stratégies territoriales

2023.01729- Mission d'accompagnement collectif des territoires dans le domaine de la prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

M. LE PRESIDENT : Madame KERRICH.

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, juste pour signaler que nous allons nous abstenir sur cette délibération.

En effet, nous vous avons alertés, lors de la séance plénière du 23 novembre dernier, dans le volet Déchets du SRADDET, c'était mon collègue Serge MARCELLAK qui avait pris la parole, en lisant que la région entendait développer la tarification incitative. Les collectivités peuvent avoir recours à trois leviers pour financer la collecte et le traitement des déchets : le budget général, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance, sachant que tarif et redevance peuvent être tous deux incitatifs. Cependant, selon nous, évoquer la redevance

incitative laisse croire que la région incite les collectivités à choisir ce mode de gestion, qui est nettement défavorable pour les ménages en général – en effet, la redevance fixe obligatoirement à 100 % le coût du service, la taxe peut n'en financer qu'une portion – et particulièrement pour les familles, puisque la redevance est assise sur les volumes collectés et la taxe sur le foncier.

La notice en annexe de la délibération renforce notre impression. En effet, alors que l'objectif affiché de la mission est la prévention et non la gestion des déchets, la notice mentionne que le groupement attributaire du marché prévoit l'intervention de spécialistes juridiques et fiscalistes. Nous craignons donc que les travaux soient orientés et sortent du cadre initialement défini. Par ailleurs, nous nous étonnons également que les collectivités aient besoin d'une mission d'accompagnement financée sur des fonds régionaux. Il nous semble que l'ADEME, partenaire public historique des collectivités en la matière, finance également ce type d'études. C'est pour toutes ces raisons que nous nous abstenons.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? Non.

Vote sur la délibération n° 2023.01729

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01770 - Mission technique d'appui aux territoires en vue de valoriser les collectes de biodéchets des collectivités par la voie de la méthanisation

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN ?

M. COUSIN : Je ne ferai qu'une intervention pour les deux qui suivent, simplement pour dire que, sur cette question de la méthanisation des déchets collectifs, notamment urbains, il y a un vrai sujet dont notre centre de recherche sur la méthanisation devrait se saisir. Ce sont de toutes petites unités de méthanisation, qui font passer un cap à la petite méthanisation que l'on connaît, dans des composteurs, qui posent un certain nombre de questions et de souci d'hygiène, notamment. Il y a vraiment un biais à prendre pour soutenir les collectivités dans de la petite méthanisation urbaine ou rurale, qui soit de qualité, efficace et capable de produire réellement de l'énergie à petite échelle. C'est le premier point.

Deuxièmement, on se saisit un peu de ces deux délibérations pour redemander, cela pourra être fait plus tard, un point d'étape sur la question de l'ISDD d'Hersin-Coupigny et plus généralement sur cette question d'une ISDD en région Hauts-de-France.

Vote sur la délibération n° 2023.01770

Adoptée à l'unanimité

2023.01928 - Accompagnement technique des groupes de travail de la planification régionale déchets

Vote sur la délibération n° 2023.01928

Adoptée à l'unanimité

2023.01951 - Convention de partenariat public-public portant sur le thème de la ville

Vote sur la délibération n° 2023.01951

Adoptée à l'unanimité

2023.01968 - Avenants relatifs à l'élargissement de l'accord de coopération du projet « TransStat »

Vote sur la délibération n° 2023.01968

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.02084 - Association « Fédération Stop Eoliennes Hauts-de-France » - Programme d'actions 2023 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2024

M. LE PRESIDENT : Unanimité ? Non, je plaisante. Ne vous inquiétez pas. Cela va aller. Détendez-vous.

2084, amendement de Monsieur HUTIN. C'est Florence BARISEAU qui répondra.

M. HUTIN : Cet amendement propose de ramener à 50 % des dépenses éligibles la mise en œuvre du programme d'actions 2023 déjà bien entamé, comme prévu dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024. Nous avons enfin eu le bilan d'activité et comptable de cette association, une page recto verso. Le budget prévisionnel était de 52 000 euros. Ils n'ont pu justifier que 19 500 euros, pour 3 photos-montages et 9 recours d'avocats. La subvention a été logiquement ramenée à 15 000 euros au lieu des 40 000 prévus. Bonne nouvelle, donc, 25 000 euros économisés.

La raison invoquée est que cette association n'aurait pas trouvé de banque. Des banques n'auraient pas voulu les aider, car ils étaient contre les projets éoliens. On est donc presque complotiste. Aucune autre source de financement, à part les adhésions, à part les 11 000 euros de dons et aides diverses prévus dans le budget, et un bilan en déficit de 3 600 euros. Cela fait que notre aide représente près de 95 % de leurs recettes. Pourtant, la présidente de cette association déclarait le 9 novembre sur France Inter : « Nous ne sommes financés qu'en toute petite partie par la région » ; 95 %. Ce bilan reste très léger pour une activité faible et ne justifie pas un tel niveau de financement et une convention pluriannuelle, que cette association peine à honorer.

Nous n'avons malheureusement pas eu d'éléments sur leur programme d'actions 2023, pas plus que ce qui est présenté dans la délibération. Je rappelle que nous sommes en contentieux sur cette convention pluriannuelle, en cours d'instruction au tribunal administratif. Sur le fond, pourquoi décourager les autres régions par de faux arguments ? Je vous en donne quelques-uns : dans leur demande de financement en 2022, ils précisaient que les éoliennes ne participent pas à la réduction des émissions de gaz à effet de serre – c'est bien sûr faux, comme l'a prouvé une étude de l'ADEME – et que c'était à cause de l'éolien que l'électricité avait doublé. C'est bien sûr faux.

M. LE PRESIDENT : Vous faites l'explication de vote ?

M. HUTIN : Sur l'amendement, si vous le voulez bien, oui. Merci.

Au contraire, pendant la crise énergétique, ce sont les énergies renouvelables qui ont permis de financer une bonne partie du bouclier tarifaire. Puis, elle rêverait, toujours dans cette émission, que les éoliennes soient démontées. Tout est dit. Est-ce à cette association que vous avez délégué le droit de définir les critères de choix d'implantation, ceux qui seront défendus par des avocats financés en grande partie par nous ? Pouvez-vous nous donner ces critères de choix ? Pourquoi tel projet et pas un autre ? Quelles sont les compétences de cette association pour les définir et pour les contrôler ?

Par cette subvention, encore une fois, vous mettez de l'huile sur le feu. Vous renforcez le NIMBY, alors qu'une loi et des engagements internationaux sur l'éolien ont été prévus. Je vous propose donc de réduire à 50 % le montant de notre aide à cette association. C'est déjà beaucoup et c'est mieux, pour une bonne gestion de l'argent public.

M. COULON : Passion éolien. Avec l'autorisation de Florence BARISEAU, qui était annoncée par le Président.

Je n'en ai pas cru mes yeux lorsque j'ai lu votre amendement. Vraiment, je n'en ai pas cru mes yeux. Sincèrement ! D'abord, en un an, que vous passiez de « rien du tout » à « ne leur donnez que 50 % » est un sacré progrès !

Non, mais je ne vous ai pas interrompu, Monsieur HUTIN.

C'est un sacré progrès dans le chemin parcouru. Cela signifie que, finalement, la seule chose qui vous gêne, ce n'est pas qu'il y ait un soutien financier de la région. C'est que vous le trouvez trop important.

Depuis un an, beaucoup de choses se sont passées. Vous avez raison de le rappeler. Vous direz de l'association ce qu'elle veut. Je pourrais vous rappeler aux propos d'un certain nombre de candidats écologistes aux élections présidentielles, qui nous disaient à l'époque qu'il fallait démonter les chauffages électriques, que le gaz naturel était forcément ce qu'il nous fallait pour remplacer le nucléaire. En matière de stratégie énergétique...

C'est vrai. C'est le document de Noël MAMERE. Il circule sur les réseaux sociaux. Vous voyez, je fais de l'archéologie, mais tout de même. Si vous voulez, à titre personnel et au nom de l'exécutif, on ne va pas vraiment vous faire confiance à vous, le groupe « Les Ecolos », enfin, c'est le nom – « Les Ecologistes », pardon –, en matière de stratégie énergétique et de souveraineté énergétique.

Pourquoi en sommes-nous là ? Tout simplement parce qu'il y a un trop-plein : 6 % du territoire national concentre 30 % des mâts. On a beaucoup avancé ces dernières années sur ce sujet. Depuis un an, une loi a été mise en œuvre. Elle est partiellement insatisfaisante, mais elle permet de penser la planification territoriale. C'est intéressant. Le Conseil régional de l'Energie a été installé par le Préfet de région et le président du Conseil régional. On a une COP régionale qui est annoncée dans quelques jours. Les invitations sont, semble-t-il, sur le point d'arriver. Je crois que c'est mercredi de la semaine prochaine. Je suis désolé, je suis comme vous. Je reçois l'information comme vous.

En revanche, il y a des éléments très intéressants : la Ministre elle-même, qui prône un équilibre entre le nucléaire et les renouvelables, a été capable de dire, lors du congrès du *lobby* de la fédération d'énergie éolienne, il y a un mois : « La Somme, c'est fini. Vous n'y viendrez plus. »

M. LE PRESIDENT : « Le développement de l'éolien dans la Somme, c'est fini. »

M. COULON : Exactement. Par ailleurs, les CDNPS de l'Oise et de la Somme, les représentants de l'Etat se prononcent maintenant contre tout nouveau projet, car il y a un trop-plein.

Je suis content que des stations, comme France Inter, et que *Libération* donnent la parole à des personnes comme Madame COSTE et aux associatifs. Cela prouve qu'il y a un vrai débat, qui franchit les frontières idéologiques. Que vous soyez absolument tenus sur le totem de l'énergie renouvelable à tous crins, c'est votre droit. Nous demandons tout simplement qu'il y ait aujourd'hui un équilibre territorial. Voilà la raison pour laquelle nous avons ce partenariat. Voilà aussi la raison pour laquelle il y a eu... C'est la réponse que j'ai donnée l'année dernière. Il y avait 110 associations qui étaient financées à plus de 50 % dans la CP d'alors. Le cas est toujours vrai. Si nous souhaitons, pour des associations sportives, culturelles ou d'insertion, faire plus de 50 %, c'est notre droit. L'essentiel est que les choses soient faites en bon ordre. Le juge administratif, puisqu'il a été saisi, le confirmera ou non.

Je propose donc le rejet de votre amendement, mais je me félicite que vous soyez d'accord pour 50 % de financement.

Amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.02084

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Sur la délibération, Thomas HUTIN, Sarah KERRICH.

M. HUTIN : Je vais prendre l'explication de vote, si vous le voulez bien.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous représentez aujourd'hui une délibération pour financer cette fédération régionale anti-éolienne pour l'année 2023, dans le cadre de cette convention pluriannuelle. Cela a déjà fait l'objet d'un long débat – je vous sens, Monsieur COULON, déjà parti pour continuer – lors de la commission permanente du 19 mai 2022. Notre objectif n'est pas ici de refaire le match, nous n'avons pas le temps, ni de rajouter un nouvel épisode à cette nouvelle série de France 5, *Château de Cartes !*, mais de rappeler les enjeux énergétiques et climatiques et les réponses apportées par nos politiques publiques.

Nos combats en tant qu'écologistes, je vous l'accorde, ne sont pas simples à mener. Ils sont pourtant essentiels : préserver l'eau, l'air, le climat, la terre, les conditions de subsistance de l'espèce humaine. Les scientifiques du GIEC nous alertent depuis 35 ans sur les dérèglements climatiques induits par la mise en circulation du carbone fossile, et précisent les impacts qui nous attendent. Nous en avons eu malheureusement quelques premiers échantillons dans notre région.

(brouhaha sur les bancs de l'assemblée)

Malgré ces scientifiques du monde entier, qui se désespèrent et doivent lutter contre le climato-relativisme, lorsque ce n'est pas du négationnisme, alors qu'il est plus que temps d'agir, car nous savons que chaque gramme de gaz à effet de serre compte, le combat est encore et toujours celui de la science et des lumières contre l'obscurantisme et le fanatisme.

Rappelons des faits scientifiques : l'énergie éolienne est essentielle pour réduire les énergies fossiles. A l'heure où s'ouvre une nouvelle COP, la 28^e, à Dubaï, notre pays est encore dépendant à 60 % des énergies fossiles, une dépendance qui nous coûte cher à plus d'un titre. La filière éolienne est désormais compétitive et se développe partout dans le monde. Pour la France, elle est indispensable pour notre transition énergétique et climatique aux différentes échéances, d'ici 2030 et d'ici 2050. Les transformations sociétales, sociales et techniques sont immenses, je vous l'accorde. Il faut s'y atteler sans tarder.

Oui, nous avons plus de mâts dans notre région, avec 28 % de la production éolienne française, particulièrement ici, dans la Somme. Les projets continuent à se développer. La puissance installée depuis que vous présidez cette région a doublé. En 2022, le résultat, c'est que la production d'électricité a augmenté de 1,6 % dans les Hauts-de-France, alors qu'elle diminuait de 15 % en France.

Oui, la planification fait aussi défaut et cela peut ressembler à un Far West. Nous préférierions, bien évidemment, un développement de cette énergie concerté avec les territoires et les citoyens. Ce n'est pas le cas.

A qui la faute ? A vous, Monsieur le Président, shérif d'Underwood qui, pour des raisons politiques, essayez sans succès d'arrêter le vent du progrès au lieu de l'orienter. A vos décisions sur le SRADDET, condamné en première instance par le tribunal administratif, car il ne fixe pas d'objectifs sur le développement de l'énergie éolienne et sans le justifier. Je note que vous êtes enfin favorable au *repowering*, qui permettra d'augmenter la production en réduisant le nombre de mâts. C'est aussi la responsabilité de l'Etat, comme le souligne la Cour des comptes dans son rapport d'octobre, qui note que la France est la mauvaise élève de l'Europe et que sa planification spatiale a échoué à cartographier des zones propices à l'éolien terrestre. La Cour accueille en revanche plus favorablement les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Oui, mettons en œuvre les nouveaux outils, le Comité régional de l'Energie, la COP régionale, planifions et organisons cette transition énergétique et, surtout, accompagnons enfin nos territoires et leurs habitants. Il y a beaucoup de choses à faire. C'est de ces délibérations que nous avons besoin. Au lieu de cela, vous continuez de financer l'obscurantisme anti-éolien, à contrevent des besoins énergétiques et de l'histoire. Nous sommes contre.

M. LE PRESIDENT : Si vous étiez contre, vous ne proposeriez pas de réduire la subvention à 50 %. Il faut aussi être cohérent.

Maintenant, juste un point : est-ce le shérif d'Underwood ou de Sherwood ? Ce n'est pas la même chose.

Ensuite, je voudrais bien préciser et remettre les choses au point. Ce n'est pas seulement la Somme où il y en a trop, c'est sur l'ensemble de la région. Vous pourrez caricaturer à outrance, je m'en moque, car c'est une posture politique que la vôtre. Le problème est que trop, c'est trop. C'est aussi simple que cela. A tous ceux qui ne connaissent pas le sujet et qui disent « On ne comprend pas pourquoi vous vous battez contre les éoliennes », lorsqu'ils viennent dans la région, ils comprennent tout de suite. C'est aussi évident que cela. En général, ceux qui sont les promoteurs d'une éolienne en ont rarement une dans leur jardin. Tous ceux qui investissent beaucoup dans le secteur de l'éolien, ce n'est pas eux qui sont les plus dérangés en la matière.

Madame KERRICH. Puis, je vous répondrai plus globalement, avec Christophe COULON. Madame KERRICH, vous aviez demandé la parole.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président. Je ferai également l'explication de vote.

Je suis assez stupéfaite lorsque je vois ce genre de délibération. Je ne rentrerai pas dans le sujet – pour moi, ce n'est pas forcément le sujet de cette délibération en particulier – du bien-fondé ou non du développement de l'éolien terrestre. On a des interprétations différentes.

Cette délibération propose de verser 40 000 euros de plus à une association, dont les comptes – je remercie d'ailleurs Monsieur FOUTRY, qui nous a envoyé hier les éléments qui avaient été demandés en commission thématique – montrent qu'elle a à peine déboursé 19 000 euros des 40 000 euros qui ont été versés en 2022. Je ne comprends pas pourquoi nous sommes aujourd'hui amenés à statuer de nouveau sur une demande de financement de 40 000 euros, pour une association qui a à peine dépensé 20 000 de la subvention l'année précédente. Selon moi, il y a déjà une première contradiction dans cette demande, qui n'est pas bien fondée, qui n'est pas recevable. On ne peut pas distribuer l'argent ainsi, lorsque l'on voit que l'association n'a pas dépensé l'ensemble de la subvention déjà surdimensionnée par rapport à sa demande, qui laisse à désirer, lorsque l'on voit le courrier qui a été rédigé, la manière dont c'est rédigé, sur l'année 2022. Premièrement, l'honnêteté intellectuelle et la bonne gestion des deniers publics, dont nous sommes les garants, ne devraient pas donner lieu à cette demande.

Ensuite, sur le fond, nous avons – cela a aussi été exprimé par Monsieur HUTIN – nous-mêmes contesté en justice la délibération du 19 mai 2022 sur son bien-fondé. C'est la même raison qui nous pousse à contester cette délibération. Il ne ressort pas de l'intérêt régional, seul fondement qui doit guider notre action, de financer une association qui finance elle-même des recours en justice. On peut ne pas être d'accord avec le développement de l'éolien terrestre, bien que le TA de Lille nous ait donné partiellement tort en annulant l'arrêté approuvant le SRADDET, au motif qu'il excluait l'éolien terrestre du champ d'application de l'objectif régional du développement des énergies renouvelables. Vous allez me dire que l'on a fait appel, oui, j'entends. Néanmoins, permettez-moi de voir que le TA de Lille donne tout de même en partie raison à notre argumentation de fond. C'est le même que nous avons soumis au juge dans l'instruction contre la délibération de l'année dernière.

Néanmoins, aujourd'hui, le seul intérêt qui guide notre action est celui de l'intérêt régional. Si jamais la région venait à être en désaccord avec un projet d'implantation, qu'elle fasse elle-même un recours. Pourquoi passer par une association qui finance elle-même, sans que l'on ait le détail de l'ensemble de ses recours, qui sont rejetés

pour la plupart ? Cela a été dit publiquement dans la presse par la présidente de l'association elle-même. Elle a, à ma connaissance, uniquement gagné un seul de ses nombreux recours qui ont été enclenchés. Ainsi, on finance des recours qui sont, pour 95 % d'entre eux, rejetés par le juge administratif. Je ne comprends vraiment pas le sens de cette délibération.

Evidemment, nous voterons contre et nous n'hésiterons pas à la verser au dossier actuellement en cours dans l'instruction administrative auprès du TA de Lille. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Après avoir entendu Francis Underwood, permettez à Doug Stamper de prendre le relais. Les amateurs de la série comprendront.

Quelques observations. D'abord, Monsieur HUTIN, je pense que vous mélangez vraiment un certain nombre d'éléments. Je voudrais que les choses soient claires. Vous nous dites que c'est le shérif de Sherwood ou Francis Underwood. Je n'ai pas bien compris, vous parliez vite.

M. LE PRESIDENT : Moi non plus, je n'ai pas bien compris.

M. COULON : « C'est de sa faute si c'est le Far West. » Franchement, vous exagérez. Il y avait un seul cadrage qui existait politiquement, cela s'appelait les ZDE (zones de développement de l'éolien). Cela a été supprimé en 2013 par la loi Brottes, que les communistes connaissent bien. Il me semble que, en 2013, Xavier BERTRAND n'était pas président de la République et que ce n'est pas forcément quelqu'un qu'il soutenait qui l'était. ZDE, 2013. Sincèrement, ne dites pas que c'est de notre faute si c'est le Far West. Notre pays a fait un choix, qui se comprend et que vous soutenez d'ailleurs, c'est étonnant, c'est de privatiser la transition énergétique.

M. HUTIN : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. COULON : Permettez-moi d'avoir un propos apaisé.

Nous avons fait le choix de privatiser la transition énergétique, en confiant à des entreprises privées le droit de faire du profit en investissant dans des unités de production d'énergie. C'est le système. Il est ainsi fait. Je ne pense pas mentir en vous disant cela. Qui pourrait reprocher à toute entreprise privée de chercher d'abord à équilibrer ses comptes ? C'est normal, c'est la raison d'être d'une entreprise, créer de la richesse, de l'emploi et de la valeur pour ses actionnaires. Comment penser ensuite que le privé aura une vision d'aménagement équilibré du territoire ?

Je suis désolé, je suis peut-être un affreux homme de droite, un libéral, mais j'aime lorsqu'il y a des règles. Ici, il n'y en a pas, à tel point que la région n'a pas le droit de mener un certain nombre de recours. C'est tout de même fou ! On doit définir dans le SRADDET des trajectoires énergétiques. La loi NOTRe nous l'a confié. On n'a même pas le droit de dire si, oui ou non, on est d'accord avec ce qui se déploie dans notre région. Bravo la cohérence ! Ainsi, lorsque vous reprochez à Francis Underwood d'être responsable de ce qu'il se passe au niveau du Far West, vous exagérez vraiment un peu.

La situation est : nous demandons qu'il y ait des règles du jeu plus affirmées. Il y a un début à peu près satisfaisant. La Ministre nous entend. L'Etat en région et dans les départements comprend ce qu'il se passe. Maintenant, il est vraiment question que l'on arrête et que l'on répartisse l'effort. Le *repowering* est une des solutions, mais cela ne règle pas le problème de la place de l'humain. Madame KERRICH nous dit : « Que faites-vous là-dedans ? Ce n'est pas l'intérêt régional ».

M. LE PRESIDENT : Explication de vote ?

M. COULON : Explication de vote.

Que les personnes vivent dans un village sans être encerclées dans des conditions de vie, c'est de l'aménagement du territoire. C'est sûr que, où vous vivez, il y a une éolienne sur la métropole de Lille. Il n'y a pas de problème pour vous. Une éolienne sur la métropole de Lille, une éolienne pour un million d'habitants, il est vrai que l'on trouve que ce n'est pas beaucoup. Je vous en prie. Il s'agit d'une question d'aménagement du territoire et de respect du vivant, car, à un moment, trop, c'est trop. Sans règles, c'est trop. C'est le monde de l'entreprise qui s'empare de la transition énergétique. Cela devrait vous faire réfléchir. Il s'agit qu'il y ait plus de règles.

Puis, c'est faux, des recours ont été significativement gagnés ces derniers temps. Regardez les décisions de rejet des préfets. C'est sûr que lorsque l'on va en Cour administrative d'appel à Douai, cela se complique un peu, car, sur le plan strict du droit, il y a toujours une capacité à débouter les dossiers. Cependant, on est à un moment où les préfets disent « non » et c'est la justice qui contredit les préfets. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT : Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Monsieur le Président, merci.

Je ne vais pas en faire des kilos sur le sujet, mais il faudrait que l'on envoie toutes les personnes concernées, c'est-à-dire là où elles habitent, là où l'on va tenter d'installer ces horreurs, il faudrait qu'on les envoie à nos collègues qui appellent de leurs vœux la couverture totale de notre territoire avec ces espèces d'éoliennes, de monstres d'acier. Il n'y a pas une semaine où l'on ne reçoit pas dans nos permanences des habitants des villages concernés. J'ai 112 communes dans ma circonscription. C'est en permanence. En permanence, on reçoit des personnes qui sont outrées.

On sait aussi très bien ce qu'il y a derrière un peu de nébuleux devant l'installation et les incitations à l'installation des éoliennes dans certains villages. Nous n'avons jamais pu, ici comme ailleurs, avoir le bilan carbone de la construction et du transport d'une éolienne, par exemple. C'est aussi intéressant à avoir, lorsqu'on nous en fait des kilos sur la transition énergétique. Il faut arrêter. Puis, je crois qu'il est grand temps dans ce pays, vous devriez entendre parfois vos collègues à l'Assemblée nationale, ceux qui crient beaucoup et font beaucoup de bruits, que l'on respecte un peu la volonté des Français, des électeurs et surtout des habitants concernés au bout de leur jardin par toutes ces saletés !

Merci.

M. LE PRESIDENT : Vous n'étiez presque pas énervé, Monsieur GUINIOT. Madame BEUIL était derrière, un peu inquiète. Je ne sais pas si c'était pour apporter une assistance en cas de besoin ou si c'était pour vous surveiller. J'ai eu un petit moment d'inquiétude. C'est tout. Il y a des groupes qui sont organisés de telle façon que, mais bon.

Plusieurs éléments...

Attendez, vous ne croyez pas que l'on a débattu ? Vous avez utilisé votre temps de parole. Je suis désolé, non. Il a explosé le temps de parole. Si, il a explosé le temps de parole. Au bout d'un moment, Madame KERRICH, vous et votre groupe, vous avez eu le temps de parole. Que vouliez-vous dire ? Rappel au règlement ? Qu'est-ce que c'est ?

M. COUSIN : Rappel au règlement pour mise en cause personnelle de nos élus à l'Assemblée nationale.

M. LE PRESIDENT : Personnelle ? Je n'ai pas entendu de nom. Non, attendez. Je veux bien lorsque quelqu'un est explicitement visé. Sinon, tous ceux qui sont de la métropole de Lille vont nous faire un rappel au règlement !

M. POIX : Je me sens justement visé, car je suis résident de la métropole de Lille.

M. LE PRESIDENT : Philippe BEAUCHAMPS, vous sentez-vous visé ? Voulez-vous faire un rappel au règlement ? Vous habitez Lille.

M. POIX : Il y a une discrimination géographique, Monsieur le Président.

(brouhaha sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : Non, attendez, cela va !

M. POIX : Très rapidement, cela ne durera que 30 secondes, pour éclairer votre débat.

Dans le programme d'actions de l'association, il y a tout de même « Développer et faire connaître les actions de l'association ». Je suis allé sur la page Facebook. Vous avez une page Facebook qui est suivie par 126 personnes et « likée » par 95. On est loin d'une organisation de masse. Je me demande, en tant qu'élu responsable et vigilant concernant l'utilisation des deniers publics, on a tout de même ici ce que vous pourriez qualifier vous-même de gabegie d'argent public. C'est extrêmement choquant, vis-à-vis des citoyens aussi, qu'ils habitent à Lille ou à Valenciennes, dans l'Oise ou dans la Picardie, de voir que l'argent public, qui pourrait aider les associations de nos villages, de nos villes, est utilisé ou n'est pas utilisé, plutôt. En effet, l'association n'est même pas capable, visiblement, de payer une publicité Facebook pour diffuser ses idées. Je ne veux pas lui conseiller de le faire, mais je remarque que cet argent pourrait être utilisé autrement.

Monsieur COULON, vous le notez. J'espère que vous n'allez pas leur répéter. C'est juste un fait. J'ai terminé, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose quelque chose : certains ont fait un tract, allant dans les gares en disant : « BERTRAND ne fait pas assez ». Allez dans les zones rurales et distribuez un tract en disant : « BERTRAND dilapide l'argent public en se battant contre les éoliennes et en finançant Stop Eoliennes ». Allez-y ! Si vous voulez, je vous donne les adresses. Voulez-vous une cartographie ? Allez voir les personnes en disant : « Regardez, "l'autre", là-bas, dilapide l'argent en se battant contre les éoliennes ». Allez-y. « Chiche » ! On en reparle.

Maintenant, il y a aussi un autre point qu'il faut savoir, car j'en ai un peu assez d'entendre les choses. Depuis que l'on se bat contre les éoliennes, oui, on n'a pas pu tout empêcher, car non seulement la loi est idiote et, en plus, à l'époque, elle a été simplifiée pour accélérer les procédures. Je crois notamment que c'était Monsieur LECORNU. J'ai de bons rapports avec lui par ailleurs, mais il aurait mieux fait de faire autrement. Certaines voies de recours ont été supprimées et les procédures accélérées pour les éoliennes. Depuis que l'on se bat dans cette région, je me suis pris des coups et je l'assume, 634 projets de mâts ont été refusés. Si l'on n'avait pas fait pression et si l'on ne se battait pas à chaque fois, cela signifie qu'il y aurait 634 mâts en plus. Cent-quarante-six projets de mâts ont été abandonnés. Voilà la réalité. C'est-à-dire que, oui, on n'a pas pu tout empêcher, mais depuis que l'on se bat... D'ailleurs, c'est en totale adéquation avec ce que j'avais indiqué, c'est-à-dire...

Attendez, je ne vous ai pas interrompu.

C'est-à-dire que même si vous ne gagnez pas à chaque fois, on doit se battre à chaque fois, notamment pour les habitants de cette région. C'est aussi simple que cela. Maintenant, vous pouvez dire ce que vous voulez.

Attention, sur le *repowering*, je ne signerai jamais un chèque en blanc à qui que ce soit, notamment aux énergéticiens. Si le *repowering*, c'est pour mettre des éoliennes beaucoup plus grandes, qui occasionnent une gêne très importante pour les populations, je ne vais pas marcher là-dedans. Ce n'est pas une position de principe. Les grandes règles où cela s'applique partout de la même façon, c'est non. On ne tient pas seulement compte de la réalité du terrain, mais aussi de l'avis des habitants des Hauts-de-France. C'est aussi simple que cela.

Je le répète, car vous refaites complètement le débat : je ne me suis pas réveillé un matin en faisant un cauchemar sur les éoliennes. C'est tout simplement que trop, c'est trop. C'est tout.

Vote sur la délibération n° 2023.02084

Adoptée à la majorité

M. LE PRESIDENT : Rappel au règlement de Guy HARLE D'OPHOVE.

M. HARLE D'OPHOVE : Le règlement 2.2, il paraît que c'est le bon.

Je voulais vous dire que, non seulement, on implante les éoliennes d'une manière anarchique, mais qu'ils vont jusqu'à en planter en bordure du marais de Sacy qui classait Ramsar. Ils les mettent dans des couloirs de migration majeurs. Cette anarchie, on ne peut plus la supporter. En plus, c'est prouvé maintenant qu'il y a des dégâts sur la vie faune particulièrement lourds, en particulier sur les chiroptères. On dit stop dans l'Oise à tous les projets dont on a connaissance et pour lesquels on nous sollicite. On intervient avec le fameux radar ornithologique et on montre les couloirs de migration où, normalement, il ne devrait pas être implanté des éoliennes.

03 Rénovation urbaine

2023.01762 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville - fin de la programmation 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01762

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01797 - Prolongation de délais - Rénovation Urbaine

Vote sur la délibération n° 2023.01797

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01844 - Mise en œuvre de 9 opérations dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Vote sur la délibération n° 2023.01844

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01867 - Avenant n° 1 de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (CASQ)

Vote sur la délibération n° 2023.01867

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01960 - Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Vote sur la délibération n° 2023.01960

Adoptée à l'unanimité

04 Logement

2023.01616 - Engagement de la Région Hauts de France au titre de l'acte II du "Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois -Thiérache" (SAT) au titre du logement social - Décisions de subvention

Vote sur la délibération n° 2023.01616

Adoptée à l'unanimité

2023.01671 - Engagement de la Région Hauts de France au titre de l'acte II du "Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois -Thiérache" (SAT) au titre du logement social - Modification du règlement

Vote sur la délibération n° 2023.01671

Adoptée à l'unanimité

2023.01721 - Modification et prolongation du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) en Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.01721

Adoptée à l'unanimité

2023.01795 - Modification et prolongation du Programme "Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique" (SARE) en région Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.01795

Adoptée à l'unanimité

05 Troisième Révolution Industrielle

01 – Energies et transitions énergétiques

2023.01871 – Subvention complémentaire de l'association Centre de Déploiement de l'Eco-transition dans les Entreprises et les territoires (CD2E)

Vote sur la délibération n° 2023.01781

Adoptée à l'unanimité

2023.01933 - FRATRI- financement de 7 projets "Énergies renouvelées, stockées et partagées" relatifs à la démarche REV3

Vote sur la délibération n° 2023.01933

Adoptée à l'unanimité

02 – Economie circulaire

2023.01793 - FRATRI - Financement de 3 projets "nouveaux modèles économiques et de consommation" relatifs à la démarche REV3

Vote sur la délibération n° 2023.01793

Adoptée à l'unanimité

2023.01804 - Délibération de désaffectations (2 opérations)

Vote sur la délibération n° 2023.01804

Adoptée à l'unanimité

2023.01841 - Prolongation de délais de réalisation d'opération pour la commune de FOURMIÉS

Vote sur la délibération n° 2023.01841

Adoptée à l'unanimité

04 – Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3

2023.01816 - Délibération complémentaire à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de la centrale d'achat "mobilité et transition énergétique" dans le cadre du développement de la mobilité électrique en Hauts de France

Vote sur la délibération n° 2023.01816

Adoptée à l'unanimité

2023.01874 - Dispositif Génération+ rev3 : soutien à 2 projets

Vote sur la délibération n° 2023.01874

Adoptée à l'unanimité

2023.01934 - FRATRI- financement de trois projets "Stratégies régionales et territoriales" relatif à la démarche rev3

Vote sur la délibération n° 2023.01934

Adoptée à l'unanimité

2023.01945 - Méth'Agri Camp - concours itinérant dédié à la méthanisation dans la région Hauts-de-France – subvention accordée aux deux lycées lauréats du Prix du Jury et du Prix coup de cœur du public de l'édition 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01945

Adoptée à l'unanimité

07 Europe, fonds structurels

01 – Action européenne

2023.01966 - Avenant à la convention de partenariat du programme INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN 2021-2027

Vote sur la délibération n° 2023.01966

Adoptée à l'unanimité

03 – Programmation européenne

2023.01864 - Programme LEADER 2023-2027 en Hauts-de-France : sélection de la seconde et dernière vague de GAL, définition des modalités de calcul et attribution des enveloppes financières de crédits FEADER déléguées à l'ensemble des GAL sélectionnés

Vote sur la délibération n° 2023.01864

Adoptée à l'unanimité

2023.01988 - Avenants aux conventions tripartites des Programmes de Développements Ruraux Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.01988

Adoptée à l'unanimité

2023.02010 - Convention tripartite de paiement du FEADER et de son cofinancement au titre des aides régionalisées FEADER HSI GC dans le cadre du plan stratégique national (PSN) 2023-2027 avec la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC)

Vote sur la délibération n° 2023.02010

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 7 :
Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

01 Culture

01 – Création et créativité

2023.01880 - Programmes d'investissements et projet de structures culturelles en 2023 (axes 1,2 et 3)

M. LE PRESIDENT : Vous voulez la parole, Madame FLAMANT ?

MME FLAMANT : Si vous nous permettez, Monsieur le Président, de nous accorder quelques votes divisionnaires.

Il y aura juste un vote divisionnaire pour la 1880, contre l'opération 1 Diaphane.

M. LE PRESIDENT : Vous votez contre, c'est cela ?

MME FLAMANT : Contre Diaphane.

Vote sur la délibération n° 2023.01880

Adoptée à la majorité

2023.01882 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2025 de la SARL La Comédie de Béthune (axe 1 - Création libre)

Vote sur la délibération n° 2023.01882

Adoptée à l'unanimité

2023.01883 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 de l'Association Le Prato de Lille (axe 1 - Novaction)

Vote sur la délibération n° 2023.01883

Adoptée à l'unanimité

2023.01884 - Convention Cadre de coopération pour le cinéma et l'audiovisuel 2023-2025 entre l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France), le Centre National du cinéma de l'image animée (CNC) et la Région Hauts-de-France. Convention d'application financière 2023. Reventilation des fonds de coproduction cinématographique et audiovisuelle de l'association Pictanovo en 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01884

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01885 - Soutien aux programmes radiophoniques et accompagnement de filière - Association Animation et culture de Carlepont (axe 1 - Novaction)

Vote sur la délibération n° 2023.01885

Adoptée à l'unanimité

2023.01936 - Prolongation du placement sous le Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) des mesures d'aides en faveur du soutien aux œuvres audiovisuelles et cinématographiques et validation de la fiche SANI - Validation de la fiche SANI relative au fonds de soutien économique à la production pour la filière cinématographique et audiovisuelle (période 2024-2026)

Vote sur la délibération n° 2023.01936

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Vitalité des territoires et relation aux habitants

2023.01411 - Conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2026 : Association Le Vivat d'Armentières et Association Le Grand Bleu de Lille (axe 3 - Territoire)

MME FLAMANT : Si vous nous permettez, Monsieur le Président, d'émettre un vote divisionnaire sur cette délibération, nous souhaiterions nous abstenir sur la convention « l'association le Grand Bleu de Lille » et voter contre l'association « Le Vivat » d'Armentières, sur laquelle nous nous arrêterons plus longuement.

Le Vivat, dans la présentation de sa structure jointe en annexe de cette délibération, se justifie longuement sur certains de leurs critères de sélection dans l'accompagnement à la création artistique. Evoquant les propos de l'auteur et metteur en scène Marine BACHELOT N'GUYEN, membre de l'association « Décoloniser les arts », Le Vivat met en avant une certaine suprématie blanche présente dans les arts français à l'origine d'assignations racistes et discriminatoires envers les minorités.

Avant de développer ce qui nous choque dans cette présentation, nous tenons, afin que nos propos ne soient pas déformés ou sortis de leur contexte, à affirmer notre accord dans la lutte nationale contre le racisme et la discrimination en tout genre et dans toutes les institutions, ainsi que la défense de la laïcité sur l'ensemble du territoire public français. Cependant, ici, les propos tenus prêtent à questionnement, puisque dans le cadre exposé par Le Vivat, encore dans une certaine politique perpétuelle de victimisation due à l'homme blanc européen colonisateur, ce dernier exprime le choix de réserver un tiers de leurs projets à des artistes perçus comme non blancs. Libre à eux de choisir les artistes qu'ils souhaitent produire, mais comment ne pas s'offusquer d'une sélection qui, finalement, ne se fera pas sur la pertinence des projets artistiques proposés, mais uniquement par l'appartenance ethnique ? La race deviendrait-elle donc un nouveau critère de création culturelle ? Par ses positions, Le Vivat, qui dans un premier temps semble souhaiter combattre le racisme et un certain communautarisme, finalement le remplace par un autre, et cela, sous silence de ceux qui s'offusqueraient dès les premiers instants si, à l'inverse, il leur était imposé d'engager 30 % d'artistes blancs dans une structure qui serait majoritairement composée de personnes de couleur.

M. LE PRESIDENT : Madame FLAMANT a seule la parole, et vous faites l'explication de vote en même temps.

MME FLAMANT : J'ai presque terminé, Monsieur le Président.

Vous comprendrez donc notre opposition face à cette structure au vu de ses dires qui, nous l'espérons, ne sont qu'une maladresse dans la façon d'exprimer ses intentions de la part du Vivat et que cela ne soit pas encore une fois une manière d'instaurer encore plus de communautarisme dans notre société, au détriment de l'assimilation républicaine qui devrait faire loi.

Merci, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2023.01411

Adoptée à la majorité

2023.01419 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 de l'Association Les Spectacles sans gravité de Lille

Vote sur la délibération n° 2023.01419

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01886 - Conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2026 : Association CCT Le Manège de Maubeuge, SAEML Le Phénix - Théâtre de Valenciennes, Association La Rose des Vents de Villeneuve d'Ascq (axe 3 - Territoire)

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX ?

M. POIX : Sur les conventions pluriannuelles d'objectifs de plusieurs scènes régionales, je signale que les programmations des différentes structures culturelles ont sérieusement été entamées par la crise. Le maintien des aides pour les factures énergétiques, avec une dégressivité étalée dans le temps car il faut attendre que les théâtres reviennent à l'équilibre sur leur modèle économique, est nécessaire. En février dernier, le gouvernement était intervenu pour aider les établissements culturels face à la hausse des coûts de l'énergie. Un certain nombre d'aides transversales (bouclier tarifaire, prix garantis, amortisseur d'électricité) avaient été mis en place et le secteur culturel pouvait en bénéficier. La situation de certains lieux culturels régionaux demeure très critique et la ministre de la Culture avait annoncé en fin d'année dernière que ce soutien financier exceptionnel serait apporté aux structures notamment les plus en difficulté : opéras nationaux, orchestres nationaux, centres dramatiques nationaux, etc.

Je voulais savoir s'il y avait un dialogue avec l'Etat pour assurer la continuité du dispositif d'aide sur l'énergie. Le soutien apporté par le ministère de la Culture correspondait en moyenne à 30 % du surcoût énergie. Qu'en est-il maintenant ? Sur le Phénix à Valenciennes, il y avait une aide apportée à hauteur de 35 000 euros, sur le théâtre du Nord 30 000 euros, sur le Channel à Calais 64 000 euros, des sommes conséquentes. Je voulais aussi que l'on ait une vigilance particulière sur la situation de la Rose des Vents, qui est en pleine période de travaux. Je voulais m'assurer que la région continue à l'accompagner pour faire la jointure avec les publics que l'on doit rattacher à cette structure en travaux.

Je voulais que l'on fasse un zoom sur la scène du Channel, puisque le directeur Francis PEDUZZI est parti en septembre suite à de forts désaccords avec la municipalité. J'espère que la région est en dialogue constructif avec les collectivités pour que cet équipement phare du secteur puisse de nouveau voguer vers un horizon stable et rester une référence culturelle dans le territoire du Calaisis qui en a bien besoin actuellement.

M. LE PRESIDENT : Je n'ai toujours pas renoncé à notre ambition culturelle, ne vous en inquiétez pas.

MME FLAMANT : Vote divisionnaire. On s'abstient sur la Rose des Vents.

Vote sur la délibération n° 2023.01886

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01888 - Soutien à l'investissement pour le Musée du Louvre-Lens (axe 3 - Territoire)

Vote sur la délibération n° 2023.01888

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01890 - Contrat culture ruralité 2023-2026 de la Communauté de Communes des Sept Vallées et financement du projet culturel 2023-2024 (axe 3 - Territoire)

Vote sur la délibération n° 2023.01890

Adoptée à l'unanimité

2023.01891 - Inventaire général du patrimoine : Affectation complémentaire pour la numérisation de photographies argentiques (service régional de l'inventaire) et subvention à la fondation pour la sauvegarde de l'art Français (axe n° 3 – territoire)

Vote sur la délibération n° 2023.01891

Adoptée à l'unanimité

2023.01893 - Inventaire général du patrimoine : Convention avec Proscitec et Archipop (axe 3 - Territoire)

M. LE PRESIDENT : Madame FLAMANT.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

Aristote disait « *savoir, c'est se souvenir* », et Victor Hugo « *créer, c'est se souvenir* ». Ces deux hommes, aux antipodes de l'histoire, nous donnent la preuve de la prise de conscience de l'humanité dans l'importance de la préservation et la diffusion dans notre société de notre patrimoine culturel et matériel. Comme nous l'avons déjà exprimé auparavant, l'inventaire du patrimoine va dans ce sens. Cette nécessité de répertorier toute œuvre constituant un élément du patrimoine national est pour nous d'une importance primordiale pour enrichir notre connaissance historique et les travaux de recherche sur l'origine de la France, mais également pour partager avec le plus grand nombre ces découvertes et cette culture patrimoniale afin de donner aux peuples l'amour de leur pays, l'amour de leurs racines et du patrimoine qui a forgé et forge encore les valeurs et la grandeur de notre nation.

Quelle joie, avec cette délibération, de voir le Conseil régional tourner le dos à la métropole lilloise quelque temps et orienter son regard vers la Picardie. Il lui aura fallu attendre 11 ans après la fermeture du site Internet dédié à la vie quotidienne et aux vieux métiers picards pour que la région se saisisse de l'importance de ce patrimoine à valoriser. Nous (*inaudible*) pour cela les associations Proscitec et Archipop pour leurs projets de valorisation et de diffusion de ce patrimoine, du savoir-faire et du savoir être de notre belle région de Picardie, que Jean-Pierre Pernaut, pour lui rendre hommage aujourd'hui, dans sa ville d'Amiens, avait à cœur lui aussi de mettre en avant, cette Picardie, que l'on oublie souvent, où les habitants se sentent parfois mis de côté, déconsidérés, ce territoire que l'on a effacé il y a dix ans dans une fusion des territoires régionaux, faisant disparaître son identité et ses frontières, et qui a même failli être totalement démantelé sur proposition du comité Balladur formé par Nicolas SARKOZY, éclatant nos trois départements au profit d'un rattachement aux régions voisines.

Aujourd'hui, avec ce projet, nous permettons de redonner un certain regain de vivacité de la culture picarde et de ce que nos aïeux nous ont laissé en héritage. Nous espérons que cette délibération permettra d'obtenir un intérêt nouveau pour notre histoire et notre patrimoine unique à l'avenir tout en permettant de conserver ce pan patrimonial de nos archives.

Merci, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2023.01893

Adoptée à l'unanimité

04 – Rayonnement de la Région et développement international

2023.01894 – Convention cadre 2024-2027 entre l'Office National de Diffusion Artistique et la Région Hauts-de-France (axe 4 –Haute Culture

M. LE PRESIDENT : La 1894 est retirée.

Délibération retirée

2023.01898 - Convention de partenariat triennal 2024-2026 avec l'Institut Français (axe 4 - Haute Culture)

M. LE PRESIDENT : Madame FLAMANT.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

A l'heure où la population des Hauts-de-France connaît de grandes difficultés financières dues à une inflation qui ne cesse de croître et à l'augmentation des coûts énergétiques, l'argent de nos concitoyens doit leur servir en priorité et être dépensé sur le territoire régional. Comme nous l'avons toujours exprimé dans notre programme, 1 euro dépensé doit être 1 euro dépensé pour la région. Les projets hors région et les retombées économiques qui en découlent ne profitent pas à notre population des Hauts-de-France. C'est pour cela que nous nous abstenons sur cette convention de partenariat avec l'Institut français, les projets mis en place par cette structure étant entièrement orientés en dehors de la région et à l'international.

Merci, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2023.01898

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01899 - Règlements des appels à projets 2024 dans le cadre de la coopération culturelle avec la Communauté flamande et avec la Fédération Wallonie Bruxelles (axe 4 - Haute Culture)

Vote sur la délibération n° 2023.01899

Adoptée à l'unanimité

2023.01900 - Accompagnement des expositions et des temps forts, manifestations et leurs résonances et subventions complémentaires PA et projet (axe 4 - Evénements, temps forts, Manifestations et leurs Résonances)

Vote sur la délibération n° 2023.01900

Adoptée à l'unanimité

2023.01901 - Accompagnement des expositions et des temps forts, manifestations et leurs résonances et subventions complémentaires PA et projet (axe 4 - Evénements, temps forts, Manifestations et leurs Résonances)

MME FLAMANT : On aura un vote divisionnaire contre la Biscuiterie et une abstention pour l'institut pour la photo.

Vote sur la délibération n° 2023.01901

Adoptée à la majorité

2023.01913 - Délibération d'application de la nouvelle politique culturelle régionale relative aux dispositifs d'aide au fonctionnement : « export et promotion de la création régionale » et « expérimentation culturelle et artistique »

Vote sur la délibération n° 2023.01913

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01946 - Délibération d'application de la nouvelle politique culturelle régionale relative aux aides à l'investissement - « Acquisition ou renouvellement d'équipement scénique, technique ou d'exposition pour les opérateurs structurants », « Aides à l'investissement pour les projets culturels en itinérance », « Appel à manifestation d'intérêt pour des microfolies mobiles »

M. EYMERY : Divisionnaire.

M. LE PRESIDENT : On vous écoute, Madame.

MME FLAMANT : Non, divisionnaire pour la 1997.

M. LE PRESIDENT : Pour la 1946 ?

MME FLAMANT : Abstention.

Vote sur la délibération n° 2023.01946

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01997 - Aides complémentaires aux projets de structures culturelles (Axes 1 et 3 - Novaction, Territoire)

MME FLAMANT : Divisionnaire contre l'opération n° 2.

Vote sur la délibération n° 2023.01997

Adoptée à la majorité

02 Sports

01 – Rayonnement du sport

2023.01587 - Convention cadre de partenariat entre la Région Hauts-de-France, la Fédération Française de Handball et la Ligue de Handball des Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.01587

Adoptée à l'unanimité

2023.01757 - Soutien aux manifestations sportives - 15 opérations - 15 bénéficiaires

M. COUSIN : Divisionnaire pour, et contre le 13.

M. LE PRESIDENT : C'est quoi, le 13 ?

M. COUSIN : C'est un rallye.

M. LE PRESIDENT : Lequel ? Il faut donner l'intitulé. Je suis sympa, je fais des votes divisionnaires.

M. COUSIN : C'est le rallye du Lin.

Vote sur la délibération n° 2023.01757

Adoptée à la majorité

2023.01905 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (2 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n° 2023.01905

Adoptée à l'unanimité

02 – Formation et emploi sportif

2023.01647 - Délibération cadre : Dispositifs de soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France, Aide à la formation des sportifs dans un pôle hors région et Ambassadeurs

Vote sur la délibération n° 2023.01647

Adoptée à l'unanimité

2023.01628 - Rapport annuel relatif au service délégué à la Société Publique Locale (SPL) de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix

Vote sur la délibération n° 2023.01628

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 Relations internationales

03 – Mobilité internationale

2023.01454 - Programme Génération+ Mobilité : soutien régional aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, CFA et écoles du sanitaire et social 2023-2024

Vote sur la délibération n° 2023.01454

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.02067 - Projets dans le cadre de la Quinzaine de la mobilité européenne et internationale du forum "Cap sur le monde" 2023

Vote sur la délibération n° 2023.02067

Adoptée à l'unanimité

06 Tourisme

01 – Destination touristique

2023.01293 - Contrat de Rayonnement Touristique du Pays Compiégnois : soutien à la rénovation de l'Hôtel des Beaux-Arts à Compiègne (60)

Vote sur la délibération n° 2023.01293

Adoptée à l'unanimité

2023.01769 - Contrat de Rayonnement Touristique "Métropole Européenne de Lille (MEL)" : soutien à 2 opérations

Vote sur la délibération n° 2023.01769

Adoptée à l'unanimité

2023.01794 - Contrat de Rayonnement Touristique du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois - soutien à une action : développement de l'attractivité du château de Goyencourt

Vote sur la délibération n° 2023.01794

Adoptée à l'unanimité

2023.01798 - Contrat de rayonnement touristique " Les Portes de la Champagne " : Soutien à une opération : Festival œnotouristique 2023 " Champagne et Vous ! "

Vote sur la délibération n° 2023.01798

Adoptée à l'unanimité

2023.01869 - Contrat de rayonnement touristique "Flandre rurale" : soutien à 2 opérations

Vote sur la délibération n° 2023.01869

Adoptée à l'unanimité

2023.01887 - Contrat de rayonnement Touristique « 7 Vallées-Ternois » : soutien à deux opérations

Vote sur la délibération n° 2023.01887

Adoptée à l'unanimité

2023.01889 - Contrat de Rayonnement Touristique du Montreuillois : soutien à deux opérations

Vote sur la délibération n° 2023.01889

Adoptée à l'unanimité

2023.01927 - Contrat de rayonnement touristique du Cambrésis : Soutien à l'opération réhabilitation de l'ancienne brasserie de Solesmes en un lieu d'accueil d'événements festifs et culturels autour de la bière

Vote sur la délibération n° 2023.01927

Adoptée à l'unanimité

2023.01948 - Contrat de Rayonnement Touristique "Autour du Louvre-Lens" : soutien à une opération - création d'un gîte touristique à Loffre (59)

Vote sur la délibération n° 2023.01948

Adoptée à l'unanimité

2023.01953 - Contrat de rayonnement touristique Avesnois-Thiérache : Soutien à l'opération création d'un espace bien-être et d'un SPA au domaine des lumières, hôtel 3 étoiles

Vote sur la délibération n° 2023.01953

Adoptée à l'unanimité

02 – Priorités régionales d'intervention touristique

2023.01921 - Priorités régionales d'intervention touristique : 4 dossiers

Vote sur la délibération n° 2023.01921

Adoptée à l'unanimité

03 - Marketing

2023.01906 - Délibération modificative et avenant n° 1 à la convention 2023 entre la Région et Hauts-de-France Tourisme (Comité régional du tourisme et des congrès) : ajustement du budget prévisionnel de fonctionnement

Vote sur la délibération n° 2023.01906

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 - Attractivité

2023.01617 - Soutien à la Cérémonie des Awards The Fork 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01617

Adoptée à l'unanimité

2023.01806 - Soutien à l'organisation de l'Assemblée Générale 2024 de la Fédération Française de Montagne et Escalade à Lille

Vote sur la délibération n° 2023.01806

Adoptée à l'unanimité

2023.01815 - Délibération modificative pour 4 dossiers tourisme

Vote sur la délibération n° 2023.01815

Adoptée à l'unanimité

2023.01922 - SEM Ville Renouvelée : soutien à la plateforme régionale Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) portée par la Plaine Images pour l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2023.01922

Adoptée à l'unanimité

2023.01923 - Déploiement régional du "Fonds Tourisme de savoir-faire" avec la Direction Générale des Entreprises (DGE)

Vote sur la délibération n° 2023.01923

Adoptée à l'unanimité

2023.01954 - Soutien à la mise en œuvre d'expériences touristiques sur le Bassin Minier portées par le Louvre Lens Vallée

Vote sur la délibération n° 2023.01954

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

07 Devoir de mémoire

2023.01335 - Soutien à l'innovation pédagogique dans le travail de mémoire par le développement du dispositif national "Par les vivants" par l'association "Parmi d'autres"

Vote sur la délibération n° 2023.01335

Adoptée à l'unanimité

2023.01851 - Soutien à la création et à la rénovation de monuments commémoratifs et à la sauvegarde de sépultures de guerre - 4 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2023.01851

Adoptée à l'unanimité

2023.01852 - Devoir de mémoire : Prolongation et affectation de crédits relatifs au dispositif de soutien à la rénovation des monuments aux morts des Hauts-de-France (MONU) et au dispositif de soutien à la rénovation et à l'achat de drapeaux associatifs (READ)

Vote sur la délibération n° 2023.01852

Adoptée à l'unanimité

2023.01907 - Soutien à la programmation "Les Rencontres 14-18 en Flandre Française" de l'association "L'Alloeu Terre de Batailles 1914-1918" - édition 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01907

Adoptée à l'unanimité

2023.01926 - Projet "sur les traces des déportés du Nord-Pas de Calais" de l'Union des Étudiants Juifs de France (UEJF) - section de Lille (59)

Vote sur la délibération n° 2023.01926

Adoptée à l'unanimité

2023.02014 - Exposition "Jeux de Guerre" au Centre d'histoire du Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette - Souchez (62)

Vote sur la délibération n° 2023.02014

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 8 :
Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

02 Santé

01 - Santé

2023.01653 - Acquisition d'équipements médicaux par la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Groffliers, par la SISA de la MSP de Agny et par la SISA de la MSP de Berck

M. LE PRESIDENT : Madame SADOUNE.

MME SADOUNE : Monsieur le Président, si nous pouvons saluer ce type d'actions autour de l'acquisition d'équipements médicaux, tant on connaît les territoires qui sont désertés par l'offre de soins, je pense que nous pouvons appuyer sur quelques points qui peuvent contribuer à la régression de la désertification médicale sur le territoire des Hauts-de-France et que la région pourrait porter auprès de l'ARS, mais aussi des caisses primaires d'Assurance Maladie ou encore à l'Ordre des médecins.

Quelques exemples et propositions. Sur un premier principe, c'est être capable d'harmoniser les aides à l'installation des médecins généralistes entre les différents territoires, en sachant que le cabinet du médecin peut être dans un cabinet non ciblé par des aides alors qu'il bénéficie aux patients issus des quartiers en difficulté. Je rappelle qu'il n'existe pas de frontières entre ces dits quartiers. Les jeunes médecins ne s'installent pas forcément pour avoir des aides, mais le montant de leurs aides pourrait les inciter à franchir le pas. Le zonage actuel, rappelons-le, est approximatif et ne reflète pas les réalités de terrain. On doit souligner aussi l'absence de mise à jour quand, sur certains secteurs, nous avons des départs en retraite nombreux qui ne sont pas remplacés. Par conséquent, le désert s'accroît.

En facilitant aussi la mobilité des médecins et en les autorisant à exercer en dehors de leur cabinet habituel afin d'aller dans les territoires isolés, en consultation avancée, sans pour autant accomplir des formalités administratives qui freinent souvent les initiatives sur le terrain...

On pourrait aussi proposer de valoriser significativement les maisons de santé qui font des efforts afin d'accueillir des jeunes internes en stage, dont de futurs médecins ou des jeunes médecins qui permettraient un investissement, y compris immobilier.

Limiter les obligations envers la profession médicale, les horaires, la permanence, les soins obligatoires, qui font aussi repousser l'installation de ces jeunes médecins qui souhaitent, comme tout le monde aujourd'hui, dans notre société, préserver une vie de famille... Dans le pays des 35 heures, on peut dire qu'il pourrait être illogique de demander aux médecins eux-mêmes de travailler plus de 10 heures par jour et d'assurer la permanence soirs et week-ends et de s'étonner après de la désertion de ces jeunes professionnels.

Nous pourrions aussi inciter à favoriser l'émergence des nouveaux métiers de la santé, qui pourraient venir en aide aux médecins dans les domaines de la prévention, de la délégation de tâches, infirmiers en pratiques avancées, les infirmiers ASALEE et d'autres collaborations avec des professionnels de santé, ou encore valoriser l'exercice coordonné qui devient aujourd'hui le mode d'installation favori des jeunes professionnels.

Si nous avons conscience que ce n'est pas une politique régaliennne de la région, nous pourrions porter collectivement ces points auprès des partenaires et des professionnels de la santé pour répondre au manque sur notre territoire.

M. LE PRESIDENT : Anne PINON ?

MME PINON : Sur la politique volontariste de la région, il y a quelques petites choses que l'on pourrait préciser, notamment sur les maisons de santé qui ont un vrai rôle en termes de proximité d'accès de soin. La région est à 2,5 millions, alors que l'ARS est à 500 000. On est plus que chef de file sur ce dispositif. Sur la démographie médicale, on ne peut pas aller partout. En revanche, on est sur une démarche très volontariste de la part de la région. On prend notre part.

Vous voulez proposer ? Proposez bien volontiers, et en commission nous y travaillons avec Madame DROBINOHA. Aujourd'hui, vous saisissez cette délibération sur les équipements. On est sur une délibération significative pour les personnels de santé. Proposez en commission bien volontiers dans le débat, mais je pense que l'on a des dispositifs très concrets.

Vote sur la délibération n° 2023.01653

Adoptée à l'unanimité

2023.01909 - Soutien à l'acquisition de trois équipements médicaux à Filiéris CANSSM pour le centre de santé polyvalent de Montigny-en-Ostrevent

Vote sur la délibération n° 2023.01909

Adoptée à l'unanimité

02 – Santé et offre de proximité

2023.00584 - Acquisition d'un robot chirurgical par le Centre hospitalier de Saint-Quentin

Vote sur la délibération n° 2023.00584

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 – Formations sanitaires et sociales

2023.02019 - Accompagnement du projet de relocalisation des instituts de formations paramédicales du centre hospitalier de Maubeuge

Vote sur la délibération n° 2023.02019

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.02048 - Subventions maximales 2023 pour les instituts publics et privés de formations paramédicales et de sages-femmes Hauts-de-France - Délibération modificative

Vote sur la délibération n° 2023.02048

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.02107 - Convention pour solde de subvention de fonctionnement 2021 pour l'organisme de formations du social AFERTES d'Arras

M. COUSIN : Une question sur cette délibération, qui ne sera peut-être pas réglée ici, mais c'est pour avoir des éléments d'information sur la situation de l'AFERTES. Les documents dont nous avons eu connaissance évoquent une situation très compliquée de leur part.

M. LE PRESIDENT : Madame PINON, vous avez des éléments ou vous les fournissez en commission ?

MME PINON : Je pourrai les préciser, mais ils ont besoin d'un peu plus de 70 000 euros pour clôturer l'année.

M. LE PRESIDENT : C'est pour cela.

Vote sur la délibération n° 2023.02107

Adoptée à l'unanimité

05 Vie associative

02 – Agir pour l'emploi

2023.01919 - Appel à Projets 2024 "Créations d'Emplois Associatifs Pérennes"

Vote sur la délibération n° 2023.01919

Adoptée à l'unanimité

03 – Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2023.01260 - Hauts-de-France en fête (18 opérations - 18 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n° 2023.01260

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

**Commission n° 10 :
Agriculture et agroalimentaire**

01 Agriculture

01 - Elevage

2023.01223 - PLAN CHEVAL : Prime à la naissance pour les poulains de race Henson nés en Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.01223

Adoptée à l'unanimité

2023.01594 - PLAN CHEVAL : Sauvegarde du patrimoine génétique des races de chevaux Boulonnais et Trait du Nord - soutien à la constitution d'une cryobanque

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN ? C'est la cryobanque qui vous inspire ?

M. COUSIN : Tout à fait.

C'est une délibération très inspirante que nous allons soutenir. En France, il y a un certain nombre de races domestiques à statut menacé. Il existe en région le mouton boulonnais et un certain nombre de races. On questionne, en soutenant, le fait que sur quatre, seulement 16 étalons ont été choisis, c'est-à-dire que l'on va conserver les semences de 16 étalons. En termes de consanguinité et de sauvegarde d'une race, ce sont des chiffres peu élevés. Sans doute faudrait-il aller plus loin, si dans 10 ou 15 ans on avait un problème pour ces races et que l'on devait intervenir sur la consanguinité et sur la sauvegarde. On soutient totalement, et cela va dans le sens de ce que fait Bailleul pour la conservation des espèces florales, qui est essentielle dans un cadre de disparition et d'effondrement d'un certain nombre d'espèces.

M. LE PRESIDENT : Monsieur HANSEN CATTÀ, rappel au règlement ?

M. HANSEN CATTÀ : Une explication de vote au regard de ce que vient de dire Monsieur COUSIN. Ce qui est amusant, c'est que l'essentiel de la viande de ces chevaux est destiné à la boucherie. Vous êtes pour, mais contre l'utilisation de la peau d'alligator. C'est amusant.

Vote sur la délibération n° 2023.01594

Adoptée à l'unanimité

2023.01832 - Appui à la filière porcine régionale : Emergence du projet d'animation de la filière (Cap Fil Agri) et soutien exceptionnel à la réalisation d'audits biosécurité et bien-être animal dans les élevages porcins

Vote sur la délibération n° 2023.01832

Adoptée à l'unanimité

2023.01833 - PLAN CHEVAL : Délibération modificative : diverses opérations

Vote sur la délibération n° 2023.01833

Adoptée à l'unanimité

2023.01834 - Soutien à la réalisation d'une étude prospective sur l'élevage dans les Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.01834

Adoptée à l'unanimité

2023.01862 - PLAN CHEVAL : Délibération modificative des appels à projets et dispositifs pour 2024

Vote sur la délibération n° 2023.01862

Adoptée à l'unanimité

2023.01518 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : programme 2024 d'Accompagnement des agriculteurs dans la Transition Agro-Ecologique (ATAE)

M. LE PRESIDENT : Un amendement de Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Tout à fait.

Tout à l'heure, à juste titre, vous interveniez pour dire qu'un certain nombre d'études voyaient des frais gonfler en termes de temps réel passé sur le travail nécessaire à l'élaboration, en l'occurrence, de plans de la SNCF. Sur cette délibération, on a un petit souci sur le fait que les frais indirects affectés par la chambre d'agriculture sont de 42 %, alors que dans un certain nombre de dossiers qui apparaissent après, ils sont plutôt plafonnés dans une mesure de 15 %. Voilà pourquoi on propose un amendement qui ferait baisser ces charges dans cette délibération à 15 % des dépenses.

MME LESNE : Je voudrais dire à Monsieur COUSIN qu'il pointe du doigt le fait que ce programme ATAEE, pour lequel je m'attendais plutôt à un soutien franc et massif de votre part, puisqu'il s'agit de former tous les conseillers et techniciens qui gravitent autour de la sphère, de la chambre et de toutes les structures, aux techniques de l'agroécologie... Ce sont essentiellement des charges de personnel et des charges de structure. C'est un programme qui n'a pas de précédent. C'est un programme très volontariste qui vise à former les conseillers, donc forcément, les charges de structure sont majeures. Pour répondre à votre question, il n'y a pas de règle précise sur le pourcentage de prise en charge des charges de structure. C'est plutôt au cas par cas et en fonction du programme d'action. Je propose de rejeter cet amendement.

Amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.01518

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Sur la délibération, Monsieur COUSIN ?

M. COUSIN : L'intervention a été faite en présentant l'amendement.

M. LE PRESIDENT : J'ai bien dit que l'amendement était repoussé. Le vote était conforme au fait d'être repoussé. Le vote était clair et manifeste.

Monsieur COUSIN, vous avez la parole. Je vous ai interrompu pour discuter avec le plateau.

M. COUSIN : Mon intervention a été faite durant la présentation de l'amendement.

M. LE PRESIDENT : Je pensais que vous vouliez être complet.

Madame SADOUNE ?

MME SADOUNE : Je retire mon intervention.

Vote sur la délibération n° 2023.01518

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01678 - Programme de recherche expérimentale de la filière endivière 2023

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN ?

M. COUSIN : On soutient cette délibération et on se félicite d'une filière qui anticipe l'interdiction à venir d'un produit pesticide, ce qu'aurait dû faire bien en amont la filière de la betterave notamment. On accompagne et on soutient tout à fait cette démarche.

Vote sur la délibération n° 2023.01678

Adoptée à l'unanimité

04 – Filières valeur ajoutée

2023.01467 - Master Plan Bioéconomie : projet PROFIL (Protéines et Filières Intégrées Locales)

Vote sur la délibération n° 2023.01467

Adoptée à l'unanimité

2023.01610 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local : présentation de nouveaux dossiers

Vote sur la délibération n° 2023.01610

Adoptée à l'unanimité

2023.01863 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local : présentation d'un dossier

Vote sur la délibération n° 2023.01863

Adoptée à l'unanimité

2023.01865 - Animation et mise en œuvre du projet FiLoLég (Filière Locale de Légumineuse à graines)

Vote sur la délibération n° 2023.01865

Adoptée à l'unanimité

2023.01866 - Contrat d'appui aux projets de filières agricoles durables et résilientes "CAP FIL'AGRI" : présentation de deux projets en phase d'émergence de collectif

Vote sur la délibération n° 2023.01866

Adoptée à l'unanimité

2023.01870 - Contrat d'appui aux projets de filières agricoles durables et résilientes "CAP FIL'AGRI" : structuration et développement de la filière cidre en Avesnois-Thiérache grâce à la démarche de reconnaissance en AOP du Cidre de Thiérache au titre de 2024

Vote sur la délibération n° 2023.01870

Adoptée à l'unanimité

2023.01979 - Délibération modificative - modalités de paiement

Vote sur la délibération n° 2023.01979

Adoptée à l'unanimité

05 - Communication

2023.01373 - Financement de la manifestation "Fêtes de l'agriculture locale et durable en Région Hauts-de-France"

Vote sur la délibération n° 2023.01373

Adoptée à l'unanimité

2023.01718 - Appel à projets "Information et Promotion des produits agricoles et alimentaires sous systèmes de qualité" pour 2023 : Présentation de trois dossiers

Vote sur la délibération n° 2023.01718

Adoptée à l'unanimité

06 – Diversification agricole et non agricole

2023.01416 - Dispositif Pass'Agri filières - volet 1 : investissements spécifiques liés à la production primaire : présentation de nouveaux dossiers

Vote sur la délibération n° 2023.01416

Adoptée à l'unanimité

2023.01756 - Dispositif Pass'Agri filières : présentation de nouveaux dossiers

Vote sur la délibération n° 2023.01756

Adoptée à l'unanimité

2023.01861 - Soutien à l'implantation d'une sucrerie bio, éthique et régionale "la fABrique à sucres" sur le territoire d'Escaudœuvres

M. LE PRESIDENT : Monsieur HANSEN CATTÀ.

M. HANSEN CATTÀ : Cette délibération vise à appuyer un projet de sucrerie bio, mais la filière semble complètement bouchée, puisque le groupe TEREOS a renoncé à exploiter cette filière du sucre bio, à tel point d'ailleurs qu'il n'y aura pas de campagne pour les coopérateurs de TEREOS en 2024-2025 parce qu'il y a trop de stock. Sans être opposé au principe d'une sucrerie de ce type, dans le contexte actuel, est-ce bien pertinent ?

M. COUSIN : On va soutenir très fortement cette délibération. La filière bio de la betterave reprend sa filière en main. Un petit exemple : j'ai un certain nombre d'amis qui font de la betterave en bio et, jusqu'alors, ils devaient amener leurs betteraves en fin de campagne conventionnelle. Ils n'avaient pas la date d'apport de leurs betteraves, ils devaient attendre et étaient prévenus souvent 48 heures avant. C'était très compliqué pour eux. Aujourd'hui, cette sucrerie va se lancer, c'est une excellente nouvelle pour les betteraviers bio qui cultivent, sur un nombre de surfaces très élevé en région. Cela va leur permettre, puisque TEREOS a annoncé qu'il arrêterait de traiter la betterave bio cette année, de ne pas voir cette filière disparaître, alors qu'énormément d'agriculteurs sont engagés dans le sucre bio en région, ce qui est une très bonne chose.

M. LE PRESIDENT : Monsieur HANSEN CATTÀ, une explication de vote ?

M. HANSEN CATTÀ : Le sujet est que le marché est saturé. Que l'idée soit bonne... Le marché semble complètement saturé. C'est pour cela qu'il n'y a plus de campagne.

M. LE PRESIDENT : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Il faut de temps en temps remettre l'église au milieu du village. Ce n'est pas parce qu'il y a une baisse de la consommation des produits bio – c'est surtout l'inflation qui pénalise certaines productions – qu'il faut condamner la filière. De toute façon, on a besoin de la filière. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le président de la chambre, le vice-président de la chambre d'agriculture. On a besoin de la filière bio. Le conventionnel a besoin de la bio et la bio a besoin du conventionnel. Il y a une consommation de production bio dans toutes les filières qui demeure, qui demeurera et qui, à mon sens, va retrouver un rythme de croisière qui correspondra plus à la tendance avant Covid qu'à celle d'aujourd'hui.

L'idée selon laquelle les produits bio sont plus chers a un peu la dent dure, mais j'ai eu des exemples très précis selon lesquels il n'y a pas forcément de surcoût sur les productions locales. La filière du sucre bio est une filière en développement et c'est important qu'on la soutienne, qui plus est quand c'est un projet de SCOP à Escaudœuvres. Je précise que ce n'est pas sur l'emprise foncière de TEREOS, c'était déjà en cours et en réflexion avant la fermeture du site. Je pense qu'on peut y aller en toute confiance, parce qu'il y a un marché pour la production bio, il y a des consommateurs, et il n'est pas interdit de penser que l'on peut exporter notre production bio. Ce n'est pas parce qu'elle est locale qu'elle n'a pas une vocation exportatrice. On soutient fortement cette dynamique.

Vote sur la délibération n° 2023.01861

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : On parle de sucrerie. Si des spécialistes sont en mesure de m'éclairer sur la stratégie du groupe TEREOS, je suis très preneur. Accessoirement, si vous pouvez me dire où les camions des betteraves récoltées dans les Hauts-de-France, vont et quelles usines ils alimentent, je suis très preneur.

08 – Installation transmission maintien des exploitations

2023.01825 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs : soutien à des projets d'installations agricoles

Vote sur la délibération n° 2023.01825

Adoptée à l'unanimité

2023.01840 - Programme Régional pour la Création et la Transmission en Agriculture (PRCTA) en Hauts-de-France - financement 2023 des structures

Vote sur la délibération n° 2023.01840

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01947 - Prolongation de la durée de la convention de portage foncier avec la Safer en faveur de l'installation agricole

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Monsieur le Président, c'est un dispositif intéressant qui est présenté ici. Cependant, on souhaiterait un bilan consolidé plus large du dispositif, sur le nombre d'agriculteurs et de projets aidés. Nous n'avons pas eu de cartographie sur la répartition géographique des dossiers aidés. Les projets d'installation hors cadre familial sont de plus en plus nombreux. Des besoins vont se faire sentir notamment dans les ceintures maraîchères, par exemple autour de la métropole lilloise, puisque 20 % des maraîchers vont partir à la retraite dans les années qui viennent. Actuellement, 22 % des exploitations aidées sont considérées comme hors cadre familial. En 11 ans, il y a eu 3 019 installations nouvelles dans les Hauts-de-France – on peut s'en réjouir –, 276 installations par an en moyenne.

Il y a une question sur la simplification du dispositif et la visibilité du dispositif, notamment à travers la question d'un guichet unique. Il y a le rôle et la question du lien avec le point d'accueil d'information et de transmission de la chambre d'agriculture, qui avait quand même collecté 1 000 demandes en 2021. Je ne sais pas quel est le lien entre ce PAIT et la région.

Une question reste en suspens sur la répartition des installations. On peut constater une disparité géographique assez forte : dans l'Aisne, seulement 13 % de bénéficiaires, 27 % des installations aidées se trouvent dans le Pas-de-Calais, 25 % dans le Nord, 20 % dans la Somme et 15 % dans l'Oise. L'Aisne et l'Oise sont donc un peu en décrochage. Il faut peut-être veiller à ce que la région et la SAFER aient un dialogue sur une politique d'équilibrage des installations des nouveaux agriculteurs pour tendre à notre autonomie alimentaire dans les années qui viennent.

Vote sur la délibération n° 2023.01947

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

09 - FEADER

2023.01873 - FEADER – PSN : délibération modificative de 5 des appels à projets 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01873

Adoptée à l'unanimité

2023.01942 - FEADER - Cofinancement PSN

Vote sur la délibération n° 2023.01942

Adoptée à l'unanimité

2023.02025 - Prolongation de l'appel à projets "Dotation Jeunes Agriculteurs" 2023

Vote sur la délibération n° 2023.02025

Adoptée à l'unanimité

2023.02029 - Report de la date de démarrage de l'appel à projets AJA 2024 et modification de la grille de modulation

Vote sur la délibération n° 2023.02029

Adoptée à l'unanimité

03 Pêche

01 - FEAMP

2023.01765 - FEAMPA - Convention relative à la gestion par la Région Hauts-de-France des crédits nationaux de l'Etat cofinçant des dispositifs régionaux dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture pour la période de programmation 2021-2027

Vote sur la délibération n° 2023.01765

Adoptée à l'unanimité

2023.01789 - FEAMPA - avenant portant modification les fiches actions du GALPA Littoral Opale

Vote sur la délibération n° 2023.01789

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01792 - FEAMPA - Programmation des contreparties régionales et des aides européennes au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture - 7 dossiers

Vote sur la délibération n° 2023.01792

Adoptée à l'unanimité

Commission 1 : « Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

03 Administration générale

2023.01911 - Désignations dans les organismes extérieurs

Vote sur la délibération n° 2023.01911

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.02095 - Attribution des prix du conseil régional et du CESER

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN, vous n'avez pas demandé la parole ? Cette timidité face au micro en fin de réunion m'étonne.

M. HUTIN : Ce n'est pas mon genre.

M. LE PRESIDENT : Justement, c'est pour cela que je suis étonné.

M. HUTIN : Vous me coupez souvent, Monsieur BERTRAND.

M. LE PRESIDENT : Depuis que vous passez dans *C à vous* sur la 5, on ne vous tient plus.

M. HUTIN : Grâce à vous. C'est vous, la star.

M. LE PRESIDENT : Vous l'aviez demandé.

M. HUTIN : Je n'ai rien demandé.

Je souhaitais remercier le CESER pour cette initiative, pour le financement de ce prix pour les projets de ruralité, puisque la remise de prix a eu lieu pour la première édition. C'est une initiative que nous avons saluée et encouragée, pour laquelle nous avons demandé le soutien de la région, qui avait été apporté. Pour cette deuxième édition qui s'annonce, nous demandons que le soutien soit amplifié. Les projets qui ont été retenus, notamment celui de la CCSSO ou du badinage artistique, sont des projets très intéressants qui nous ont été présentés.

Je remercie globalement le CESER pour tout le travail accompli avant son renouvellement et tous ses avis éclairants qui nous aident dans nos prises de décision en tant qu'élus.

Vote sur la délibération n° 2023.02095

Adoptée à l'unanimité

04 Finances

2023.01800 - Admissions en non-valeur et créances éteintes 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01800

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01992 - Acceptation des remises gracieuses suite à la commission de recouvrement du 28 septembre 2023

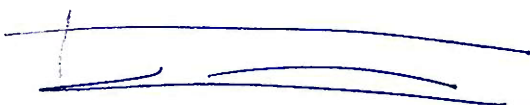

Vote sur la délibération n° 2023.01992

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée. Je remercie tous les collaborateurs de la région, Mesdames notamment. Je vous souhaite une bonne journée.

(la séance est levée à 17 heures 09)

Procès-verbal arrêté lors de la commission permanente du jeudi 8 février 2024
conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales

 <p>Xavier BERTRAND Président du Conseil régional</p>	 <p>Sarah KERRICH-BERNARD Secrétaire de séance</p>
--	--

ANNEXE 1

Récapitulatif des modifications apportées au dossier

Commission n° 2

Environnement :

2023.01703 – Dispositif « plan arbres en Hauts-de-France » : soutien aux projets de plantations de la CCI Grand Lille Hauts-de-France et de l'APEI du Valenciennois Les Papillons Blancs (3 dossiers).

ERRATA : en pages 4 et 6 de la délibération et dans le tableau financier, pour les opérations 1 et 2 de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts de France, au niveau des numéros de dossier PAS :

- Opération 1, il convient de lire « TCS-DBIO-000198 » à la place « ARB-000968 »
- Opération 2, il convient de lire « TCS-DBIO-000199 » à la place « ARB-000969 »

Commission n° 5

Lycée :

2023.01673 – Délibération modificative complémentaire Parcours Emploi Compétences (PEC) Solde des contrats PEC 2022 - Dispositif d'accompagnement (APEC)

ERRATUM : Dans l'annexe 2, Tableau financier APEC, opération 3, il convient de lire « Communauté de Communes des 3 Rivières » à la place de « PLIE des 3 Rivières ».

Commission n° 6

Rénovation urbaine:

2023.01762 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville – Fin de la Programmation 2023

ERRATA : En pages 1 et 2 du tableau financier, opérations 8 et 24, colonne « imputation budgétaire », il convient de lire « 905.52/2041481 » à la place de « 905.52/2041482 ».

Commission n° 7

Culture :

2023.01419 – Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 de l'Association Les Spectacles sans gravité de Lille

ERRATUM : En page 1 de la délibération, le cadre d'affectation avec une autorisation de programme de 1000€ est supprimé.

2023.01900 - *Accompagnement des expositions et des temps forts, manifestations et leurs résonances (axe 4 - Evénements, temps forts, Manifestations et leurs Résonances)*

ERRATA :

- En page 5 de la délibération, opération 1, au niveau du nom du représentant légal, il convient de lire « Monsieur Pasquale TIMPANO » à la place de « Monsieur Pasquale TIMANO »
- En page 8 de la délibération et opération 2 du tableau financier, au niveau de la date de début d'éligibilité des dépenses, il convient de lire « 19/07/22 » à la place du « 01/01/2023 ».

Commission n° 8

Santé :

2023.02019 – *Accompagnement du projet de relocalisation des instituts de formations paramédicales du centre hospitalier de Maubeuge.*

ADDENDUM : En page 2 de la délibération, à la suite du visa « Vu la demande du centre Hospitalier de Maubeuge, en date du 11 octobre 2023 », il convient d'ajouter : « Vu la délibération du Conseil d'administration du Lycée polyvalent Pierre Forest de Maubeuge, réuni le 27 novembre 2023, approuvant *l'implantation des futurs locaux de l'IFSI, dans l'enceinte du lycée Pierre Forest de Maubeuge* ».

ANNEXE 2

Résultats de votes des délibérations

Votes sur l'urgence de trois délibérations :

02 – Relation avec les entreprises

05 – Développement des grandes entreprises

2023.02106 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SAS RENAULT Electricity à Douai

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

01 – Formation

01 – Dispositif de formation

2023.01734 - Prestations d'accompagnement et de gestion du SIEG : affectation complémentaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

02 – Santé

05 – Formations sanitaires et sociales

2023.02107 - Convention pour solde de subvention de fonctionnement 2021 pour l'organisme de formations du social AFERTES d'Arras.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Commission n° 2 :
Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 - Environnement

01 - Milieux naturels

2023.01543 - Renouveaulement de l'agrément du Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France et approbation du Plan d'Actions Quinquennal 2023-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART)

2023.01694 - Plan arbres en Hauts-de-France - Information sur les projets retenus au titre des dispositifs « Plantations d'arbres sur propriétés publiques » et « La Nature en Chemins ».

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01703 - Dispositif « plan arbres en Hauts-de-France » : soutien aux projets de plantations de la CCI Grand Lille Hauts-de-France et de l'APEI du Valenciennois Les Papillons Blancs (3 dossiers).

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01705 - Natura 2000 - site interrégional Hauts-de-France / Ile-de-France - Convention de désignation de la Région assurant le rôle d'autorité administrative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01842 - Modification plan de financement - Biodiversité et Eau

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01843 - Accompagnement du projet des Planteurs Volontaires « Durabilité, biodiversité et animation territoriale comme levier du développement de l'agroforesterie en région Hauts-de-France »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01877 - Affectations pour l'animation des sites orphelins Natura 2000

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.02034 - FEADER - Natura 2000 - convention relative à l'attribution financière 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Ecocitoyenné

2023.01773 - Projets au titre du dispositif «Rendez-vous avec l'environnement en Hauts-de-France» (2 dossiers)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

2023.01829 - 8 projets dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Eau

2023.01639 - Étude et opérations de travaux soutenant la gestion durable et écologique des cours d'eau et la lutte contre le ruissellement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Commission n° 3 :
Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 – Transports

01 - Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2023.00010 - Avenant à la convention TER relatif à l'évolution des titres TER

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X		X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X				X

Voix pour : 47

Voix contre : 4

Abstention : 5

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.00122 - Mise en place du package TER Cité Internationale de la langue française

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.00889 - Convention de financement entre SNCF Voyageurs et la Région Hauts-de-France portant sur la réalisation d'un espace de vente TER en gare de Paris Nord

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 2 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X		X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X					X

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01300 - Avenant 6 à la convention n° 17002257 du 16 juin 2017 relative à l'acceptation des titres urbains sur le réseau TER circulant au sein du ressort territorial du SIMOUV

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Salvatore CASTIGLIONE)

2023.01935 - Convention portant sur la réalisation des travaux sur le site d'Amiens Historique (Amiens Sud) dans le cadre du transfert de propriété des sites de maintenance

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X			X	

Voix pour : 47

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Services de transports interurbains et scolaires

2023.00115 - Avenant n°2 au Contrat d'Objectifs de Service Public (COSP) n°21002017 de la Régie Régionale de Transports du Pas-de-Calais (RRT62)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Paulette JUILIEN-PEUVION)

2023.01735 - Avenants aux conventions de délégation et de gestion entre trois Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) de l'Aisne et la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV sur l'avenant à la convention conclue avec la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : Xavier BERTRAND

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01760 - Avenants aux conventions d'exploitation des lignes régulières routières de transport de voyageurs relatifs à l'évolution de l'offre sur le territoire du Pas de Calais - Périmètres 4 et 6

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.02003 - Rapports d'activités 2022 des Délégations de Service Public et des Contrats d'Objectifs de Service Public des Régions pour le transport interurbain et scolaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X					X

Voix pour : 40

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV : 1 (Paulette JUILIEN-PEUVION)

02 - Grandes infrastructures de transport

01 – Infrastructures ferroviaires et Transports collectifs en Site Propre

2023.00663 - Modification du coût et du programme de la phase Réalisation (travaux) de l'opération de modernisation de la ligne Beauvais-Abancourt-Le Tréport et de la phase Avant-Projet/Projet (APO) pour les ouvrages d'art (OA).

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.00664 - Financement des travaux de régénération de trois ouvrages d'art sur la ligne Beauvais-Abancourt-Le Tréport à réaliser en 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01662 - Modification du coût et du programme de l'opération relative aux travaux de réalisation des écrans acoustiques le long de la voie ferrée sur le Réseau Ferré National (RFN) et desservant le port de Calais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01669 - Modification du coût et du programme de l'opération relative au remplacement des menuiseries chez les riverains pour la modernisation de la voie mère de Calais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01719 - Financement de la régénération (études et travaux) du capillaire fret Saint-Omer – Lumbres par un Gestionnaire d'Infrastructure Conventionné (GIC)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01845 - Financement des études projet (PRO), du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Boves-Compiègne

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n°3 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X		X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 45

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Zahia HAMDANE)

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Gares et pôles d'échanges

2023.01434 - Financement des études préliminaires pour la mise en accessibilité des quais de la gare d'Orchies

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01654 - Financement des travaux (REA) pour la mise en accessibilité du quai «gare basse» de la gare de Calais-Fréthun

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01786 - Prolongation des délais de l'opération relative à l'aménagement du parking relais Nord du pôle d'échanges multimodal de Béthune

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01868 - Modification du coût de l'opération relative à la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la gare de Saint-Quentin

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2023.01859 - Convention de prestation de services entre la Région et le Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe pour la poursuite du programme d'études

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

2023.01981 - Avenant à la convention d'application du protocole constitutif d'un partenariat pour le lancement des études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

06 - Autres Infrastructures logistique et de mobilité

2023.02066 - Financement des actions de Norlink Ports 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Economie portuaire

03 Aménagement et maintenance du patrimoine

2023.01956 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais – Maintenance et sécurisation des infrastructures portuaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.02094 - Avenant au protocole transactionnel concernant l'acquisition par la Région d'un terrain situé 1 rue des Garennes à Calais, appartenant à la société Venator, et règlement des contentieux existants entre les parties

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

04 - Gouvernance

2023.01959 - Modification de la grille tarifaire pour les occupations domaniales portuaires dans le domaine non concédé

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Commission n° 4 :
«Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)»

01 – Formation

01 - Dispositif de formation

2023.01734 – Prestation d’accompagnement et de gestion du SIEG : affectation complémentaire

Décision de l’Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01736 - Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle : affectation de crédits complémentaires

Décision de l’Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01737 - Convention PACTE 2019 : modalité de reversement du trop-perçu

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01805 - Format Innovation : 3 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01931 - Marché en vue de l'acquisition, la livraison, l'installation et la mise en service, de dix (10) studio tout en un mobiles et fixes pour la production de vidéos des organismes de formation et TPE de la Région Hauts-de-France (matériel et logiciel).

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Relation avec les entreprises

01 - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2023.01723 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SAS THYROALTER à Loos

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Consolidation financière des entreprises

2023.01780 - Avenant n° 2 à la convention de prêt Saerstahl Ascoval à Saint Saulve : sécurisation du prêt régional avec une double caution

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01801 - HSWT - Modification des conditions de remboursement du prêt régional et signature de l'acte d'adhésion au protocole de conciliation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01803 - ADD PUBLICITE - Modification des conditions de remboursement du prêt régional selon le protocole de conciliation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 - Développement des grandes entreprises

2023.01650 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SAS ARCELORMITTAL Tubular Products Hautmont

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X		X	

Voix pour : 47

Voix contre : 5

Abstention : 4

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01665 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS LAINIERE De Picardie BC à Buire-Courcelles

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n°4 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X		X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X	X	

Voix pour : 55

Voix contre : 1 (Zahia HAMDANE)

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01695 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS OUVEO à Masnières

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X	X	

Voix pour : 55

Voix contre : 1 (Zahia HAMDANE)

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01697 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SA PLASTIC OMNIUM à Flers en Escrebieux

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X	X	

Voix pour : 55

Voix contre : 1 (Zahia HAMDANE)

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01743 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS CHEMOURS France à Villers Saint Paul

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X		X		X	

Voix pour : 50

Voix contre : 5

Abstention : 1 (Héloïse DHALLUIN)

NPPAV : 0

2023.01755 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS DSP (DUPONT) à Chauny

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X	X	

Voix pour : 55

Voix contre : 1 (Zahia HAMDANE)

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01758 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS AALBERTS SURFACE Technologies à Villers Cotterets

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X	X	

Voix pour : 55

Voix contre : 1 (Zahia HAMDANE)

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01767 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS INNOVAFEED à Nesle

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		X

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 4 (Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Thomas HUTIN, Julien POIX)

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01778 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS MOUSLINE pour le site de Rosières en Santerre

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01779 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SICA NORD Céréales à Dunkerque

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X				X	X

Voix pour : 51

Voix contre : 1 ((Zahia HAMDANE)

Abstention : 4

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01788 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention pour la SAS Léon GROSSE Façades pour le site de Pinon

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01799 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SA CBA Meubles à Péréchies

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X	X	

Voix pour : 55

Voix contre : 1 (Zahia HAMDANE)

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01827 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention pour la SAS SICAD France pour son site de Billy-Berclau

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X	X	

Voix pour : 55

Voix contre : 1 (Zahia HAMDANE)

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01839 - Aide au développement des grandes entreprises - subvention à la SAS VANHEEDE Environnement à Billy Berclau

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01892 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS LIONOR à Steenbecque

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X	X	

Voix pour : 55

Voix contre : 1 (Zahia HAMDANE)

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01902 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS société industrielle de chauffage à Merville et Billy-Berclau

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01917 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SASU HYDROMETAL France à Dunkerque

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01920 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SASU BLEDINA à Steenvoorde

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X	X	

Voix pour : 55

Voix contre : 1 (Zahia HAMDANE)

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.02106 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SAS RENAULT Electricity à Douai

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

06 - Aide à l'implantation

2023.01771 - Aide à l'implantation : subvention allouée à la SAS groupe POVATAJ à Amblainville

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

07 - Outils financiers

2023.01680 - Prise de participation au capital de la société Normandie Littoral

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01681 - Création d'un fonds d'investissement «petit capital développement» dans le cadre du programme régional FEDER 2021-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01682 - Augmentation de capital de REV3 Capital pour accompagner les start-up à vocation industrielle

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Frédéric MOTTE)

2023.01774 - Apport en compte courant à la SEM Hauts-de-France Développement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			9			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 3 (Philippe BEAUCHAMPS, Xavier BERTRAND, Anne-Sophie TASZAREK)

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01790 - Avenant n°7 à la convention Fonds Régional Recherche Innovation 2021 -2025 Région et Bpifrance : nouvelle dotation pour les dispositifs mutualisés et Start'AIRR

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Philippe BEAUCHAMPS, Samira HERIZI)

2023.01819 - Approbation de la convention triennale Région - FRG 2024-2026 et dotation 2023 du fonds création

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 3 (Philippe BEAUCHAMPS, Xavier BERTRAND, Frédéric MOTTE)

08 - Développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée

2023.01822 - Nouvelle convention de prêt suite à la fusion-absorption de la société KANOPY par la société GLOBAL VISION

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01835 - Aide au développement des PME : subvention allouée à la société Camille FOURNET à Tergnier

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X	X	

Voix pour : 52

Voix contre : 4 (Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Thomas HUTIN, Julien POIX)

Abstention : 0

NPPAV : 0

09 - Appui au développement RH des entreprises

2023.01626 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société TRANSOFICO à Compiègne

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X	X	

Voix pour : 55

Voix contre : 1 (Zahia HAMDANE)

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01738 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société GIVE à Fourmies via L'OPCO2i

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01753 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : ASSISTECH Maintenance à Neuf-Mesnil via l'OPCO2I

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

13 - Performance Industrielle

2023.01627 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SAS VIQUEL à Grisolles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01710 - Investissement Performance Industrielle : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01716 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SAS LICQUES Volailles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01739 - Délibération modificative relative à la subvention accordée à la SAS groupe VESSIERE à Longueil Ste Marie

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01746 - Appel à projets Industrie du Futur en Hauts-de-France 2023 : financement de 5 projets d'innovation industrielle et prolongation du délai de dépôt des candidatures.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01828 - Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SARL établissement Gérard DURINCK à Roubaix

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Développement économique

01 - Ambitions HDF

2023.01590 - Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) du 19 au 25 juin 2023 - Pavillon collectif Hauts-de-France - Liste des participants et montant de leur participation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01763 - Master Plan Bioéconomie : projet NATURKUB

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01810 - AMIENS CLUSTER : délibération modificative - désaffectation et affectation complémentaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Brigitte FOURÉ)

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01812 - Association POLENERGIE : subvention complémentaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01858 - Agrotransfert Ressources et Territoires : modification du programme d'actions 2023 du centre technique

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01860 - Club Héliom : financement du programme d'activités 2023 (animation filières).

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Maison des entrepreneurs

2023.01646 - Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat : programmes annuels d'activité 2023-2024 des associations Les Entrep'

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01895 - Délibération modificative : BGE Littoral Opale - phases 1 et 4 - année 2022

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Actions transversales

2023.01571 - Programme 2023 de la plateforme CEA Tech en région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 - HDF International

2023.01642 - Délibération modificative : avenant n° 1 à la convention de partenariat opérationnel entre la Région et Business France pour la période 2023-2025 - « développement du VIE à temps partagé »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.02001 - Nord France Invest : modification du programme d'activités 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			9			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 3 (Philippe BEAUCHAMPS, Christine ENGRAND, Frédéric MOTTE)

08 - Plan emploi

2023.01924 - Plans locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : financement des programmes d'activité 2023 - délibération supplémentaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : Itinéraire Emploi, pour le PLIE de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin : Xavier BERTRAND
- Op 4 : Gestion animation du PLIE de la Communauté d'agglomération Lens Liévin : Samia SADOUNE
- Op 7 : Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois, pour le PLIE d'Amiens : Brigitte FOURÉ

04 – Artisanat

04 - Développement des TPE artisanales commerciales et de service - volet artisanat

2023.01264 - Délibération modificative relative à l'aide au développement des TPE attribuée à la SARL Le Livre d'Histoire – LORISSE située à AUTREMENCOURT (02)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01708 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

07 - Centres villes - Centre bourgs

2023.01629 - Soutien aux communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 - Apprentissage

01 - Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2023.01741 - Participation régionale à la mise en place d'évènements locaux visant à promouvoir l'apprentissage et l'alternance, les métiers, leurs perspectives d'insertion professionnelle et favorisant le rapprochement entre employeurs et futurs apprentis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : Commune de Maubeuge : Arnaud DECAGNY

02 - Contribuer aux dépenses des Centres de Formation des Apprentis

2023.01666 - Attribution d'une subvention au CFA Régional Jean Bosco pour la mise en oeuvre de l' action intitulée « Mesure et évaluation de l'empreinte territoriale » au titre du Fonds de soutien pour le développement de l'apprentissage dans les Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01747 - Mise en oeuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage - programmation 2023 - phase 3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		X

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 1 (Zahia HAMDANE)

NPPAV : 0

03 - Agir pour l'insertion des jeunes non ou peu qualifiés

2023.01312 - Soutien financier pour l'année 2023 à l'ingénierie déployée par la Fédération Nationale des Écoles de Production en Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01321 - Attribution du Fonds d'amorçage pour les écoles de production en 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formation d'apprentis en Région

2023.01570 - Participation au financement de l'ANAF (Association Nationale des Apprentis de France) pour le déploiement d'actions régionales au bénéfice des apprentis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01692 - Entrepreneurat dans l'apprentissage- Concours Créa'Sup 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01748 - Convention de partenariat entre la Région Hauts de France et l'Opérateur de Compétences Uniformation, pour l'orientation, la formation et l'emploi des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés pour la période 2023-2028

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01846 - Attribution des projets 2024 dans le cadre de l'appel à Projet Réussite des Apprentis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			9			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Sandra DELANNOY)

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France : Laurent RIGAUD

2023.01912 - Opération « Parcours Emploi Jeune PEJ » portée par le réseau des Maisons Familiales Rurales : participation régionale pour 10 MFR

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 - Adapter la carte des formations aux besoins des entreprises et des jeunes

2023.01831 - Attribution d'une subvention à Douaisis Agglo pour le financement d'une étude préalable visant à développer l'apprentissage sur l'arrondissement de Douai

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		X

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 1 (Zahia HAMDANE)

NPPAV : 0

06 - Innovation numérique et sociale

02 - Starter ESS

2023.01299 - Soutien régional aux projets Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) : association TAF by Citéo

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01706 - Réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire : programme d'activités 2023 SCIC autonomie et solidarité

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01713 - Aides aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire - 2 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01791 - Aide à l'Innovation sociale - 3 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01903 - Accélérateur de Coopérations Territoriales Economique (ACTE) soutien aux projets : 3 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 3 : Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut : Salvatore CASTIGLIONE

Commission n° 5 :

Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

01 - Lycées

01 - Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2023.01878 - Réalisation d'équipements sportifs sous maîtrise d'Ouvrage Communale : participation financière de la Région à la Ville de GRANDE SYNTHE pour la réhabilitation et extension du gymnase « Salle de sports Noorder avenue de Suwalki », au bénéfice du lycée du Noorder à GRANDE SYNTHE

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01965 - Réalisation d'équipements sportifs sous maîtrise d'Ouvrage Communale : participation financière de la Région à la Communauté Urbaine d'Arras pour la réhabilitation énergétique de la salle de sport Guy Mollet à ARRAS, au bénéfice du lycée Guy Mollet (délibération n°2022.01114 du 4 octobre 2022) : Attribution d'une subvention

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01975 - LE QUESNOY - Lycée des 3 Chênes - Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle AE 120 et sa cession au profit de la Ville de Le Quesnoy et transfert loi 2004 de la parcelle AE 108 pour partie par la Ville au profit de la Région Hauts-de-France

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour

02 - Equiper les EPLE

2023.00953 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques pour le Baccalauréat Professionnel MELEC (Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés) des lycées de la Région Hauts-de-France (complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.00970 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques pour le BTS SIO (Services Informatiques aux Organisations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01813 - Attribution de subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques et de fonctionnement général (en mode subvention)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Permettre aux EPLE de fonctionner

2023.00920 - Convention de mise à disposition de la salle de sport du Lycée Dinah Derycke à Villeneuve d'Ascq au profit des associations sportives de la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01722 - Avenant n°1 à la convention n°23004885 Occupation et utilisation des locaux situés au sein du lycée Camille Desmoulins au Cateau-Cambrésis au profit du Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis pour le compte de son Institut de Formation d'Aides-Soignants

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01807 - Conventions d'hébergement et de restauration

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.02040 - Dotation complémentaire de fonctionnement aux EPLE pour 2023 (2^{ème} phase) et complément de dotation globale de fonctionnement 2024 pour 6 lycées.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 4

NPPAV sur la dotation complémentaire au LGT Henri Darras de Liévin : Samia SADOUNE

05 - Financer et Accompagner les Contrats Aidés

2023.01673 - Délibération modificative complémentaire Parcours Emploi Compétences (PEC) Solde des contrats PEC 2022 - Dispositif d'accompagnement (APEC)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 – Education

01 - Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2023.01777 - Délibération modificative concernant : « Actions de prévention contre le sexisme et d'éducation à la sexualité en direction des jeunes des Hauts-de-France - Année scolaire 2023/2024. »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01897 - Poursuite et évolution du dispositif d'accompagnement des jeunes, des lycéens et des apprentis sur la base de la carte Génération #HDF

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

2023.01916 - Actions Éducatives 2023/2024 - École Européenne Lille Métropole de Marcq-en-Baroeul

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Accompagner l'orientation et l'information

2023.01820 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Proch'Orientation : pour une orientation choisie et une trajectoire réussie vers l'emploi

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 4

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 6 : Institution Sévigné à Compiègne : Anne-Sophie FONTAINE, Daniel LECA
- Op 22 : LEP Deforest de Lewarde à Douai : Anne-Sophie TASZAREK

2023.01826 - Acquisition de bus de l'orientation et de la formation dans le cadre du déploiement d'un dispositif mobile régional

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Enseignement supérieur

01 - Soutien aux projets des établissements d'enseignement supérieur

2023.01720 - Appel à Manifestation d'Intérêt - Structuration et développement de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France - Délibération de modification du cadre d'intervention, de répartition et de désaffectation année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 2 : Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : Xavier BERTRAND

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01776 - Actions transversales en faveur des doctorants et de l'international pour 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01952 - Hors CPER 2021-2027 : Réalisation d'un complexe sportif sur le campus principal de Beauvais - Institut Polytechnique UniLaSalle Beauvais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X	X			X

Voix pour : 47

Voix contre : 1 (Héloïse DHALLUIN)

Abstention : 8

NPPAV : 0

03 - Aides aux étudiants

2023.01724 - Initiatives étudiantes Hauts-de-France - Attribution des subventions aux associations étudiantes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 – Recherche

01 - Grands projets structurants (dont CPER)

2023.01170 - CPER 2021-2027 – MOSOPS (MOdélisation, Simulation, Optimisation des impacts, des soins et des Parcours de Santé) - programmation 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01171 - CPER 2021-2027 - Résistances, Complications, facteurs de vulnérabilité et approche holistique pour les Innovations Thérapeutiques dans les Maladies Inflammatoires et Infectieuses (RESIST OMICS) - programmation 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01173 - CPER 2021-2027 - L'innovation TEChnologique au service de la SANTÉ de précision aigüe et chronique (TECSANTÉ) - programmation 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01174 - CPER 2021-2027 - WAVETECH ordres et matières pour la « Deep Tech » - PROGRAMMATION 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2023.01569 - Le SRESRI Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en actions : déploiement 2024 -2028

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01652 - Appel à projets « Recherche clinique dans les établissements de santé en région Hauts-de-France »
: lancement de la 5ème édition

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01679 - Dispositif STaRS - Soutien à l'accueil de Talents de la Recherche Scientifique - 4ème session 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01698 - Projets de Recherche - Délibération modificative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01768 - Protocole de coopération entre la Région Hauts-de-France et la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) - affectation au titre de l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01772 - Protocole de coopération entre la Région Hauts-de-France et le Centre INRIA de l'Université de Lille
– Programmation 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01783 - Accord de coopération ANR / Région Hauts-de-France 2020-2023 – avenant de renouvellement de l'accord pour 2024-2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01785 - Dispositif ValoRIS - Soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France et la réactualisation du cadre d'intervention - 6ème session 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01809 - Appel à projets Allocations de recherche 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01918 - Revalorisation des Allocations doctorales 2021 - délibération modificative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Commission n°6

«Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)»

01 - Aménagement du territoire

02 - ACTes - Projets structurants

2023.01849 - Fonds de soutien aux projets structurants - FSPS - projets d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 39 : Commune de Wallers-Arenberg : Salvatore CASTIGLIONE

03 - ACTes - Redynamisations centralités

2023.01836 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01837 - Accompagnement des villes lauréates du plan national Action Coeur de ville

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Eric DELHAYE)

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 3 : Commune de Saint-Quentin : Xavier BERTRAND

2023.01838 - Accompagnement des villes lauréates des dispositifs régionaux en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Soutien aux communes

2023.01847 - Fonds d'intervention «maintien du dernier commerce de proximité dans une commune»

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 - Parcs Naturels Régionaux

2023.01620 - Syndicat mixte espaces naturels régionaux : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

07 - Dispositifs territoriaux spécifiques

2023.01850 - Fonds spécifique pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache : projets d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

08 - Aménagement numérique des territoires

2023.01745 - Signature de la charte intitulée «Déclaration sur une action conjointe en vue de promouvoir la transformation numérique durable dans les villes et collectivités de l'UE» afin de participer à la plateforme living-in.eu.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

09 - Prospective et stratégies territoriales

2023.01729 - Mission d'accompagnement collectif des territoires dans le domaine de la prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 4

NPPAV : 0

2023.01770 - Mission technique d'appui aux territoires en vue de valoriser les collectes de biodéchets des collectivités par la voie de la méthanisation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01928 - Accompagnement technique des groupes de travail de la planification régionale déchets

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01951 - Convention de partenariat public-public portant sur le thème de la ville

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01968 - Avenants relatif à l'élargissement de l'accord de coopération du projet « TransStat »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.02084 - Association «Fédération Stop Eoliennes Hauts-de-France» - Programme d'actions 2023 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2024

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X			X		X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 47

Abstention : 0

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X			X	

Voix pour : 47

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Rénovation urbaine

2023.01762 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville - fin de la programmation 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 5 et 6 : SREI en faveur des QPV du Contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : Xavier BERTRAND

- Op 9 à 15 : SREI en faveur des QPV du Contrat de ville de la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre : Arnaud DECAGNY

- Op 16 : SREI en faveur des QPV du Contrat de ville de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON

- Op 44 à 47 : SREI en faveur des QPV du Contrat de ville de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Samia SADOUNE

- Op 49 à 56 : SREI en faveur des QPV du Contrat de ville - de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01797 - Prolongation de délais - Rénovation Urbaine

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : SREI en faveur des QPV du Contrat de ville de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole :
Brigitte FOURÉ

2023.01844 - Mise en oeuvre de 9 opérations dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 3 et 4 : NPNRU de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON
- Op 9 : NPNRU de la Communauté d'agglomération Baie de Somme : Pascal DEMARTHE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01867 - Avenant n°1 de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (CASQ)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Xavier BERTRAND)

2023.01960 - Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Logement

2023.01616 - Engagement de la Région Hauts de France au titre de l'acte II du Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois -Thiérache (SAT) au titre du logement social - Décisions de subvention

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01671 - Engagement de la Région Hauts de France au titre de l'acte II du Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois -Thiérache (SAT) au titre du logement social - Modification du règlement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01721 - Modification et prolongation du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) en Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01795 - Modification et prolongation du Programme «Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique» (SARE) en région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 - Troisième Révolution industrielle

01 - Energies et transitions énergétiques

2023.01871 - Subvention complémentaire de l'association Centre de Déploiement de l'Eco-transition dans les Entreprises et les territoires (CD2E)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01933 - FRATRI- financement de 7 projets Énergies renouvelées, «stockées et partagées» relatifs à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Economie circulaire

2023.01793 - FRATRI - Financement de 3 projets «nouveaux modèles économiques et de consommation» relatifs à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01804 - Délibération de désaffectations (2 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01841 - Prolongation de délais de réalisation d'opération pour la commune de FOURMIES

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3

2023.01816 - Délibération complémentaire à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de la centrale d'achat «mobilité et transition énergétique» dans le cadre du développement de la mobilité électrique en Hauts de France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01874 - Dispositif Génération+ rev3 : soutien à 2 projets

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01934 - FRATRI- financement de trois projets «Stratégies régionales et territoriales» relatifs à la démarche rev3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01945 - Méth'Agri Camp - concours itinérant dédié à la méthanisation dans la région Hauts-de-France – subvention accordée aux deux lycées lauréats du Prix du Jury et du Prix coup de coeur du public de l'édition 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

07 - Europe, fonds structurels

01 - Actions européennes

2023.01966 - Avenant à la convention de partenariat du programme INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN 2021-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Programmation européenne

2023.01864 - Programme LEADER 2023-2027 en Hauts-de-France : sélection de la seconde et dernière vague de GAL, définition des modalités de calcul et attribution des enveloppes financières de crédits FEADER déléguées à l'ensemble des GAL sélectionnés

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01988 - Avenants aux conventions tripartites des Programmes de Développements Ruraux Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.02010 - Convention tripartite de paiement du FEADER et de son cofinancement au titre des aides régionalisées FEADER HSI GC dans le cadre du plan stratégique national (PSN) 2023-2027 avec la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Commission 7

«Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)»

01 – Culture

01 - Création et créativité

2023.01880 - Programmes d'investissements et projet de structures culturelles en 2023 (axes 1,2 et 3)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 2 : Centre Social et Culturel d'Étouvie d'Amiens : Brigitte FOURÉ

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01882 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2025 de la SARL La Comédie de Béthune (axe 1 - Création libre)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01883 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 de l'Association Le Prato de Lille (axe 1 - Novaction)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01884 - Convention Cadre de coopération pour le cinéma et l'audiovisuel 2023-2025 entre l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France), le Centre National du cinéma de l'image animée (CNC) et la Région Hauts-de-France. Convention d'application.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV sur la reventilation des fonds de coproduction cinématographique et audiovisuelle de Pictanovo : Salvatore CASTIGLIONE

2023.01885 - Soutien aux programmes radiophoniques et accompagnement de filière - Association Animation et culture de Carlepont (axe 1 - Novaction)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01936 - Modification du fonds d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle en vue du placement des mesures d'aides sous le Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) - Validation de la fiche SANI

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

03 - Vitalité des territoires et relation aux habitants

2023.01411 - Conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2026 : Association Le Vivat d'Armentières et Association Le Grand Bleu de Lille (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée : pour la convention pluriannuelle d'objectifs de l'association Le Grand Bleu

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée : pour la convention pluriannuelle d'objectifs de l'association Le Vivat d'Armentières

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01419 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 de l'Association Les Spectacles sans gravité de Lille

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01886 - Conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2026 : Association CCT Le Manège de Maubeuge, SAEML Le Phénix - Théâtre de Valenciennes, Association La Rose des Vents de Villeneuve d'Ascq (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée : pour la convention pluriannuelle d'objectifs de l'Association La Rose des Vents de Villeneuve d'Ascq

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée pour le reste du dossier :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV sur les conventions suivantes :

- Convention pluriannuelle d'objectifs de la SAEML « Le Phénix », Scène Nationale de Valenciennes : Aurore COLSON

- Convention pluriannuelle d'objectifs du Centre Culturel Transfrontalier « Le Manège » de Maubeuge : Arnaud DECAGNY

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01888 - Soutien à l'investissement pour le Musée du Louvre-Lens (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Xavier BERTRAND)

2023.01890 - Contrat culture ruralité 2023-2026 de la Communauté de Communes des Sept Vallées et financement du projet culturel 2023-2024 (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01891 - Inventaire général du patrimoine : Affectation complémentaire pour la numérisation de photographies argentiques (service régional de l'inventaire) et subvention à la fondation pour la sauvegarde de l'art Français (axe n°3 – territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01893 - Inventaire général du patrimoine : Convention avec Proscitec et Archipop (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01894 - Convention cadre 2024-2027 entre l'Office National de Diffusion Artistique et la Région Hauts-de-France (axe 4 - Haute Culture)

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

2023.01898 - Convention de partenariat triennal 2024-2026 avec l'Institut Français (axe 4 - Haute Culture)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

2023.01899 - Règlements des appels à projets 2024 dans le cadre de la coopération culturelle avec la Communauté flamande et avec la Fédération Wallonie Bruxelles (axe 4 - Haute Culture)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01900 - Accompagnement des expositions et des temps forts, manifestations et leurs résonances (axe 4 - Evénements, temps forts, Manifestations et leurs Résonances)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 - Action culturelle

2023.01901 - Délibération modificative relative aux dossiers culturels sur les thématiques du spectacle vivant, des arts visuels et des musiques actuelles

Décision de l'Assemblée : pour l'association La Biscuiterie

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 3 et 4

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 1 (Xavier BERTRAND)

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01913 - Délibération d'application de la nouvelle politique culturelle régionale relative au dispositif d'aide ciblée au fonctionnement : «export et promotion de la création régionale» et à l'appel à projets «expérimentation culturelle et artistique 2024»

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

 2023.01946 - Délibération d'application de la nouvelle politique culturelle régionale relative aux aides à l'investissement - « Acquisition ou renouvellement d'équipement scénique, technique ou d'exposition pour les opérateurs structurants », « Aides à l'investissement pour les projets culturels en itinérance », « Appel à manifestation d'intérêt pour des microfolies mobiles »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01997 - Aides complémentaires aux projets de structures culturelles (Axes 1 et 3 - Novaction, Territoire)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 2

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 – Sports

01 - Rayonnement du sport

2023.01587 - Convention cadre de partenariat entre la Région Hauts-de-France, la Fédération Française de Handball et la Ligue de Handball des Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01757 - soutien aux manifestations sportives - 15 opérations - 15 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 13

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X				X	

Voix pour : 51

Voix contre : 5

Abstention : 0

NPPAV : 0

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01905 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (2 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Formation et emploi sportif

2023.01647 - Délibération cadre : Dispositifs de soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France, Aide à la formation des sportifs dans un pôle hors région et Ambassadeurs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Fonctionnement de structures sportives

2023.01628 - Rapport annuel relatif au service délégué à la Société Publique Locale (SPL) de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			10			3			9			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 4 (Florence BARISEAU, Maxime CABAYE, Salvatore CASTIGLIONE, Sarah FLAMANT)

05 - Relations internationales

03 - Mobilité internationale

2023.01454 - Programme Génération+ Mobilité : soutien régional aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, CFA et écoles du sanitaire et social 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op n° 3 et 4 : LEGTP du Sacré Cœur à Amiens : Brigitte FOURÉ

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.02067 - Projets dans le cadre de la Quinzaine de la mobilité européenne et internationale du forum « Cap sur le monde » 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

06 – Tourisme

01 - Destination touristique

2023.01293 - Contrat de Rayonnement Touristique du Pays Compiégnois : soutien à la rénovation de l'Hôtel des Beaux-Arts à Compiègne (60)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01769 - Contrat de Rayonnement Touristique « Métropole Européenne de Lille (MEL) »: soutien à 2 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01794 - Contrat de Rayonnement Touristique du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois - soutien à une action : développement de l'attractivité du château de Goyencourt

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01798 - Contrat de rayonnement touristique « Les Portes de la Champagne » : Soutien à une opération : Festival œnotouristique 2023 « Champagne et Vous ! »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01869 - Contrat de rayonnement touristique « Flandre rurale » : soutien à 2 opérations.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01887 - Contrat de rayonnement Touristique « 7 Vallées-Ternois » : soutien à deux opérations -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01889 - Contrat de Rayonnement Touristique du Montreuillois: soutien à deux opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01927 - Contrat de rayonnement touristique du Cambrésis: Soutien à l'opération réhabilitation de l'ancienne brasserie de Solesmes en un lieu d'accueil d'événements festifs et culturels autour de la bière

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01948 - Contrat de Rayonnement Touristique « Autour du Louvre-Lens » : soutien à une opération - création d'un gîte touristique à Loffre (59)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01953 - Contrat de rayonnement touristique Avesnois-Thiérache: Soutien à l'opération création d'un espace bien-être et d'un SPA au domaine des lumières, hôtel 3 étoiles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Priorités régionales d'intervention touristique

2023.01921 - Priorités régionales d'intervention touristique : 4 dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Marketing

2023.01906 - Délibération modificative et avenant n°1 à la convention 2023 entre la Région et Hauts-de-France Tourisme (Comité régional du tourisme et des congrès) : ajustement du budget prévisionnel de fonctionnement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
19			10			2			9			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 8 (Maryse FAGOT, Daniel FASQUELLE, Thomas HUTIN, Anthony JOUVENEL, Manoëlle MARTIN, Frédéric MOTTE, Patricia POUPART, Jean-Philippe TANGUY)

04 - Attractivité

2023.01617 - Soutien à la Cérémonie des Awards The Fork 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01806 - Soutien à l'organisation de l'Assemblée Générale 2024 de la Fédération Française de Montagne et Escalade à Lille.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01815 - Délibération modificative pour 4 dossiers tourisme

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01922 - SEM Ville Renouvelée : soutien à la plateforme régionale Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) portée par la Plaine Images pour l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01923 - Déploiement régional du « Fonds Tourisme de savoir-faire » avec la Direction Générale des Entreprises (DGE)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01954 - Soutien à la mise en oeuvre d'expériences touristiques sur le Bassin Minier portées par le Louvre
Lens Vallée

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Sabine FINEZ)

07 - Devoir de mémoire

2023.01335 - Soutien à l'innovation pédagogique dans le travail de mémoire par le développement du dispositif national « Par les vivants » par l'association « Parmi d'autres »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01851 - Soutien à la création et à la rénovation de monuments commémoratifs et à la sauvegarde de sépultures de guerre - 4 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01852 - Devoir de mémoire : Prolongation et affectation de crédits relatifs au dispositif de soutien à la rénovation des monuments aux morts des Hauts-de-France (MONU) et au dispositif de soutien à la rénovation et à l'achat de drapeaux associatifs (READ)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01907 - Soutien à la programmation « Les Rencontres 14-18 en Flandre Française » de l'association « L'Alloeu Terre de Batailles 1914-1918 » - édition 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01926 - Projet « sur les traces des déportés du Nord-Pas de Calais » de l'Union des Étudiants Juifs de France (UEJF)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.02014 - Exposition « Jeux de Guerre » au Centre d'histoire du Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette - Souchez (62)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Samia SADOUNE)

Commission 8

«Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)»

02 – Santé

01 - Santé

2023.01653 - Acquisition d'équipements médicaux par la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Groffliers, par la SISA de la MSP de Agny et par la SISA de la MSP de Berck

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01909 - Soutien à l'acquisition de trois équipements médicaux à Filieris CANSSM pour le centre de santé polyvalent de Montigny-en-Ostrevent

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

02 - Santé et offre de proximité

2023.00584 - Acquisition d'un robot chirurgical par le Centre hospitalier de Saint-Quentin

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Xavier BERTRAND)

05 - Formations sanitaires et sociales

2023.02019 - Accompagnement du projet de relocalisation des instituts de formations paramédicales du centre hospitalier de Maubeuge.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Arnaud DECAGNY)

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.02048 - Subventions maximales 2023 pour les instituts publics et privés de formations paramédicales et de sages-femmes Hauts-de-France - Délibération modificative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 39 : IRFSS Croix-Rouge Française à Calais : Faustine MALIAR
- Op 47 : Santélys à Loos : Samira HERIZI, Antoine SILLANI

2023.02107 - Convention pour solde de subvention de fonctionnement 2021 pour l'organisme de formations du social AFERTES d'Arras

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 - Vie associative

02 - Agir pour l'emploi

2023.01919 - Appel à Projets 2024 « Créations d'Emplois Associatifs Pérennes ».

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2023.01260 - Hauts-de-France en fête (18 opérations - 18 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : 39èmes Rencontres Chorégraphiques de Picardie de Saint-Quentin : Xavier BERTRAND

Commission 10
«Agriculture et agroalimentaire»

01 - Agriculture

01 - Elevage

2023.01223 - PLAN CHEVAL : Prime à la naissance pour les poulains de race Henson nés en Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01594 - PLAN CHEVAL : Sauvegarde du patrimoine génétique des races de chevaux Boulonnais et Trait du Nord - soutien à la constitution d'une cryobanque

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01832 - Appui à la filière porcine régionale : Emergence du projet d'animation de la filière (Cap Fil Agri) et soutien exceptionnel à la réalisation d'audits biosécurité et bien-être animal dans les élevages porcins.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01833 - PLAN CHEVAL : Délibération modificative: diverses opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01834 - Soutien à la réalisation d'une étude prospective sur l'élevage dans les Hauts-de-France -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01862 - PLAN CHEVAL: Délibération modificative des appels à projets et dispositifs pour 2024 -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Agro environnement

2023.01518 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : programme 2024 d'Accompagnement des agriculteurs dans la Transition Agro-Ecologique (ATAE) -

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 2 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 37

Abstention : 0

NPPAV : 10 (RNIA)

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

2023.01678 - Programme de recherche expérimentale de la filière endivière 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Filières valeur ajoutée

2023.01467 - Master Plan Bioéconomie : projet PROFIL (Protéines et Filières Intégrées Locales) -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01610 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local : présentation de nouveaux dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01863 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local : présentation d'un dossier

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01865 - Animation et mise en oeuvre du projet FiLoLég (Filière Locale de Légumineuse à graines)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01866 - Contrat d'appui aux projets de filières agricoles durables et résilientes «CAP FIL'AGRI» :
présentation de deux projets en phase d'émergence de collectif

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01870 - Contrat d'appui aux projets de filières agricoles durables et résilientes «CAP FIL'AGRI» : structuration et développement de la filière cidre en Avesnois-Thiérache grâce à la démarche de reconnaissance en AOP du Cidre de Thiérache au titre de 2024.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01979 - Délibération modificative relative aux modalités de paiement concernant l'opération appui à l'émergence et à la professionnalisation des magasins collectifs de producteurs en région Hauts-de-France.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

05 - Communication

2023.01373 - Financement de la manifestation «Fêtes de l'agriculture locale et durable en Région Hauts-de-France»

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01718 - Appel à projets «Information et Promotion des produits agricoles et alimentaires sous systèmes de qualité» pour 2023 : Présentation de trois dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

06 - Diversification agricole et non agricole

2023.01416 - Dispositif Pass'Agri filières - volet 1 : investissements spécifiques liés à la production primaire : présentation de nouveaux dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01756 - Dispositif Pass'Agri filières : présentation de nouveaux dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01861 - Soutien à l'implantation d'une sucrerie bio, éthique et régionale « la fABrique à sucres » sur le territoire d'Escaudoevres

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

08 - Installation transmission maintien des exploitations

2023.01825 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs: soutien à des projets d'installations agricoles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01840 - Programme Régional pour la Création et la Transmission en Agriculture (PRCTA) en Hauts-de-France - financement 2023 des structures

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : SAFER Hauts-de-France : Jean-Pierre BATAILLE, Christophe COULON, Nelly JANIER-DUBRY, Marie-Sophie LESNE, Patricia POUPART, Jean-Michel TACCOEN

2023.01947 - Prolongation de la durée de la convention de portage foncier avec la Safer en faveur de l'installation agricole

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
17			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 6 (Jean-Pierre BATAILLE, Christophe COULON, Nelly JANIER-DUBRY, Marie-Sophie LESNE, Patricia POUPART, Jean-Michel TACCOEN)

09 - FEADER

2023.01873 - FEADER – PSN : délibération modificative de 5 des appels à projets 2023.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01942 - FEADER - Cofinancement PSN

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.02025 - Prolongation de l'appel à projets «Dotation Jeunes Agriculteurs» 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.02029 - Report de la date de démarrage de l'appel à projets AJA 2024 et modification de la grille de modulation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

03 - Pêche

01 - FEAMP

2023.01765 - FEAMPA - Convention relative à la gestion par la Région Hauts-de-France des crédits nationaux de l'Etat cofinçant des dispositifs régionaux dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture pour la période de programmation 2021-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01789 - FEAMPA - avenant portant modification les fiches actions du GALPA Littoral Opale

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Paulette JUILIEN-PEUVION)

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

2023.01792 - FEAMPA - Programmation des contreparties régionales et des aides européennes au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture - 7 dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Commission 1 :
« Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

03 - Administration générale

2023.01911 - Désignations dans les organismes extérieurs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV pour les désignations suivantes :

- Pour la SPL – Vélodrome de Roubaix STAB : Antoine SILLANI
- Pour la Société Canal Seine Nord Europe : Christophe COULON

2023.02095 - Attribution des prix du conseil régional et du CESER

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

04 - Finances

2023.01800 - Admissions en non-valeur et créances éteintes 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

2023.01992 - Acceptation des remises gracieuses suite à la commission de recouvrement du 28 septembre 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, la séance est levée.

COMPOSITION DES GROUPES

Majorité Régionale, Républicains et Indépendants (M2RI) : 23 élus présents ou représentés.

Florence BARISEAU, Jean-Pierre BATAILLE, Xavier BERTRAND, Maxime CABAYE, Aurore COLSON, Christophe COULON, Nathalie DROBINOHA, Daniel FASQUELLE, Sabine FINEZ, Anne-Sophie FONTAINE, Luc FOUTRY, Guy HARLÉ D'OPHOVE, Nelly JANIER-DUBRY, Marie-Sophie LESNE, Faustine MALIAR, Manoëlle MARTIN, Frédéric MOTTE, Anne PINON, Patricia POUPART, Laurent RIGAUD, Antoine SILLANI, Jean-Michel TACCOEN, Véronique TEINTENIER.

UDI : 11 élus présents ou représentés.

Philippe BEAUCHAMPS, Salvatore CASTIGLIONE, Arnaud DECAGNY, Marie-Noëlle DELAIRE, Pascal DEMARTHE, Maryse FAGOT, Brigitte FOURÉ, Amel GACQUERRE, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Daniel LECA, Anne-Sophie TASZAREK.

MoDem, Radicaux et Apparentés (MRA) : 3 élus présents ou représentés.

François DECOSTER, Samira HERIZI, Anthony JOUVENEL.

Rassemblement National, Indépendants et Apparentés (RNIA) : 10 élus présents ou représentés.

Sébastien CHENU, Sandra DELANNOY, Mélanie DISDIER, Christine ENGRAND, Philippe EYMERY, Sarah FLAMANT, Michel GUINIOT, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Philippe TANGUY.

Gauche Républicaine et Écologique (GRE) : 4 élus présents ou représentés.

Héloïse DHALLUIN, Sarah KERRICH-BERNARD, Samia SADOUNE, Benjamin SAINT-HUILE.

Pour le Climat, Pour l'Emploi (PCPE) : 5 élus présents ou représentés

Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Zahia HAMDANE, Thomas HUTIN, Julien POIX.

ANNEXE 3

Amendements

Arrivé SG le 27/11/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission Permanente du 30 novembre 2023

Amendement n° 1 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2023.00010

Objet : Avenant à la convention TER relatif à l'évolution des titres TER

Amendement :

Dans la partie « Mise à jour des modalités contractuelles » :

Ajouter :

- La mise en place d'un prix spécial « abonné TER » permettant de récompenser la fidélité des abonnés du TER, qui malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, ont choisi de continuer à privilégier le train pour leurs déplacements,
- La mise à jour de la gamme sanction en cas de fraude afin d'être plus ferme avec ceux qui ne respectent pas les règles

Exposé des motifs :

Nous souhaitons que cet avenant permette de récompenser la fidélité des voyageurs réguliers en même temps qu'il sanctionne plus durement la malhonnêteté des fraudeurs.

Mélanie DISDIER

Amendement rejeté

Arrivé SG le 27/11/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission Permanente du 30 novembre 2023

Amendement n° 2 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2023.00889

Objet : Convention de financement entre SNCF Voyageurs et la Région Hauts-de-France portant sur la réalisation d'un espace de vente TER en gare de Paris Nord

Amendement :

Dans la partie DECIDE :

Remplacer :

- D'allouer une subvention d'investissement de 721 171 € à SNCF Voyageurs pour le financement des études et des travaux relatifs à la création d'un espace de vente TER en gare de Paris Nord.

- Le coût global de l'opération est estimé à 721 171 € HT en investissement, aux conditions économiques de 2022, soit un taux de participation régionale de 100 %.

La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1er janvier 2023.

- D'affecter une AP 2023 de 721 171 €.

Par :

- D'allouer une subvention d'investissement de 360 585,50 € à SNCF Voyageurs pour le financement des études et des travaux relatifs à la création d'un espace de vente TER en gare de Paris Nord.

- Le coût global de l'opération est estimé à 721 171 € HT en investissement, aux conditions économiques de 2022, soit un taux de participation régionale de 50 %.

Arrivé SG le 27/11/2023



La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1er janvier 2023.

- D'affecter une AP 2023 de 360 585,50 €.

Exposé des motifs :

Nous souhaitons que le reste du financement de la création de son espace de vente TER en gare de Paris Nord à hauteur de 50% restant soit pris en charge, par l'Etat, SNCF Voyageur et la région Ile de France.

Ce guichet permettra de mettre en avant pour partie les Jeux Olympiques de Paris 2024 et donc engendra des retombées économiques pour l'Etat, SNCF Voyageur et la région Ile de France. Il convient donc de répartir les financements entre chaque entité.

Amendement rejeté

Mélanie DISDIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Disdier', written over a light blue rectangular background.

Arrivé SG le 27/11/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission Permanente du 30 novembre 2023

Amendement n°3 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2023.01845

Objet : Financement des études projet (PRO), du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Boves-Compiègne

Amendement :

Dans la partie DECIDE :

Remplacer :

- D'ALLOUER une subvention de 2 071 236 € à SNCF Réseau (93418 La Plaine Saint Denis) pour le financement des études projet (PRO), du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Boves - Compiègne. Le coût total de l'opération est estimé à 2 917 234 € HT, soit un taux de participation régionale de 71 %.

La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1er janvier 2024.

- D'AFFECTER une AP 2023 de 2 071 236 €.

Par :

- D'ALLOUER une subvention de 1 458 617 € à SNCF Réseau (93418 La Plaine Saint Denis) pour le financement des études projet (PRO), du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Boves - Compiègne. Le coût total de l'opération est estimé à 2 917 234 € HT, soit un taux de participation régionale de 50 %.

La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1er janvier 2024.

- D'AFFECTER une AP 2023 de 1 458 617 €.

Arrivé SG le 27/11/2023



Exposé des motifs : Nous souhaitons que SNCF Réseau participe au financement des études projet (PRO) à hauteur de 50%.

Amendement rejeté

Mélanie DISDIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "MD", is written over a light blue rectangular background.

Arrivé SG le 27/11/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission Permanente du 30 novembre 2023

Amendement n° 4 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2023. 01665

Objet : Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS LAINIERE De Picardie BC à Buire-Courcelles

Amendement :

Dans la partie DECIDE :

Remplacer :

« D'allouer à la SAS LAINIERE De Picardie BC, située à Buire-Courcelles, une subvention d'un montant de 500 000 € pour son programme d'investissement dans le cadre de son projet de développement d'une usine textile du futur sobre en ressources et non polluante sur le site de Buire Courcelles. »

Par :

« D'allouer à la SAS LAINIERE De Picardie BC, située à Buire-Courcelles, une avance remboursable d'un montant de 500 000 € pour son programme d'investissement dans le cadre de son projet de développement d'une usine textile du futur sobre en ressources et non polluante sur le site de Buire Courcelles. »

Exposé des motifs : L'avance remboursable présente un double avantage : permettre dès son remboursement l'engagement du Conseil régional au bénéfice d'un autre acteur économique et de ne pas créer d'effet de concurrence déloyale entre acteurs économiques.

Sandra DELANNOY

Amendement rejeté



Commission Permanente

30 novembre 2023

Arrivé SG le 28/11/2023

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 1

Déposé par : Thomas Hutin

Délibération : 2023.02084

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024 et financement du programme d'activités 2022 de la Fédération Stop Éoliennes Hauts-de-France

Titre de l'amendement : Taux de participation à 50 % et c'est déjà beaucoup.

Amendement :

Modifier à la rubrique "Décide" : "D'allouer à l'association « Fédération Stop Éoliennes Haut-de-France » à Tilly-l'Arbre-à-Mouches une subvention d'un montant de 25 806,50 € pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 51 613 € TTC, soit un taux de participation de 50 %."

Exposé des motifs :

Dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2024, le montant de la subvention pour 2023 devait être ramené à 50% des dépenses éligibles pour la mise en oeuvre du programme d'actions annuel.

Amendement rejeté

Thomas Hutin



Commission Permanente

30 novembre 2023

Arrivé SG le 28/11/2023

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 2

Déposé par : Alexandre Cousin

Délibération : 2023.01518

Objet : Plan Agro-écologie Hauts-de-France : programme 2024 d'accompagnement des agriculteurs dans la transition agro-écologique (ATAE)

Titre de l'amendement : Plafonnement des charges indirectes à 15% des frais engagés sur l'action, à l'image de ce qui est fait sur les autres dossiers présentés en C10

Amendement :

Dans l'annexe 2, feuille 8, tableau « budget prévisionnel consolidé de l'opération » remplacer en colonne « dépenses subventionnables », limiter à 18 877 € les charges indirectes subventionnables (15% des charges de personnel liée à l'action) ramenant à 146 222,59 € la dépense subventionnable. En recette maintenir le taux d'engagement de la Région (78,33%) en inscrivant un soutien de 114 544,15 €.

Exposé des motifs :

Depuis deux ans nous soulignons les montants anormalement élevés des frais de structure et charges indirectes liés à ces projets. Ceux-ci sont très inférieurs pour d'autres projets portés par d'autres acteurs (10 à 12 % pour la délibération 2023 01467 par exemple) et par ailleurs plafonnés pour d'autres délibérations présentées dans la même commission (2023 01865). Nous demandons que soient harmonisés les taux de prise en compte au sein d'une même commission, voir au sein des délibérations de soutiens aux porteurs de projets. Le but de la Région est de soutenir les projets (en reconnaissant que les porteurs ont des charges indirectes) mais pas de financer le train de vie de ceux qui les proposent, au delà d'une limite raisonnable.

Amendement rejeté

Alexandre Cousin

ANNEXE 4

Liste d'émargement

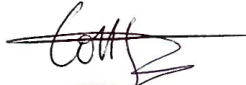
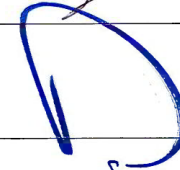

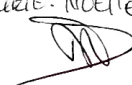


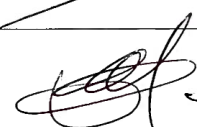
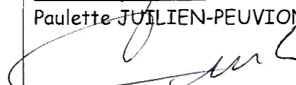
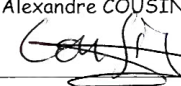

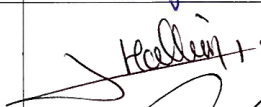





FEUILLE DE PRESENCE


Commission permanente du 30 novembre 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Florence BARISEAU		Anne Pinon.
M. Jean-Pierre BATAILLE		
M. Philippe BEAUCHAMPS		
M. Xavier BERTRAND		
M. Maxime CABAYE		
M. Salvatore CASTIGLIONE		Anne-Sophie TASCAREK
M. Sébastien CHENU	schenu. 	
Mme Aurore COLSON		
M. Christophe COULON		

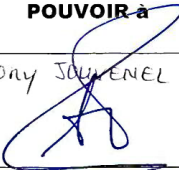



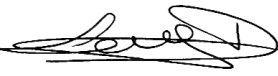
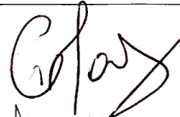
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Alexandre COUSIN		
M. Arnaud DECAGNY		
M. François DECOSTER		MARIE-NOËLLE DELAIRE - 
Mme Marie-Noëlle DELAIRE		
Mme Sandra DELANNOY		
M. Eric DELHAYE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Paulette JULIEN-PEUVION 
Mme Karima DELLI	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Alexandre COUSIN 
M. Pascal DEMARTHE		
Mme Héloïse DHALLUIN		
Mme Mélanie DISDIER		
Mme Nathalie DROBINOHA		
Mme Christine ENGRAND	excusé	PHILIPPE EYMERY 

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Philippe EYMERY		
Mme Maryse FAGOT		
M. Daniel FASQUELLE		
Mme Sabine FINEZ		
Mme Sarah FLAMANT		
Mme Anne-Sophie FONTAINE		
Mme Brigitte FOURÉ		<p>A donné pouvoir à : Daniel LECA</p> 
M. Luc FOUTRY		
M. Michel GUINIOT		
Mme Zahia HAMDANE		
M. Paul-Henry HANSEN CATTÀ		
M. Guy HARLE-D'OPHOVE		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Samira HERIZI	Excusée	Anthony JOUVENEL 
M. Thomas HUTIN		
Mme Nelly JANIER-DUBRY		
M. Anthony JOUVENEL		
Mme Paulette JULIEN-PEUVION		
Mme Sarah KERRICH BERNARD		
M. Daniel LECA		
Mme Marie-Sophie LESNE		
Mme Faustine MALIAR	Excusée	Patrice POUPART 
Mme Claire MARAIS-BEUIL		
Mme Manoëlle MARTIN		
M. Frédéric MOTTE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Sabine FINEZ 

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 NOVEMBRE 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Anne PINON		
M. Julien POIX		
Mme Patricia POUPART		
M. Laurent RIGAUD	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Maroëlle MARTIN 
Mme Samia SADOUNE		
M. Benjamin SAINT-HUILE	EXCUSÉ	SARAH KERRICH-BERNARD 
M. Antoine SILLANI		A donné pouvoir à : JEAN-PIERRE BATAILLE 
M. Jean-Michel TACCOEN		
M. Jean-Philippe TANGUY	EXCUSÉ	MELANIE DISDIER 
Mme Anne-Sophie TASZAREK		
Mme Véronique TEINTENIER		

(*) Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce formulaire, contactez le Secrétariat général (sg@hautsdefrance.fr).
Une notice d'information plus complète est à votre disposition auprès de son secrétariat.